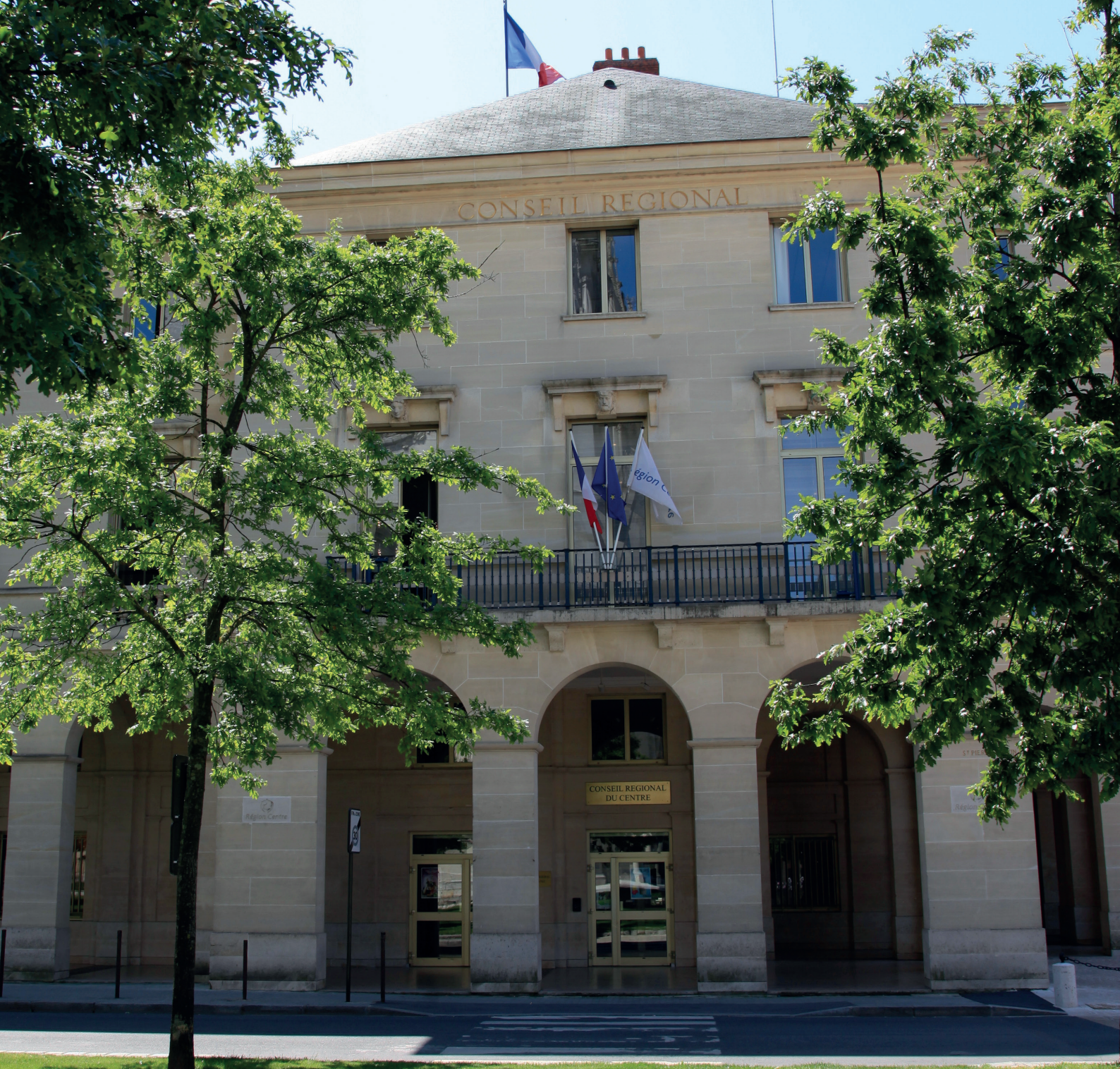

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017

Rapport 28 et 29 juin 2018

Le Président,

Séance des 28 et 29 juin 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

En 2017, l'agence de notation Fitch a attribué une fois de plus la note « AA », avec « perspective stable » à la Région Centre-Val de Loire, soit la meilleure note qui puisse être attribuée à une collectivité territoriale en France. Cette note reflète, d'après l'agence de notation, les « performances budgétaires solides de la Région Centre-Val de Loire», un « faible endettement », une « gestion prudente » ainsi qu'un « profil socio-économique favorable ». Elle atteste que la région Centre-Val de Loire devrait conserver des performances budgétaires solides sur le moyen terme, avec un taux d'épargne de gestion à un bon niveau.

Pour l'exécutif régional, cette confirmation est encourageante. Les marges de manœuvre maintenues permettent la mise en œuvre effective des engagements de la mandature en cours. Cela encourage la majorité à conserver une approche budgétaire sérieuse et dynamique : maintenir une situation saine permettant de dégager des crédits importants au service de l'action, des habitants et des territoires.

Les dépenses

Les dépenses sont maîtrisées et correspondent aux priorités régionales : 88 % des dépenses ont été concentrées sur les interventions régionales (c'est-à-dire hors « moyens généraux » comprenant notamment les frais de personnel hors agents des lycées et l'annuité de la dette). Les dépenses liées aux transports représentent désormais 31 % de l'ensemble des dépenses d'intervention, suivies par l'enseignement (28 %) et l'action économique (19 %).

Le compte administratif 2017 présente une réalisation élevée des dépenses en fonctionnement (96 %) comme en investissement (92,8 %, hors TET et réaménagement de la dette). Ces taux de réalisation sont à un niveau élevé et démontrent l'agilité de notre collectivité pour mettre en œuvre les politiques qu'elle initie.

En 2017, le montant total des dépenses (hors réaménagement de la dette) s'élève à 1,289 Md€ contre 1,095 Md€ en 2016. Cette augmentation importante correspond au transfert des compétences conférées par la loi NOTRe (transports scolaires et interurbains, développement économique). La Région poursuit le programme d'investissements auquel elle s'était engagée avec près de 312 M€ (hors réaménagement de la dette et TET) déployés au profit de l'économie régionale.

Les recettes

Les recettes sont fortement dépendantes des orientations stratégiques de l'Etat en matière de finances publiques et sont actuellement peu dynamiques, en raison des efforts demandés aux collectivités territoriales afin de redresser les comptes publics de la Nation. En 2017, le montant de la dotation globale de fonctionnement a ainsi diminué de 18,3 M€, comme en 2016.

Les recettes réalisées atteignent 1,304 Md€ (hors opérations de gestion de dette) contre 1,115 Md€ en 2016 soit un taux de réalisation de 94,2% (contre 91,4% en 2016).

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 80 M€ pour 118 M€ inscrits au BP, portant l'encours de dette à 712 M€ (686,7 M€ fin 2016). L'effort d'investissement de la Région a été financé à des conditions très attractives grâce au contrat signé auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Globalement, la collectivité a pu emprunter dans des conditions très avantageuses avec un taux d'intérêt moyen historiquement bas à 1,39 % (1,42 % fin 2016). La gestion rigoureuse des crédits a permis d'autofinancer 50,8 % des dépenses d'investissement. Ce niveau d'autofinancement est très important dans la mesure où il sécurise les investissements régionaux.

La capacité de désendettement (hors crédits-baux) reste très performante à 3,3 ans, soit bien inférieure à la moyenne des régions qui s'élève à 5 ans fin 2016.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 14 545 711,32 €. Il n'est pas constaté des restes à réaliser.

La balance du compte de gestion figure en annexe et présente le même résultat global de clôture que celui du compte administratif.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2017 sera intégré à l'exercice 2018 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SOMMAIRE

I. La réalisation du budget 2017

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique 2

B – L'arrêté des comptes 2017 3

C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion 4

II. La réalisation du budget 2017 par politique

A – Interventions régionales 6

SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES 7

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 20

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES 43

FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CUTOYENNE 49

EUROPE 71

B – Optimisation des ressources 76

COMMUNICATION 77

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION 79

MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS 83

RESSOURCES HUMAINES 89

III. Les décisions

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 94

B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 94

C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2016 97

Rapport annuel de la dette 2017 98

Rapport sur la gestion pluriannuelle 107

Tableau des clôtures des AP-AE 113

Liste des virements de crédits entre chapitres sur l'exercice 2017 118

LA REALISATION DU BUDGET

2017

A – Le tableau de réalisation des dépenses et des recettes par politique

	DEPENSES		RECETTES	
	Voté BP + DM(s) 2017	Réalisé 2017	Voté BP + DM(s) 2017	Réalisé 2017
Investissement	**453 216 056,31**	**372 426 908,87**	**249 627 230,17**	**152 428 592,76**
Stratégies et solidarités territoriales, transition écologique	**79 281 904,00**	**77 985 461,79**	**2 763 408,00**	**2 774 863,32**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	73 819 104,00	73 464 138,22	2 763 408,00	2 774 130,00
ENVIRONNEMENT	5 090 300,00	4 339 324,69	-	733,32
TIC	217 500,00	70 000,00	-	-
DCI	155 000,00	111 998,88	-	-
Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle	**68 669 600,00**	**64 594 919,87**	**6 268 588,00**	**8 187 975,72**
ECONOMIE	37 090 632,00	35 249 153,30	6 268 588,00	7 736 064,48
RECHERCHE	20 967 968,00	20 456 802,49	-	401 911,24
ENS SUPERIEUR	6 400 000,00	5 187 090,71	-	-
TOURISME	4 131 000,00	3 627 607,33	-	50 000,00
FORM PRO	80 000,00	74 266,04	-	-
ORIENTATION	-	-	-	-
Transports et mobilités durables	**80 629 900,00**	**41 897 889,32**	**35 098 000,00**	**933 025,37**
TRANSPORTS	80 629 900,00	41 897 889,32	35 098 000,00	933 025,37
Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative	**116 690 900,00**	**105 288 050,26**	**4 504 251,00**	**5 579 204,56**
LYCEES	93 800 000,00	85 023 857,01	4 312 251,00	5 447 145,74
APPRENTISSAGE	9 000 000,00	8 830 598,58	-	-
F2S	3 790 200,00	3 095 495,83	-	132 058,82
CULTURE	6 754 000,00	5 792 064,82	192 000,00	-
SPORTS	3 346 700,00	2 546 034,02	-	-
VIE CITOYENNE	-	-	-	-
Optimisation des ressources	**86 711 777,14**	**64 180 845,07**	**182 297 008,00**	**121 567 008,43**
Dont Communication	-	-	-	-
Dont Moyens généraux de l'administration	4 611 777,14	4 282 628,76	-	-
Dont Ressources humaines	-	-	-	-
Dont Moyens généraux financiers	82 100 000,00	59 898 216,31	182 297 008,00	121 567 008,43
dont remboursement en capital de la dette	54 150 000,00	53 468 216,31	118 000 000,00	80 000 000,00
dont réaménagement de la dette	25 000 000,00	3 480 000,00	25 000 000,00	2 300 000,00
Europe	**21 231 975,17**	**18 479 742,56**	**18 695 975,17**	**13 386 515,36**
fonds européens	21 231 975,17	18 479 742,56	18 695 975,17	13 386 515,36
hors fonds européens	-	-	-	-
Fonctionnement	**956 248 770,71**	**920 021 585,58**	**1 139 650 854,61**	**1 134 738 959,11**
Excédent EPIC COC				**360 088,34**
Stratégies et solidarités territoriales, transition écologique	**16 083 900,00**	**16 183 999,40**	**192 750,00**	**203 045,56**
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 892 000,00	5 140 331,89	-	7 438,54
ENVIRONNEMENT	7 065 300,00	7 091 955,20	192 750,00	195 260,51
TIC	2 827 600,00	2 590 356,96	-	-
DCI	1 299 000,00	1 361 355,35	-	346,51
Développement économique, de la recherche, de l'innovation, et de la formation professionnelle	**158 195 800,00**	**152 787 162,42**	**18 510 755,80**	**23 646 721,79**
ECONOMIE	31 440 961,50	27 910 794,70	21 000,00	111 637,73
RECHERCHE	8 094 213,50	7 629 345,40	-	75 299,29
ENS SUPERIEUR	2 708 000,00	2 251 776,58	-	1 497,50
TOURISME	4 148 900,00	3 902 367,51	-	81 436,36
FORM PRO	109 251 825,00	108 574 083,46	18 489 755,80	23 373 620,62
ORIENTATION	2 551 900,00	2 518 794,77	-	3 230,29
Transports et mobilités durables	**321 643 602,61**	**314 351 647,90**	**15 680 490,92**	**15 481 633,55**
TRANSPORTS	321 643 602,61	314 351 647,90	15 680 490,92	15 481 633,55
Formation initiale, lycées, apprentissage, vie citoyenne et participative	**219 006 664,40**	**212 179 224,62**	**10 607 795,00**	**11 373 994,04**
LYCEES	58 937 882,60	58 534 013,43	10 287 495,00	10 816 933,64
APPRENTISSAGE	85 076 209,50	82 147 407,26	300 000,00	511 607,21
F2S	44 867 240,80	44 012 450,10	-	-
CULTURE	25 128 981,50	22 947 352,05	20 300,00	45 453,19
SPORTS	4 820 350,00	4 369 336,64	-	-
VIE CITOYENNE	176 000,00	168 665,14	-	-
Optimisation des ressources	**184 968 629,40**	**176 693 295,63**	**1 029 890 373,59**	**1 028 200 308,40**
Dont Communication	4 204 836,40	4 723 908,52	-	200,00
Dont Moyens généraux de l'admninistration	17 107 600,00	16 122 076,76	2 500 000,00	2 808 654,71
Dont Ressources humaines	131 348 543,00	131 393 115,12	3 569 330,00	5 092 689,50
Dont Moyens généraux financiers	32 307 650,00	24 454 195,23	1 023 821 043,59	1 020 298 764,19
Europe	**56 350 174,30**	**47 826 255,61**	**64 768 689,30**	**55 473 167,43**
fonds européens	54 985 324,30	47 451 385,89	54 201 224,30	47 910 547,74
hors fonds européens	1 364 850,00	374 869,72	10 567 465,00	7 562 619,69
RESULTAT affecté fonctionnement			**19 826 653,90**	**19 826 653,90**
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	**1 409 464 827,02**	**1 292 448 494,45**	**1 389 638 173,12**	**1 287 167 551,87**
investissement	453 216 056,31	372 426 908,87	249 627 230,17	152 428 592,76
Fonctionnement	956 248 770,71	920 021 585,58	1 140 010 942,95	1 134 738 959,11
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	**1 409 464 827,02**	**1 292 448 494,45**	**1 409 464 827,02**	**1 306 994 205,77**
investissement	**453 216 056,31**	**372 426 908,87**	**249 627 230,17**	**152 428 592,76**
Fonctionnement	**956 248 770,71**	**920 021 585,58**	**1 159 837 596,85**	**1 154 565 613,01**
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE	**1 384 464 827,02**	**1 288 968 494,45**	**1 384 464 827,02**	**1 304 694 205,77**
investissement	**428 216 056,31**	**368 946 908,87**	**224 627 230,17**	**150 128 592,76**
Fonctionnement	**956 248 770,71**	**920 021 585,58**	**1 159 837 596,85**	**1 154 565 613,01**
TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS	**1 308 247 527,55**	**1 223 037 366,00**	**1 311 567 627,55**	**1 243 397 142,67**
investissement	**406 984 081,14**	**350 467 166,31**	**205 931 255,00**	**136 742 077,40**
Fonctionnement	**901 263 446,41**	**872 570 199,69**	**1 105 636 372,55**	**1 106 655 065,27**

B – L'arrêté des comptes 2017

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser des deux sections.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2017, ce résultat s'élève à 221,6 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	19 811 565,10	1 349 357 333,66	1 369 168 898,76
Dépenses (réelles + ordre)		1 147 579 914,60	1 147 579 914,60
Total	19 811 565,10	201 777 419,06	221 588 984,16

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 207 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		577 976 930,58	577 976 930,58
Dépenses (réelles + ordre)	187 423 967,62	597 596 235,80	785 020 203,42
Total	-187 423 967,62	-19 619 305,22	-207 043 272,84

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de 14 545 711,32 € (221 588 984,16€ - 207 043 272,84 €).

C – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion et le niveau d'épargne se maintiennent à un très bon niveau conformément aux objectifs financiers que s'est fixée la Région :

- le taux d'épargne brute ressort à 18,92%.

- l'épargne nette se situe à 161,2 M€ : elle permet à la collectivité d'engager de nouveaux investissements en limitant le recours à l'emprunt. Elle reste supérieure à l'objectif-cible (épargne nette > 150 M€) et progresse de 3,19 M€ en 2017.

- la capacité de désendettement de la Région se situe à 3,32 années : elle reste en deçà du ratio que s'est fixée la Région (capacité de désendettement < 5 ans)

	CA 2016	CA 2017		
		Réalisé	Reste à réaliser	Total
EPARGNE DISPONIBLE				
Recettes de gestion	909 572 177	1 134 710 952	0,00	1 134 710 952
Dépenses de gestion	701 716 559	910 575 244	0,00	910 575 244
Epargne de gestion	**207 855 618**	**224 135 708**	**0**	**224 135 708**
Intérêts de la dette	11 024 813	9 446 342	0	9 446 342
Epargne brute	**196 830 805**	**214 689 366**	**0**	**214 689 366**
Remboursement de la dette en capital	51 698 317	53 468 216	0	53 468 216
Epargne nette	**145 132 488**	**161 221 150**	**0**	**161 221 150**
MENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS				
Dépréciation	0	0	0	0
Transfert entre sections	11 197 266	12 579 866	0	12 579 866
BESOIN DE FINANCEMENT				
Dépenses d'investissement	337 663 572	316 658 693	0,00	316 658 693
Recettes d'investissement	81 778 470	70 156 600		70 156 600
Besoin de financement en investissement	**255 885 101**	**246 502 093**	**0**	**246 502 093**
EMPRUNT				
Emprunt	**108 559 000**	**80 000 000**	**0**	**80 000 000**
RESULTAT				
Résultat de l'exercice	**-2 193 614**	**-5 280 943**	**0**	**-5 280 943**
dont Fonctionnement	*185 633 538*	*202 109 500*	*0*	*202 109 500*
dont Investissement	*-187 827 152*	*-207 390 443*	*0*	*-207 390 443*
Report des années antérieures	**15 404 640**	**19 826 654**		19 826 654
dont report fonctionnement	*15 404 640*	**19 826 654**		*19 826 654*
dont report investissement	*0*	*0*		*0*
Résultat de clôture	**13 211 026**	**14 545 711**	**0**	**14 545 711**
dont résultat fonctionnement	*201 038 178*	221 936 154	*0*	*221 936 154*
dont résultat investissement	*-187 827 152*	-207 390 443	*0*	*-207 390 443*

LA REALISATION DU BUDGET 2017

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIES

TERRITOIRES SOLIDAIRES

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	57 193 364,90	17 873 254,22	4 253 188,89	39 320 110,68
Investissement sur AP	882 640 828,12	394 970 875,86	73 464 138,22	487 669 952,26

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

TERRITOIRES SOLIDAIRES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	14 400 000	16 996 959	118%			
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	570 000	528 638	93%			
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	17 723 621	19 747 393	111%	0	533 957	0%
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	500 000	578 564	116%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	23 503 000	20 808 845	89%			
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	3 724 000	4 183 846	112%	0	222	0%
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	13 398 483	10 619 892	79%	2 763 408	2 239 951	81%
TOTAL Investissement		**73 819 104**	**73 464 138**	**100%**	**2 763 408**	**2 774 130**	**100%**
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Fonctionnement	250 000	208 977	84%	0	4 382	0%
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	240 000	268 175	112%			
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Fonctionnement	989 100	919 997	93%	0	3 056	0%
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	960 000	1 239 096	129%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	1 691 900	1 726 601	102%			
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	381 000	407 306	107%			
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fonctionnement	380 000	370 180	97%			
TOTAL Fonctionnement		**4 892 000**	**5 140 332**	**105%**	**0**	**7 439**	**0%**

BILAN GENERAL

Le budget 2017 a été réalisé à hauteur de 99,5% en investissement (73,46 M€ mandatés) et de 105% en fonctionnement (5,140 M€ mandatés).
Les programmes liés à l'hébergement et au dispositif A vos ID ont particulièrement bien mobilisé les crédits alloués, avec, pour l'hébergement : 112% (investissement) et 107% (fonctionnement), et pour A vos ID : 116% et 129%.

Malgré la montée en puissance des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, dont 25 étaient actifs en 2017, les crédits mandatés dans le cadre des Contrats de 3ème génération restent prédominants.

L'intervention régionale porte majoritairement sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale
    - en matière de Très Haut Débit : 12,6 M€ (dont 5,2 M€ au titre des contrats)
    - en matière de développement économique, projets structurants et friches urbaines : 6,8 M€
    - en matière d'offre touristique (2,3 M €) et d'économie agricole (1,8 M€ tous contrats)
    - en matière de mobilité : 2,7 M€ (dont 2,4 M€ contrats + pôles multimodaux CPER 0,3 M€)

- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires
    - avec 12,5 M€ en direction de l'habitat (soit 7,9 M€ au titre des contrats et 4,6 M€ au titre du programme hébergement, dont 3,6 M€ en direction de l'hébergement des personnes âgées)
    - avec 11 M€ pour des équipements sportifs (9 M€) ou culturels (2 M€)
    - avec l'aménagement d'espaces publics : 8,1 M€ notamment dans le cadre de la rénovation urbaine
    - avec 5,6 M€ en direction des services à la population, dont 5,2 M€ au titre des Contrats, et 0,4 M€ au titre du CPER (MSP et télémédecine)

- L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 10 M€
    - 6 M€ en direction de l'efficacité énergétique
    - 1,6 M€ en faveur de la biodiversité
    - 1,8 M€ dans le cadre d'A Vos ID.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION

Les 17,2 M€ mandatés en 2017 ont bénéficié essentiellement aux Contrats de Chartres et de Blois/Pays des Châteaux (3,9 M€ chacun), puis à Châteauroux/Pays Castelroussin (3,7 M€) et enfin Dreux (2,7 M€) et Bourges (2,5 M€).

Les mandats concernent pour 3,7 M€ l'habitat, pour 4,3 M€ le soutien aux équipements sportifs, pour 3,2 M€ l'aménagement d'espaces publics et pour 1,5 M€ le développement économique.

A titre d'exemples, on peut citer parmi les mandats les plus significatifs les acomptes pour 1,5 M€ relatifs à l'aménagement d'espaces publics à Chartres dans le cadre du PRU de Beaulieu, les études pour 0,540 M€ relatives au parc aquatique de Châteauroux, la piscine de Grand Chambord pour 0,990 M€, ou la ZAC du Moutet à Bourges pour 0,355 M€.

CONTRATS VILLE MOYENNE

Les crédits (0,528 M€) concernent les Contrats de Ville moyenne de Chateaudun, Romorantin et Buzançais pour solder des opérations d'aménagements d'espaces publics notamment.

CONTRATS RÉGIONAUX DE PAYS

Les 20,2 M€ mandatés en 2017 ont notamment bénéficié au Pays Loire Touraine (2,8 M€), au Pays de Vierzon (1,8 M€), au Pays Berry Saint Amandois (1,778 M€), au Pays de La Châtre (1,715 M€) et au Pays Vallée du Cher et Romorantinais (1,685 M€), au Pays Loire Beauce (0,997 M€)… ainsi que pour 1,6 M€ en direction des pôles de centralité et pôles d'animation.

Les mandats concernent pour 3,2 M€ l'efficacité énergétique, pour 2,1 M€ le soutien aux équipements sportifs, pour 1,9 M€ l'aménagement d'espaces publics et pour 1,6 M€ le Très Haut Débit.

A titre d'exemples, on peut citer parmi les mandats les plus significatifs : le solde de la piscine de Château-Renault (0,985 M€), 0,533 M€ pour l'aménagement de l'ilot Brunet Rollinat à Vierzon, 0,3 M€ pour l'accueil de l'entreprise Caillaud à Romorantin, 0,200 M€ pour l'abattoir de St Amand Montrond.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Un montant de 1,2 M€ a été mandaté en fonctionnement et 0,578 M€ en investissement.

L'animation du Réseau Oxygène confiée au cabinet ROUGE VIF Territoires en septembre 2017, a notamment donné lieu à un premier versement à hauteur 0,201 M€.

Sur le volet investissement, la Région a versé notamment la totalité des 0,239 M€ réservés au Campus « Les Champs du possible » de Châteaudun dédié au numérique, 0,100 M€ pour son entrée au capital de la SCIC Ohé de Tours, 0,075 M€ pour la ressourcerie de Vendôme.

CONTRATS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les 22,5 M€ mandatés en 2017 concernent notamment le CRST de Tours (3,7 M€), d'Orléans (2,4 M€), de Montargis (2,3 M€), du Pays de Valençay (1,8 M€), d'Issoudun Champagne Berrichonne (1,4 M€) et des Portes euréliennes d'Ile de France (1,2 M€).

Les mandats concernent pour 3,5 M€ le THD et autant pour l'habitat ; pour 2,6 M€ le sport, pour 2,3 M€ le développement économique et pour 1,9 M€ l'efficacité énergétique.

A titre d'exemples, on peut citer parmi les mandats les plus significatifs le solde du transfert de l'école des Beaux-arts de Tours sur le site MAME (1,5 M€), les acquisitions foncières par l'Agglomération d'Orléans pour le site Interrives (0,850 M€), le solde de la passerelle Fournier à Tours (0,480 M€), le solde de 0,3 M€ pour le Musée d'art contemporain des Tanneries à Amilly, le versement de 0,9 M€ pour l'espace de loisirs sportif d'Issoudun, un acompte pour le centre aquatique de Vendôme (0,3 M€), 0,401 M€ pour le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du Pays Loire Val d'Aubois.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

Au titre de ce programme, 4,6 M€ ont été mandatés (dont 4,2 M€ en investissement), avec une prépondérance de l'hébergement pour personnes âgées (près de 3,6 M€), les dispositifs en faveur du logement des jeunes ayant mobilisé 0,330 M€.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les 10,6 M€ mandatés en investissement au titre de ce programme, concernent majoritairement le THD pour 8,6 M€. Le reste des mandats concernent les projets structurants et les friches (1,343 M€), la santé (télémédecine et MSP au titre du CPER) pour 0,4 M€ ou encore les pôles multimodaux inscrits au CPER (0,347 M€ pour la gare de Dreux, l'étude TCSP de Tours et la mise en place d'une inter-opérabilité pôle de Chartres).

Les crédits mandatés en fonctionnement correspondent à la participation régionale au fonctionnement des SMO chargés du déploiement du THD.

EXPERTISE MUTUALISEE

Les 0,278 M€ mandatés correspondent principalement au marché régional Energétis collectivités pour 0,161 M€, et accessoirement au fonctionnement du centre de ressources Villes² (0,070 M€).

ENVIRONNEMENT

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	46 354 822,74	17 117 191,73	6 012 301,61	29 237 631,01
Investissement sur AP	54 744 769,28	17 665 604,43	4 339 324,69	37 079 164,85

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

ENVIRONNEMENT		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	2 404 884	2 313 719	96%			
GESTION DE L'EAU	Investissement	847 180	749 684	88%	0	733	0%
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	270 251	178 449	66%			
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	925 446	712 493	77%			
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	642 539	384 980	60%			
TOTAL Investissement		**5 090 300**	**4 339 325**	**85%**	**0**	**733**	**0%**
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	939 668	846 167	90%	0	351	0%
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	814 237	1 150 160	141%	0	660	0%
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Fonctionnement	2 011 254	1 897 851	94%	135 000	136 500	101%
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 808 789	1 850 806	102%	57 750	57 750	100%
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 491 352	1 346 972	90%			
TOTAL Fonctionnement		**7 065 300**	**7 091 955**	**100%**	**192 750**	**195 261**	**101%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été consacrée à la poursuite des deux chantiers engagés en 2016 : le Service Public régional de l'Énergie et la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité. La Région a également engagé les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Sur le SPRE, l'étude lancée à l'automne 2016 s'est poursuivie. Le prestataire a proposé plusieurs scénarios de mise en œuvre d'un SPRE sur le champ de la rénovation des logements privés d'une part et sur le champ des ENR et bâtiments publics d'autre part. Le scénario a été choisi en séance plénière en décembre pour approuver le projet de Service Public Régional de l'Énergie sous forme, s'agissant de l'activité d'accompagnement technique des particuliers et de tiers Financement, d'une Société d'Économie Mixte. La Région poursuit également son soutien aux plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE).

La Région s'est engagée en 2017 dans l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage. Une importante concertation a été menée durant l'année, avec deux réunions de la Commission consultative, des groupes de travail, des ateliers territoriaux de l'économie circulaire et la mise en œuvre d'une mobilisation citoyenne avec un panel de citoyens tirés au sort. Les phases d'état des lieux et de prospective ont été réalisées et finalisées fin 2017.

Par ailleurs, les politiques inscrites au CPER et au CPIER se sont poursuivies. A noter l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif dans le cadre du partenariat avec l'ADEME : le « Contrat d'Objectif Territorial Energies renouvelables (ENR) » qui doit permettre aux territoires d'établir une prospective en matière de développement des ENR et d'être accompagnés pour l'animation à mettre en place pour faire émerger les projets.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le programme Transition Énergétique soutient la structuration de filières sur les énergies renouvelables (chaufferie bois, géothermie, solaire thermique), la rénovation et construction de maisons à basse consommation d'énergie (concours ma maison éco, audits Energétis Particuliers et Co-propriétés), l'animation de la transition énergétique (OREGES, ENVIROBAT, énergie partagée, Mission régionale géothermie, Mission régionale bois énergie) et les plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE).

GESTION DE L'EAU

Pour le programme Eau, la sur-consommation en fonctionnement est exceptionnelle. Elle est liée à l'épisode de crue de juin 2016 qui a retardé voire décalé les travaux d'entretien sur les cours d'eau. Elle compense la sous-consommation constatée en 2016.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Les politiques qui composent ce programme visent à soutenir les actions de sensibilisation du public et de développement durable (Conventions vertes, Écopôle, soutien aux agendas 21 dans les collectivités) ainsi que les actions de la convention État-ADEME-Région sur l'air, les Déchets et l'économie circulaire. Le soutien aux Plans de Prévention des Risques Technologiques est également inscrit dans ce programme.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables (Réserves Naturelles, Parcs Naturels Régionaux et Conservatoire des Espaces Naturels) ainsi que la mise en œuvre d'un Observatoire Régional de la Biodiversité. À noter sur ce programme un léger décalage d'engagement des travaux d'investissement sur le Conservatoire des Espaces Naturels, les réserves naturelles régionales occasionnant des mandatements moins importants qu'initialement prévus.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Ce programme vise la mise en œuvre du plan Loire avec des actions de sensibilisation du public au risque inondation (Maisons de Loire, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs…), le soutien aux actions de prévention (soutien aux Plans de Continuité et de Sauvegarde, aménagement de champs d'expansion de crue) et les dotations à la Mission Loire et à l'Établissement Public Loire. Le programme s'est déroulé conformément aux prévisions exception faite du paiement décalé des investissements des Maisons de Loire occasionnant une sous-consommation sur ce programme budgétaire. En effet, les dépenses d'investissement ont majoritairement été réalisées sur la dernière année du règlement Conventions vertes 2015-2017, avec des versements qui interviendront en 2018.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	3 270 600,00	867 369,56	471 981,06	2 403 230,44
Investissement sur AP	2 150 000,00	70 000,00	70 000,00	2 080 000,00

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION		DEPENSES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	217 500	70 000	32%
TOTAL Investissement		**217 500**	**70 000**	**32%**
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 480 000	2 352 296	95%
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	347 600	238 061	68%
TOTAL Fonctionnement		**2 827 600**	**2 590 357**	**92%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été marquée par le vote de la nouvelle stratégie numérique de la Région (session de juin). En parallèle à cette démarche, qui doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux de transformation numérique en interne à la Région comme dans les relations aux territoires, des projets ont été accompagnés autour de la médiation numérique (appel à projet). Toutefois, le lancement tardif de l'appel à projet n'a pas permis d'engager les crédits qui étaient prévus au BP. C'est ce qui justifie le faible taux en investissement (32%). En revanche, le fonctionnement est consommé à hauteur de 92% ; le différentiel porte également sur l'engagement tardif des dossiers de médiation numérique.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le nouveau marché de services télécom « Réseau Régional haut débit » a été déployé en 2017. Il a permis de raccorder notamment à la fibre optique, et d'augmenter les débits sur l'ensemble des établissements solaires et ainsi de faciliter les pratiques pédagogiques innovantes. Ce réseau couvre également l'ensemble des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que les sites hospitaliers.
La contribution statutaire du GIP RECIA (250K€) est maintenue à un montant identique depuis 2015, elle permet de déployer notamment une offre d'e-administration (projet SOLAERE) pour l'ensemble des collectivités du territoire ou d'accompagner les TPE/PME pour la digitalisation de leur activité (Programme « *Transition Numérique* »).

TIC ET DÉVELOPPEMENT DES USAGES

Les crédits 2017 ont permis d'accompagner les premières concrétisations de la stratégie numérique votée en juin 2017. Il s'agit notamment de l'appel à projet Webocentre lancé fin 2017 ou encore des expérimentations dans le domaine des usages numériques à l'image des projets portés par le CRIJ, Labomédia (45), Résoudre (37) ou encore Bandits Mages (18).

Ces crédits permettent également d'inscrire la Région dans des réseaux nationaux comme l'AVICCA (Associations des villes et collectivités agissant dans le domaine numérique), l'association OpenData France, ou encore la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).

COOPERATION INTERNATIONALE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	7 538 948,93	3 317 584,03	1 086 726,49	4 221 364,90
Investissement sur AP	1 809 540,31	751 674,56	111 998,88	1 057 865,75

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

COOPERATION INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	50 000	7 120	14%			
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	105 000	104 879	100%			
TOTAL Investissement		**155 000**	**111 999**	**72%**			
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	497 000	545 353	110%	0	0	0%
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	802 000	816 003	102%	0	347	0%
TOTAL Fonctionnement		**1 299 000**	**1 361 355**	**105%**	**0**	**347**	**0%**

BILAN GENERAL

Pour l'année 2017, la Région a renouvelé ses engagements en direction des neuf territoires extérieurs avec lesquels elle entretient depuis plusieurs années des partenariats stratégiques.
En parallèle de son engagement auprès de ses collectivités partenaires, la Région a soutenu des initiatives portées par des acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne de son territoire. Elle est également intervenue en accompagnement à des interventions d'urgence et de post-urgence.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Région a renouvelé son engagement en direction des neuf régions avec lesquelles elle entretient des partenariats stratégiques, à savoir : la Région de Mopti au Mali, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Province de Luang-Prabang au Laos, le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, la Région de Pardubice en République tchèque, la Région de Cracovie en Pologne, la Province du Hunan en Chine, l'Etat du Tamil-Nadu en Inde et la Région de Fez-Meknès au Maroc.

Au cours de cette année, parmi les principaux projets dont elle est à l'initiative, la Région a apporté son soutien au Centre régional d'appui aux communes du Gorgol (Mauritanie) ainsi qu'aux programmes conduits en faveur du développement local et de l'hydraulique villageoise. Au Laos, le programme d'accès à l'eau potable dans la vallée de la Nam Khan est entré dans sa dernière année. Au Mali, dans un contexte toujours difficile, elle a concentré son aide aux coopératives de femmes productrices de céréales. Par ailleurs, elle a soutenu des actions de coopération inter-universitaire en Pologne, en Inde, en Chine et au Maroc en y associant des programmes communs de recherche. Elle accompagne aussi des projets de coopération culturelle avec l'Etat du Tamil Nadu. 2017 aura également été l'année de la définition d'un cadre de coopération avec la Région de Fez-Meknès – nouveau partenaire issu de la réforme territoriale initiée par le Maroc. Avec le Land de Saxe-Anhalt, la Région a poursuivi son programme d'échanges sur l'enseignement franco-allemand de la Shoah (en lien avec le CERCIL). Enfin, il est à noter que l'intensification des relations économiques avec ses partenaires extérieurs, notamment en Chine et en Inde, s'est confirmée comme un objectif important de l'action extérieure de la collectivité.

A la faveur de son partenariat avec France Volontaire, la Région renouvelle chaque année la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale en Chine, en Inde et au Maroc. Qui plus est, elle est à l'initiative d'un projet de service civique international de réciprocité mobilisant 9 jeunes français et 9 jeunes issus de régions partenaires (Pardubice, Land de Saxe-Anhalt et région de Fez-Meknès - projet soutenu financièrement par les ministère de Affaires étrangères et européennes).

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

En parallèle de son engagement auprès des collectivités partenaires, la Région a soutenu des initiatives portées par des acteurs de la coopération internationale de son territoire :

- Pour encourager la création ou l'approfondissement de liens durables entre les communes du territoire régional et celles situées dans d'autres états de l'Union

européenne, elle a été amenée à accompagner 30 projets au bénéfice de 1 512 jeunes dans le cadre de son dispositif de jumelages de villes en Europe ;

- En complément des actions conduites dans ses zones prioritaires, elle a apporté son soutien à 75 porteurs de projets pour mener à bien des actions de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale.

- Enfin, dans l'objectif de rapprocher l'Europe des citoyens, elle a soutenu 12 projets dans le cadre de son dispositif CAP EURO

Qui plus est, la Région soutient activement la mise en réseau de ces acteurs à la faveur d'un appui renouvelé à l'association Centraider, relayé par le concours financier du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Avec l'objectif de mener sur le territoire des actions de sensibilisation à la solidarité internationale, la Région a notamment organisé pour la 16ème année consécutive les Rencontres de la coopération qui ont rassemblé environ 200 personnes, à Blois, autour du thème des Objectifs du Développement Durable.

Enfin, en matière d'aide humanitaire d'urgence et de post urgence la Région a apporté son soutien à 5 interventions, l'une en faveur du fonds Solidarité Sida, les autres en direction de la Somalie, des victimes des catastrophes naturelles en Colombie et dans les Caraïbes et une aide de post-urgence en direction du Pérou.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ECONOMIE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	150 562 350,48	87 517 523,19	25 243 535,28	63 044 827,29
Investissement sur AP	296 643 411,83	176 050 192,45	35 098 024,94	120 593 219,38

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

ECONOMIE INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 250 000	3 308 745	102%	1 435 000	1 340 287	93%
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 244 900	2 185 389	67%	648 364	729 140	112%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	600 000	351 500	59%			
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	2 350 000	3 896 144	166%	435 194	627 944	144%
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	11 412 295	12 299 764	108%	3 589 936	4 176 079	116%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	12 311 032	9 618 043	78%	30 000	726 117	2420%
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Investissement	50 000	0	%			
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Investissement	20 000	0	%			
CAP FILIERES	Investissement	3 852 406	3 589 570	93%	130 094	136 497	105%
TOTAL Investissement		**37 090 632**	**35 249 153**	**95%**	**6 268 588**	**7 736 064**	**123%**
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	1 920 580	1 398 631	73%			
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Fonctionnement	1 126 782	1 107 140	98%	21 000	24 600	117%
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	913 900	717 499	79%	0	7 500	0%
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 444 100	11 225 327	107%	0	19 118	0%
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Fonctionnement	240 000	179 418	75%			
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	7 505 500	6 023 237	80%	0	35 016	0%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 715 000	1 232 763	72%	0	11 309	0%
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	840 500	801 424	95%			
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 174 600	659 888	56%			
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 555 000	901 343	58%	0	1 375	0%
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	905 000	803 192	89%	0	4 167	0%
CAP FILIERES	Fonctionnement	3 100 000	2 860 936	92%	0	8 554	0%
TOTAL Fonctionnement		**31 440 962**	**27 910 795**	**89%**	**21 000**	**111 638**	**532%**

BILAN GENERAL

Tout d'abord, l'année 2017 est l'année de la création de l'Agence de Développement Economique Régionale, DEV'UP Centre-Val de Loire (fusion de Centréco et de l'ARITT). L'Agence participe à la mise en place des actions prévues dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les actions s'inscrivent en complémentarité et en appui de celles de la Région et des autres acteurs économiques de notre territoire.

DEV'UP est positionnée sur un certain nombre de thématiques telles que l'observation et la réalisation d'études, le développement international, la diffusion technologique, l'orientation des entreprises et l'animation territoriale, les rencontres et les évènements économiques, la professionnalisation des développeurs, le développement d'une stratégie régionale de promotion et de prospection ou encore la valorisation des savoir-faire et des produits de la région Centre-Val de Loire.

De plus l'année 2017 a été marquée par la fusion des dispositifs d'aides consacrés aux entreprises industrielles, de Services et de l'artisanat, dans le but de simplifier et d'optimiser lesdits dispositifs.

La mise en place s'est faite pendant l'été et a nécessité auprès de nos partenaires une adaptation, une réappropriation des critères d'éligibilité.

Les résultats de l'année 2017 traduisent une forte mobilisation de la Région en faveur de tous les secteurs économiques :

- plus de 160 créateurs d'entreprise aidés directement sans compter ceux aidés à travers les plateformes d'initiative locale ou les réseaux d'accompagnement ;
- près de 100 entreprises artisanales et 170 entreprises industrielles et de services aidées pour leur projet de développement ;
- plus de 300 exploitations agricoles soutenues pour leurs investissements ;
- plus de 120 exploitations aidées pour leur certification bio.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son soutien auprès du secteur associatif et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'adoption du Schéma Régional de l'Economie Social Solidaire en 2018 aura pour ambition de fixer pour les années à venir les orientations régionales en la matière et d'encourager d'autres formes d'entreprenariat en région Centre-Val de Loire.

2017 a été la première année de prise en compte complète des transferts de compétences en matière économique issus de la loi NOTRe. Ce changement de périmètre des interventions de la Région a entrainé une forte hausse des budgets alloués. L'impact de ce transfert, renforcé par les moyens financiers alloués à notre politique alimentation et au déblocage d'une aide d'urgence aux agriculteurs, a été particulièrement fort pour le volet agricole (hausse de +76% de BP à BP). Pour intégrer les évolutions de notre champ d'intervention en matière agricole et intégrer pleinement les objectifs de notre SRDEII, l'Assemblée plénière a adopté, le 29 juin 2017, la politique agricole de notre collectivité, renouvelée et simplifiée.

Au total, ce sont ainsi plus de 63M€ qui ont été mobilisés en faveur des entreprises et des acteurs économiques de notre région.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

Le dispositif CAP Artisanat Création attribué sous forme d'avances remboursables et de subventions vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise. En 2017, 74 entreprises (85 en 2016) ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total accordé de 1,89 M€ (contre 1,83 € en 2016).

Huit Plateformes d'Initiatives Locales (PFIL) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional, coordonnées par l'association régionale Centre Initiative. En 2017, la Région a apporté une aide au fonctionnement de ces structures pour un total de 0,376 M€ et a contribué à la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur et du fonds régional Centre Reprise Transmission pour un montant de 0,805 M€.

Par ailleurs, la Région finance un programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,122 M€ en 2017.

De plus, la Région a financé le fonctionnement des 3 Boutiques de Gestion et des 5 couveuses d'entreprises de notre région pour un montant de 0,194M€.

Enfin, dans le cadre du transfert de compétence, la Région a récupéré la gestion du dispositif NACRE qui répond au double objectif d'insertion dans l'emploi durable et d'appui à la création d'activités économiques pérennes. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi.

Pour l'année 2017, Le transfert concerne uniquement la compétence de financement de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise transférée par l'Etat aux Régions et ne couvre pas l'activité de prêts à taux zéro délivrés par la Caisse des dépôts associée à NACRE.
Sur l'année 2017, la Région a mandaté 0,685M€ auprès de l'ASP (paiement des dossiers et frais de gestion).

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES ARTISANALES

Mis en œuvre en 2011, simplifié en 2014, le dispositif CAP Artisanat Développement offre à l'entreprise la capacité d'une approche globale de son développement en soutenant, à la fois l'investissement, le recours en conseils spécialisés et les besoins en développement commercial (site Internet, participation à un salon).

- ✓ 86 entreprises (109 en 2016) ont bénéficié d'un CAP Artisanat Développement volet investissement pour un montant global affecté de 2,135 M€ (2,875 M€ en 2016), soit une diminution de 20% en volume de dossiers accompagnés et 25% d'aides accordées.
  Cette diminution est le fait de la fusion des dispositifs en 2017 qui a redirigé les dossiers du secteur de production vers la ligne budgétaire CAP DEVELOPPEMENT de l'Industrie et des Services, alors qu'ils étaient auparavant fléchés sur la ligne budgétaire CAP DEVELOPPEMENT Artisanat.

- ✓ 6 entreprises (7 en 2016) ont pu bénéficier d'une aide aux conseils pour un montant global de près de 0,044 M€ (0,046 M€ en 2016), 24 (26 en 2016) entreprises ont également bénéficié d'une aide au développement commercial pour 0,070 M€ (0,070 M€ également en 2016).

La Région poursuit son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur l'Environnement et le Développement Durable pour un montant de 0,070 M€ et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 0,050 M€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. En 2017, 0,200 M€ ont alors été accordés à ARDAN Centre pour la réalisation de son activité pour 22 projets agréés et 14 missions ouvertes.

Enfin, la Région a financé la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie Centre-Val de Loire pour l'actualisation des données de l'Observatoire du Commerce, à savoir une information détaillée sur l'équipement commercial régional et sur les comportements d'achats des ménages de la région, pour un montant de 0,100 M€.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat, la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent collectivement participer à des salons régionaux et nationaux. En 2017, 8 opérations collectives ont été financées (Salon du Patrimoine, Salons de la gastronomie...) pour un total de 0,66 M€.

La Région a également participé au financement de 6 opérations de valorisation du secteur pour un montant total de 0,161M€ (Artisanales de Chartres, concours Talent, concours UNACAC, Village Savoir-faire à Blois…).

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de l'animation économique des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant global de 0,155 M€.

Enfin, l'année 2017 a été marquée par l'application de la Loi NOTRe entraînant le transfert de nouvelles compétences à la Région. Aussi la Région a dû compenser les dotations versées précédemment par les Départements aux 6 Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour la réalisation des programmes régionaux Environnement et Développement Durable, Métiers d'Art et Transmission-Reprise pour un montant total de 0,572 M€.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plusieurs conventions de partenariat lient la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- ✓ Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,330 M€,
- ✓ La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,180 M€,
- ✓ L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL): 0,050 M€,
- ✓ L'association régionale Centre Actif, fonds territorial de France Active : 0,135 M€ pour son fonctionnement, 0,150 M€ destinés à alimenter les lignes de crédits,
- ✓ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, (ADIE Centre) : 0,040 M€,
- ✓ La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 0,030 M€,
- ✓ L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 0,060 M€.

Par ailleurs, la Région apporte son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact…), ainsi qu'aux Groupements d'Employeurs (GEIQ Alisée Berry, GEIG Industrie 28, Métiers Partagés…). En 2017, 0,155M€ leur ont été consacrés.

Enfin, 53 CAP Solidaire ont été accordés, pour un montant total de 0,053 M€. Ce dispositif est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, ou n'ayant pas accès au crédit bancaire classique).

Le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2017, ce sont 336 postes aidés (dont 225 en renouvellement) à partir de 286 projets aidés et 7,683M€ de subventions accordées.

La « Démarche de Filière » accompagne la structuration de filières dans le secteur de l'artisanat dont l'objectif est d'apporter une réponse à des problématiques et besoins liés aux spécificités des métiers qui le composent.

Trois programmes régionaux collectifs de filières (Alimentaire, Métiers d'Art, Production) sont à ce jour mis en œuvre par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ont ainsi été financés respectivement à hauteur de 0,077 M€, 0,080 M€ et 0,060 M€.

Au titre de son action en faveur des Métiers d'art, la Région a organisé pour la 16ème édition le salon régional dédié aux métiers d'art (0,360 M€). 140 exposant étaient présents, pour près de 15 000 visiteurs.

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

Le CAP Création/Reprise des entreprises industrielles permet de renforcer la capacité financière des entreprises. Au titre de l'exercice 2017, 30 entreprises (13 en 2016) dont 16 Jeunes Pousses Innovantes ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 3,342M€ (1,1 M€ en 2016).

Cette hausse du nombre de dossiers mais aussi du montant voté s'explique par la fusion des dispositifs CAP en 2017 qui a redirigé les dossiers du secteur de production, initialement fléchés sur la ligne budgétaire CAP Création/Reprise Artisanat, vers la ligne budgétaire CAP Création/Reprise de l'Industrie et des Services.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DES SERVICES

Le CAP Développement est un appui aux projets de développement des entreprises. Il permet notamment d'accompagner les entreprises régionales dans leur programme :

- d'investissement matériel et/ou immobilier en région Centre – Val de Loire ;
- de développement à l'international ;
- d'innovation ;
- pour recourir au conseil de consultants externes.

Pour le développement international des entreprises, 1,664 M€ (1,9 M€ en 2016) ont été accordés sur l'année 2017 à 129 entreprises (170 en 2016) au travers d'un dispositif régional de soutien à l'export.
Les projets d'investissements matériels ont bénéficié de 4 M€ (1,5 M€ en 2016), permettant d'accompagner 24 entreprises (10 en2016).

12 PME ont pu bénéficier d'une subvention pour accompagner le recours à un Consultant (5 en conseil Externe et 7 en Conseil à l'Innovation), pour un montant de 0,156M€.

La Région met également en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales :

- ✓ Une aide directe à l'emploi et/ou à la formation des salariés (CAP'EMPLOI-FORMATION Centre) ;
- ✓ Un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

En 2017, 8 entreprises (5 en 2016) porteuses de programmes d'embauches significatifs (soit 135 créations d'emplois et 67 reprises d'emplois) ont bénéficié d'un CAP'EMPLOI-FORMATION volet Emploi pour un montant total de 0,724M€ (0,946M€ en 2016).

La Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 200 000 €, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le CAP'EMPLOI-FORMATION volet FORMATION vise à accompagner les plans de formation s'inscrivant dans une stratégie de développement clairement définie de l'entreprise pour renforcer les compétences et l'employabilité des salariés. Il participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels. Trois projets (8 en 2016) ont été soutenus en 2017 pour un montant de 0,168M€ (0,686M€ en 2016).

Par ailleurs, dix clusters ont été financés par la Région en 2017 pour un montant global de 748 000 € (391 250 € en 2016). La mise en œuvre de la loi NOTRe a eu pour conséquence une augmentation du montant de subventions attribuées à certains clusters qui bénéficiaient jusqu'alors de soutiens financiers des Départements : l'AREA (agro-alimentaire), POLEPHARMA (industries pharmaceutiques), SHOP EXPERT VALLEY (agencement de magasins), AEROCENTRE (aéronautique), GEAR (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro-ressources) et AGREEN TECH VALLEY (Vallée numérique du Végétal).

Ils représentent plus de 800 entreprises et plus de 90 000 salariés. Les programmes d'actions des clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

En 2017, la Région a également accompagné les starts-up au travers :

- De l'opération Starts Up Weekend (8 starts-up) à hauteur de 9 500€.
- Du programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 000€.
- De la souscription au Fonds Professionnel de Capital Investissement « Loire Valley Invest », pour un montant de 2M€ dont 200.000€ ont été versés en 2017 pour financer 2 starts-up régionales.

Parallèlement, la Région a également accompagné financièrement le programme d'actions 2017 de DEV'UP, à hauteur de 4 946 144 € en fonctionnement et à hauteur de 250 000 € en investissement.

Enfin, la Région a financé 3 opérations à hauteur de 0,169M€ (0,252M€ en 2016) au titre des opérations d'animation et de promotion économique du Fonds Sud. Toutes les actions financées sont récurrentes (programmes d'actions des agences de développement de l'Indre, programme d'actions du parvis des métiers à Bourges, etc.)

INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

En avril 2017, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir n°2, l'Etat et la Région Centre-Val de Loire ont engagé une collaboration avec la mise en place d'un dispositif expérimental « Partenariat Régional d'Innovation», destiné à soutenir les projets d'innovation des PME en phase d'étude de faisabilité ou de développement.

Doté de 5 M€ par la Région (à parité par l'Etat) et porté par Bpifrance, le dispositif a permis d'accompagner à ce jour 6 entreprises, pour une dotation de 1,730 M€. Une dizaine de projets supplémentaires sont en cours de montage.

Ce dispositif vient renforcer les dispositifs existants, et complète la palette d'outils de financement en faveur des PME du Centre-Val de Loire (et à titre exceptionnel des ETI).

Les projets accompagnés s'inscrivent dans les ambitions régionales définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et dans la Stratégie régionale de l'innovation et de spécialisation intelligente, ainsi que dans les domaines d'actions des pôles de compétitivité et clusters de la région Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, la Région a accompagné financièrement en 2017, quatre pôles de compétitivité (Cosmétic Valley, Elastopôle, Dream et S2E2) à hauteur de 680 000 €. Concernant le financement de programmes de recherche collaborative, la Région a engagé la somme de 470 000 € au bénéfice de trois entreprises régionales impliquées dans trois projets portés par les pôles Cosmétic Valley et Elastopole.

Enfin, 17 CAP RDI ont été attribués en 2017 (11 Recherche & Développement et 6 Innovation), pour un montant de 2,678 M€.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

L'année 2017 a vu l'adoption de la politique régionale en faveur de l'alimentation. Dans ce cadre, un grand nombre d'actions auparavant financées au titre des actions de promotion de l'agriculture relèvent désormais du budget alloué à notre politique alimentation.

Cependant, restent financées sur ce volet un certain nombre d'actions emblématiques de la promotion de l'agriculture : participation au salon international de l'agriculture de Paris, manifestation « Open Agrifood » notamment.

Les CAP Filières déclinent également des volets promotion spécifiques à chaque filière qui relèvent de cette enveloppe budgétaire.

ALIMENTATION

La communication sur la stratégie en faveur de l'alimentation de la Région pour la période 2017-2021 a été présentée en Assemblée plénière le 29 juin 2017. Celle-ci a fait l'objet de multiples concertations pour une adoption définitive de la stratégie en session plénière le 21 décembre 2017.

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle

- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Les systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2017, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions suivantes :

- aux manifestations liées à la valorisation des produits du terroir et de la gastronomie telles que les salons régionaux de la gastronomie et vins d'Orléans et de Bourges, les journées gastronomiques de Sologne, le volet gastronomique de Ferme Expo de Tours…
- au programme COVALOR contractualisé avec la Chambre régionale d'agriculture,
- à l'Union pour les Ressources génétiques du Centre (actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de la biodiversité domestique, espèces ou variétés de plantes anciennement cultivées et races fermières attachées à la région Centre - Val de Loire),
- aux actions de promotion autour de la signature « C du Centre »

La sous-consommation des crédits affectés à ce programme s'explique par la mise en œuvre de cette nouvelle politique dont un certain nombre d'actions ont été réalisées jusqu'au 31 décembre 2017 mais le solde de la subvention ne pourra être versé qu'en 2018.

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, il a été mis en place depuis 2016 un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat.
  En 2017, 350 porteurs de projets ont bénéficié de cet accompagnement technique, économique et social. Pour la transmission, plus de 100 cédants ont été accompagnés.

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier.

- Un appui aux services de remplacement qui a permis de soutenir les agriculteurs pour congés, maladie et formation à hauteur de 11 118 journées de remplacement en 2017.

- Un soutien au programme « GEHODES » en matière de gestion des ressources humaines et de pénibilité au travail. Ce soutien a bénéficié à plus de 84 actifs sur le territoire.

- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place régulière en région d'une pépinière de salariés et futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière se compose

d'une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

La politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'est fortement développée suite à l'arrêt de l'intervention des Conseils départementaux (+144 % de budget). Les nouvelles actions lancées en 2017 ne verront le solde de notre subvention versé qu'en 2018, ce qui explique le faible taux de consommation de crédits votés pour ce programme.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- ✓ le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux.

- ✓ la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes, les audits et l'investissement autour du stockage à la ferme dans le CAP grandes cultures), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

- ✓ le soutien à la conversion : la Région apporte une aide à la certification depuis 2007, et, depuis 2013 est mis en place un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années. Cet accompagnement, sous-utilisé par les exploitants, a fait l'objet d'une évaluation externe afin d'être réorienté de façon plus pertinente.

Enfin, le plan « ambition bio 2017 » adopté en avril 2015 a poursuivi sa déclinaison avec l'action des groupements d'agriculture biologique et le projet, en légumes bio de plein champ, « Nous paysans bio » avec la ferme de la Motte.

L'année 2017 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification a permis d'aider 124 exploitations. L'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique (200 K€) a permis de mobiliser les crédits de l'Etat à la même hauteur et ceux du FEADER pour 1,2 M€.

CAP FILIÈRES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre – Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale.

Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

L'année 2017 a vu l'adoption des CAP Grandes cultures (2ème génération), Ovin (3ème génération), Caprin (3ème génération) et Viandes blanches (3ème génération).

Cinq autres CAP ont bénéficié d'une révision ou d'une prolongation jusqu'au 31 décembre

2017 : Viticulture, Bovin lait, Légumes, Horticulture-Pépinière, Apiculture. Les efforts se sont également poursuivis dans les cinq CAP qui n'ont pas évolué.

Le troisième programme « herbe et fourrages » 2017-2018 inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin a été lancé en 2017. Il permet d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

308 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus sur l'année 2017 (contre 150 en 2016) pour un montant de plus de 3 M€ (inclus montant des projets issus des appels à projets 2017 du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations – PCAE FEADER). Il s'agit d'un effort exceptionnel qui s'est particulièrement manifesté sur deux volets : les projets en filière viande blanche et la protection contre le gel en viticulture.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	37 801 605,25	26 495 963,26	6 826 686,22	11 305 641,99
Investissement sur AP	167 642 548,12	95 814 130,71	20 456 802,49	71 828 417,41

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	Section	DEPENSES			RECETTES		
		Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	20 967 968	20 456 802	98%	0	401 911	0%
TOTAL Investissement		**20 967 968**	**20 456 802**	**98%**	**0**	**401 911**	**0%**
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	7 479 714	6 982 213	93%	0	26 355	0%
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	614 500	647 132	105%	0	48 945	0%
TOTAL Fonctionnement		**8 094 214**	**7 629 345**	**94%**	**0**	**75 299**	**0%**

BILAN GENERAL

La Région a poursuivi son fort soutien à la recherche en 2017, avec un volume de consommation des crédits supérieur à 28 M€.

Les programmes de recherche Ambition Recherche Développement 2020 Biomédicaments, Lavoisier, Cosmétosciences, Pivot et Intelligence des patrimoines ont poursuivi leur avancée. A l'exception de Pivot, démarré plus tardivement, ils avaient fait l'objet en 2016 d'une évaluation qualitative et quantitative très positive de leurs phases 1, sur la base de laquelle la Région a décidé en 2017 de lancer leurs phases 2. Parallèlement, Pivot a poursuivi sa phase 1 qui devrait être évaluée dans le courant de l'année 2018.

Le soutien régional dans le cadre du volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) a permis aux nombreux laboratoires impliqués dans les grands projets Biomédicaments, Biopatic, Phenotaam, Pivots, Promestock, Radiocentre et PSAT2 d'acquérir des équipements de pointe indispensables à l'avancement de leurs projets de recherche, et au maintien de leur compétitivité nationale et internationale.

Les besoins associés aux différents dispositifs, en particulier le dispositif Ambition Recherche Développement 2020, ont nécessité la mise en place d'une enveloppe supplémentaire dans le cadre du Budget Supplémentaire 2017.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

Le niveau élevé de la consommation des crédits sur ce programme est associé au démarrage des phases 2 de 4 des programmes Ambition Recherche Développement 2020, que la Région a fait le choix de combiner aux dispositifs précédemment existants. Des mandatements importants ont également été réalisés pour des acomptes et des soldes de projets de recherche (appels à projets d'intérêt régional et d'initiative académique) et de bourses doctorales.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur et la recherche ont connu dans notre région de fortes évolutions structurelles : décision des universités d'Orléans et de Tours de quitter la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) interrégionale Léonard de Vinci qui peinait à jouer un rôle véritablement structurant, profonde refonte de l'offre de formation universitaire dans le contexte des contrats quinquennaux 2018-2022 avec l'Etat. L'élaboration des actions et des demandes de financement à la Région s'en est trouvée ralentie.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	8 734 000,00	5 193 062,33	2 101 776,58	3 540 937,67
Investissement sur AP	45 415 000,00	17 811 799,55	5 187 090,71	27 603 200,45

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	5 860 000	4 750 000	81%			
VIE ETUDIANTE	Investissement	100 000	122 091	122%			
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	440 000	315 000	72%			
TOTAL Investissement		**6 400 000**	**5 187 091**	**81%**			
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	2 063 500	1 786 277	87%	0	1 498	0%
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	644 500	465 500	72%			
TOTAL Fonctionnement		**2 708 000**	**2 251 777**	**83%**	**0**	**1 498**	**0%**

BILAN GENERAL

En 2017, la Région a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière d'immobilier universitaire, de renforcement de l'offre de formation et de soutien à la vie étudiante.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER), les opérations suivantes ont bénéficié de crédits de paiement :

- La restructuration et l'extension des locaux de l'INSA à Bourges,
- La réhabilitation du bâtiment de recherche « Vialle » de la Faculté de médecine de l'université de Tours,
- La réorganisation des locaux du pôle universitaire de Chartres,
- L'aménagement des laboratoires de recherche à l'IUT de Bourges.

Le soutien apporté par la Région au renforcement de l'offre de formation permet d'accompagner la hausse significative des effectifs étudiants : c'est en particulier le cas pour les formations d'ingénieurs à l'INSA et à Polytech' Orléans (antenne de Chartres).

Les faibles taux de consommation des crédits observés sont liés à des diminutions conjoncturelles des demandes de financement parvenues à la Région, en lien avec les évolutions du contexte régional et national de l'enseignement supérieur.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

Certaines opérations contractualisées dans le volet « Enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 n'ont pas terminé leurs différentes phases d'études et quelques-unes n'ont pas encore démarré.

Pour cette raison, les besoins en CP, bien qu'ayant augmenté par rapport à 2016, sont restés inférieurs aux prévisions.

VIE ÉTUDIANTE

Des facteurs multiples ont affecté à la baisse la consommation des crédits pour la mesure de mobilité internationale des étudiants MobiCentre : maintien d'effectifs encore modérés à l'ESCEM, réticence des étudiants en fin de Licence à partir à l'étranger juste avant leur entrée désormais plus sélective en Master 1.

Le taux de consommation concernant la mesure Complémentaire Santé est resté faible, comme les années précédentes. L'évolution du contexte réglementaire permet à un nombre croissant d'étudiants de bénéficier de la couverture complémentaire de leurs parents.

RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur et la recherche ont connu dans notre région de fortes évolutions structurelles : décision des universités d'Orléans et de Tours de quitter la Communauté d'Universités et Etablissements (COMUE) interrégionale Léonard de Vinci qui peinait à jouer un rôle véritablement structurant, profonde refonte de l'offre de formation universitaire dans le contexte des contrats quinquennaux 2018-2022 avec l'Etat. La mise en œuvre des actions et des demandes de financement à la Région s'en est trouvée ralentie.

TOURISME

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	8 264 350,01	5 919 865,30	3 573 727,71	2 344 484,71
Investissement sur AP	28 973 539,25	9 230 010,72	3 616 544,83	19 743 528,53

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	350 000	400 489	114%			
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 790 000	1 549 601	87%	0	50 000	0%
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 991 000	1 677 518	84%			
TOTAL Investissement		**4 131 000**	**3 627 607**	**88%**	**0**	**50 000**	**0%**
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	4 052 900	3 827 173	94%	0	81 436	0%
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	96 000	75 195	78%			
TOTAL Fonctionnement		**4 148 900**	**3 902 368**	**94%**	**0**	**81 436**	**0%**

BILAN GENERAL

2017 correspond à l'adoption de la nouvelle stratégie régionale du tourisme et des loisirs et à sa déclinaison opérationnelle. La Région Centre-Val de Loire a désormais pour ambition de devenir une référence du tourisme de la douceur et de l'art de vivre au niveau européen.

La stratégie régionale se décline en 4 axes :

- Renforcer les atouts majeurs du tourisme en région Centre-Val de Loire
- Enrichir l'offre pour renouveler l'expérience – client
- Accompagner la montée en compétence et la mise en réseau des acteurs
- L'expérience-client au cœur de la stratégie marketing

En 2017, les priorités d'actions ont porté sur les axes suivants :

- Moderniser et développer le parc d'hébergements touristiques
- Développer et "mettre en tourisme" les nouvelles véloroutes
- Améliorer l'offre de restauration
- Soutenir le développement de nouvelles offres touristiques de qualité
- Accompagner les offices de tourisme pour le pilotage des projets de territoire
- Animer et contribuer à la promotion des marques touristiques
- Encourager la qualité tout au long du parcours des visiteurs

Les dispositifs d'intervention Cap hébergement et Cap Innovation touristique ont été modifiés et simplifiés, à la fois pour intégrer les priorités de la nouvelle stratégie mais aussi pour mieux répondre aux besoins des porteurs de projets.

Les missions confiées au CRT ont également évolué afin de prendre en compte les nouvelles orientations car il joue un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie touristique régionale.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

En 2017, la Région a adapté le dispositif « CAP Innovation Touristique », conçu en 2012, en créant le « CAP Développement Tourisme et Loisirs », afin de pouvoir soutenir le développement de nouvelles offres touristiques sur les territoires. Les aides à la batellerie sont désormais intégrées à ce dispositif.

12 projets ont été financés en 2017, pour un montant engagé de 340 011 €, dans différents domaines : patrimoine culturel (131 302 €), art de vivre (74 583 €), développement et animation de réseaux d'hébergements (57 225 €), spectacle son et lumière (34 250 €), itinérances douces (35 657 €) ; office de tourisme (7 000 €).

Pour la batellerie traditionnelle, 9 projets ont été financés en 2017, pour un montant de 135 652 €, correspondant à la construction de 7 nouveaux bateaux traditionnels de Loire, ainsi que l'équipement et l'aménagement de 2 bateaux.

Sous l'égide de la Région, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie marketing, basée sur la stratégie de marques touristiques régionales et initié de nouvelles actions en lien avec la stratégie comme le plan de professionnalisation des offices de tourisme et le plan marketing vélo.

La Région a confirmé en 2017 son soutien à trois structures participant à la mise en œuvre des orientations de la stratégie régionale :

- 69 000 € à la délégation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du tourisme social et solidaire (hébergements et acteurs associatifs du « tourisme pour tous » en région) ;
- 25 000 € au réseau Accueil Paysan Centre pour développer une offre d'accueil et d'hébergement à la ferme, conformément à son programme d'actions 2016-2018 ;
- 50 000 € à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes pour l'organisation du label Villes et Villages Fleuris (292 communes labellisées en région fin 2017).

RENFORCER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

En 2017, la Région a refondu les anciens dispositifs « CAP Hébergements touristiques » et « CAP Hébergements du Tourisme pour Tous et Résidences de tourisme » en un seul cadre d'intervention : « CAP Hébergement touristique pour tous ».

36 projets ont été financés par la Région, pour un engagement de 1 308 023 €, dont 24 cofinancés (pour 892 322 €) par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La proportion des crédits européens mobilisés par l'intervention régionale est en hausse : elle passe de 31 % en 2016 à 41 % en 2017.

En valeur, les meublés (gîtes) et les chambres d'hôtes représentent 43 % des subventions régionales, devant l'hôtellerie de plein-air (23 %), l'hôtellerie (20 %) et les Villages-Vacances (14 % pour le tourisme social et solidaire).

Enfin, la Région a financé deux « Abricyclos », hébergements légers à destination des cyclotouristes, au camping de Beaulieu-sur-Loire (Loiret), pour une subvention régionale de 4 000 €.

ITINÉRANCES DOUCES

Les réalisations des Véloroutes en 2017 :

- Canal de Berry et Vallée du Cher à vélo (Convention Région-Département 18, 41 et 37) : lancement de deux tranches de travaux dans le Cher et une en Indre-et-Loire
- Canaux de Loing et de Briare (Convention Région-Département 45 et Agglomération de Montargis) : poursuite des travaux par le Département et l'Agglomération
- Loire à Vélo (Convention Région-Département 45) : finalisation du programme d'amélioration de l'itinéraire

Tourisme équestre :

Dans le domaine du tourisme équestre, la Région et la Fédération Française d'Equitation (FFE) ont conduit un projet de coopération sur la conception d'un Système d'Information Géographique dédié à l'itinérance équestre, sur la période 2015-2016.

Dans la continuité de ce travail collaboratif, le Comité Régional Equestre et la Région ont décidé de poursuivre leur partenariat par le développement d'un programme pluriannuel de collecte et de numérisation des itinéraires équestres qualifiés. Il s'organise autour d'un kilométrage total estimé à 2 272 km composés d'un réseau de boucles locales et de deux routes culturelles sur d'Artagnan.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	800 123 389,50	487 057 616,04	108 050 171,56	313 065 773,46
Investissement sur AP	866 000,00	215 966,04	74 266,04	650 033,96

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

FORMATION PROFESSIONNELLE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLO	Investissement	80 000	74 266	93%			
TOTAL Investissement		**80 000**	**74 266**	**93%**			
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLO	Fonctionnement	106 158 520	106 449 154	100%	18 489 756	23 363 983	126%
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	2 720 805	1 912 009	70%	0	9 638	0%
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	372 500	210 920	57%			
TOTAL Fonctionnement		**109 251 825**	**108 572 083**	**99%**	**18 489 756**	**23 373 621**	**126%**

BILAN GENERAL

En 2017, la mobilisation financière de la Région au titre de sa politique « Formation professionnelle » a permis principalement d'accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion professionnelle à accéder ou à retourner à l'emploi grâce à la mise en œuvre de formations adaptées à leurs besoins, à ceux des entreprises et des territoires.

La Région a également contribué à la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés et a poursuivi sa politique de soutien aux acteurs de l'orientation et du Conseil en Evolution Professionnelle (Missions Locales notamment), compte tenu de l'importance de l'accompagnement des publics concernés.

Elle a porté une attention particulière à l'évaluation des résultats en termes d'insertion dans l'emploi après le suivi des formations.

En fonctionnement, 108 572 083 € de dépenses ont été mandatées soit 99 % du budget voté (109 251 825 €). En investissement, les dépenses mandatées se sont élevées quant à elles à 74 266 € (93 % du montant des crédits votés : 80 000 €).

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI

Ce programme représente 98 % des dépenses de fonctionnement mandatées au titre de la mise en œuvre de la politique « Formation professionnelle ».

La majorité des dépenses a été consacrée au déploiement du Programme Régional de Formation destiné à favoriser :

- l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et à répondre aux besoins de compétences des entreprises (10 M€ dans le cadre du Fonds réActif Emploi-Formation),
- l'acquisition et le développement des savoirs de base des actifs de la Région.

Cette intervention a porté sur la prise en charge :

- des coûts pédagogiques liés à la mise en place de formations collectives (principalement qualifiantes / certifiantes) et d'aides individuelles à la formation,
- des dépenses de rémunération et des droits connexes pour certaines actions agréées.

Cette offre de formation a été démultipliée grâce à la reconduction du Plan de formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi piloté par la Région et mis en œuvre en partenariat étroit avec Pôle Emploi.

Le soutien financier prévu par l'Etat s'est élevé à près de 23 M€.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Parallèlement à sa compétence légale en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région a rénové en 2017 son intervention en matière de sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés et a poursuivi également son action en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Plus de 1,9 M€ de dépenses de fonctionnement ont été mandatées dans ce cadre.

QUALITÉ DE LA FORMATION

En 2017, la Région a poursuivi sa politique d'évaluation des formations mises en œuvre au bénéfice des demandeurs d'emploi en confiant à un prestataire externe la réalisation de nouvelles études :

- sur l'insertion professionnelle des stagiaires dans les 6 mois et à 6 mois après la fin des actions,
- sur l'appréciation par les stagiaires de la qualité des formations suivies.

La Région a également poursuivi le recours à une prestation externe pour l'accompagner dans la mise en place de son nouveau système d'information lié à la formation professionnelle, lequel est devenu opérationnel le 1er janvier 2017.

210 920 € de dépenses de fonctionnement ont été mandatées au titre de ce programme.

ORIENTATION

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	10 390 340,00	3 357 047,17	2 518 794,77	7 033 292,83

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 551 900	2 518 795	99%	0	3 230	0%
TOTAL Fonctionnement		**2 551 900**	**2 518 795**	**99%**	**0**	**3 230**	**0%**

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

Le budget dédié à la politique orientation menée par le Conseil Régional a été entièrement consommé à la hauteur des engagements. La refonte opérée sur les forums de l'orientation « nouvelle génération » et la mise en place des campus des métiers et des qualifications sont les deux évènements marquants.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

TRANSPORTS

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	1 477 471 400,00	626 372 193,94	200 756 248,10	851 099 206,06
Investissement sur AP	1 373 512 597,95	323 088 121,58	42 089 509,64	1 050 424 476,37

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

TRANSPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	0	0	0%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	68 456 500	33 206 500	49%	34 500 000	0	0%
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	5 142 753	4 306 880	84%	500 000	933 025	187%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 369 066	2 661 519	112%			
INTERMODALITE ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	375 450	236 860	63%	98 000	0	0%
AEROPORTS	Investissement	4 286 131	1 486 129	35%			
TOTAL Investissement		**80 629 900**	**41 897 889**	**52%**	**35 098 000**	**933 025**	**3%**
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	156 359 846	150 687 118	96%	4 505 491	4 143 644	92%
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 860 000	4 764 578	98%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Fonctionnement	9 435 000	9 378 293	99%	1 118 000	1 097 578	98%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	124 000	104 729	84%			
SERVICES TER	Fonctionnement	148 073 008	147 810 852	100%	10 000 000	10 184 905	102%
INTERMODALITE ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	691 749	399 188	58%	57 000	50 377	88%
AEROPORTS	Fonctionnement	2 100 000	1 206 890	57%	0	5 129	0%
TOTAL Fonctionnement		**321 643 603**	**314 351 648**	**98%**	**15 680 491**	**15 481 634**	**99%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été marquée par la prise de compétence de la Région sur les transports scolaires et interurbains, mais également par la préparation de la reprise au 1er janvier 2018 de la compétence sur 3 lignes TET (Paris-Orléans-Tours, Paris-Montargis-Nevers et Paris-Bourges-Montluçon).

L'évènement principal est naturellement la prise de compétence sur l'organisation des transports scolaires au 1er septembre, avec la mise en œuvre à cette échéance de la gratuité du transport.

Une attention particulière a été portée au renouvellement du parc de matériel roulant ferroviaire avec l'acquisition de matériel récent ZGC permettant d'amorcer le renouvellement des rames Z2, mais également de deux rames neuves Régio2N qui circuleront dès 2018 sur la desserte Interloire, avec notamment une configuration adaptée au transport des vélos pendant la saison estivale. En effet, les Régions Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire poursuivent leur engagement en faveur de l'opération Train Vélo Loire permettant de faciliter le transport des vélos à bord des trains le long de la Loire.

Le projet de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf a vu se tenir à l'automne 2017 la procédure d'enquête publique.

La Région s'est également engagée fin 2017 à la réalisation des travaux d'urgence sur la ligne Bourges-Montluçon, afin de permettre des travaux au premier trimestre 2018 et le maintien des performances de la ligne.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

Les dépenses de fonctionnement du programme Transport routier de voyageurs correspondent pour une part au mandatement de 7 189 329 € au titre de la compétence relative à l'organisation des transports routiers TER, repris en gestion directe par la Région depuis le 1er mai 2016.

Le transfert de la compétence de l'organisation des services routiers interurbains et scolaires a conduit :
d'une part au reversement aux Départements de la part de CVAE perçue par la Région, à hauteur de 103 669 733 €, au titre des 8 premiers mois de l'année 2017 pendant lesquels les Départements restaient compétents sur le transport scolaire et ont assuré les transports interurbains par délégation de compétence de la Région
d'autre part, au mandatement de 38 905 643€ au titre des 4 mois de plein exercice par la Région de la compétence transport (septembre à décembre 2017) sur les transports scolaires et interurbains.
Enfin, 367 603€ ont également été mandatés au titre de l'information des voyageurs, afin de permettre la bonne diffusion de l'information mise à jour (guide voyageurs, horaires, informations aux point d'arrêt…).

380 400€ ont été versés en fonctionnement au titre des conventions Région-Département, en application des principes prévalant avant le transfert de compétence.

Sur les 4 derniers mois de l'année, 313 094€ ont été perçus en recettes commerciales sur les réseaux Rémi de l'Indre et de l'Indre et Loire et 1 246 379€ en recettes au titre des inscriptions sur lignes scolaires.

Les lignes TER ont généré quant à elles des recettes commerciales à hauteur de 2 554 108 € en 2017.

COMPENSATION RÉGIONALE DES TARIFICATIONS TER

Au 31 décembre 2017, pour le 4ème trimestre 2016 et les 3 premiers trimestres 2017, l'aide régionale Mobillico a été versée à près de 4 450 bénéficiaires pour un total de 4 420 317 €. En outre, 161 944 € ont été mandatés pour l'instruction des dossiers Mobillico auprès du prestataire.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS

Les dépenses de fonctionnement du programme acquisition et renouvellement de matériel roulant correspondent aux échéances des crédits baux:

- Crédit bail 1 (TER 2Nng et AGC) pour 3 930 480€
- Crédit bail 2 (Régio2N) pour 5 447 812€

Ces mêmes crédits-baux ont dégagé des recettes de 1 097 577€ (TVA sur les loyers et pénalités de retard de livraison des matériels)

La Région a procédé aux premiers versements de crédits de paiement à la Région Pays de la Loire à hauteur de 6 256 500 € pour le transfert progressifs de 7 rames ZGC en 2018-2019 en remplacement des rames Z2, et de 18 150 000€ pour l'acquisition de 2 rames Régio2N destinées à circuler dès 2018 sur la desserte Interloire, y compris lors de l'opération Train Vélo Loire, grâce à un équipement spécifique vélo.

Conformément à la convention pluriannuelle relative à la maintenance du matériel roulant, signée concomitamment à la convention TER Centre 2014-2020, la Région a versé à la SNCF 8 800 000 €.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Dans le cadre du CPER 2015-2020, des participations régionales ont été versées à SNCF Réseau à hauteur de :

- 942 500 € : réouverture aux voyageurs de la ligne Voves-Orléans (études),
- 275 964 € : modernisation POLT (effacement des passages à niveau).
- 56 649 € : Installations Permanentes de Contre-Sens (IPCS) entre Toury et Cercottes (études et travaux),
- 456 163 € : complexe ferroviaire d'Orléans (études en lien avec la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf)
- 1 501 541€ au titre des études de réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf
- 102 536€ au titre de Bourges-Montluçon, et notamment des travaux d'urgence réalisés début 2018

Par ailleurs, la somme de 731 406 € a été versée au titre la LGV SEA entre Tours et Bordeaux.

Au titre de son engagement pour le maintien des lignes fret de proximité, la Région a également financé à hauteur de 240 119€ SNCF Réseau en 2017 (Chalette-Montargis et Les-Aubrais-Marigny).

Le solde de différentes conventions de financement du précédent CPER (Modernisation lignes POLT, Chartres-Orléans) à des montants inférieurs aux mandatés, a permis l'émission de titres de recettes pour un total de 933 025,37€.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

Les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire financent depuis 2011 à parité le fonctionnement du service d'accueil des vélos Train Vélo Loire dans des voitures spécifiquement aménagées sur la desserte Interloire. Pour le service réalisé en 2017, la Région a versé 104 729 €.

Au titre de la politique régionale d'aménagement des gares, plusieurs programmes d'aménagement ont été financés (La Loupe, Sainte-Maure-Noyant, Marchezais Broué) ainsi que la mise en accessibilité et l'installation de mobiliers dans différentes gares (340 027€). Les travaux de mise en accessibilité de la gare d'Amboise ont été engagés et ont généré 600 000€ de crédits de paiement.

Les études et travaux de l'aménagement du bâtiment voyageur de la gare de Chartres ont fait l'objet d'un mandatement à hauteur de 1 577 135€.

SERVICES TER

La convention TER a été signée avec la SNCF pour la période 2014-2020. Une Autorisation d'Engagement a été ouverte correspondant à l'enveloppe nécessaire jusqu'à la renégociation pour la période 2018-2020. Les crédits de paiement versés en 2017 s'établissent à 147 486 615 €.

Pour préparer cette négociation, la Région a fait appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage et a mandaté 36 795€ en 2017.

Suite à l'approbation du décompte 2016 de la convention TER Centre 8 474 496 € ont fait l'objet de l'émission d'un titre de recettes, pour les raisons principales suivantes : l'évolution constatée de l'indexation a été plus faible que prévue et les évènements du printemps (inondations, grèves) ont entrainés de nombreuses suppressions et une baisse des charges au réel (péages). Par ailleurs, la régularisation des décomptes, pour les années 2014 et 2015, de la redevance quai principalement, a généré une recette de 1 710 409€.

INTERMODALITÉ, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES

64 694 € ont été mandatés à la SNCF pour la mise en œuvre et la conduite du projet billettique interopérable sur le réseau TER Centre Val de Loire.

147 038 € ont été mandatés pour le renouvellement de la centrale d'information JV Malin, représentant 50% du coût d'investissement.

25 128€ ont été mandatés pour la mise en œuvre du portail régional Rémi.

En fonctionnement, 161 296 € ont été mandatés pour le fonctionnement de la centrale d'information JV Malin.

Enfin, les montants comptabilisés en recettes pour 44 145 € correspondent à la part versée par les 17 autorités organisatrices des transports partenaires de JV Malin et pour lesquelles la Région assure le portage financier.

AÉROPORTS

Une subvention de 300 000 € a été mandatée en fonctionnement au bénéfice de l'établissement public régional « Aéroport de Châteauroux Centre ».

En investissement, on constate une sous-consommation résultant du retard pris dans la réalisation de la tour de contrôle, reportée à 2018. 1 486 129 € ont été mandatés au titre des investissements en cours (notamment le hangar).

Enfin, la Région a participé à hauteur de 906 743 € au fonctionnement de l'aéroport de Tours, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte mis en place avec le Département d'Indre-et-Loire, Tours Plus et la CCI Touraine, selon les clefs de répartition définies aux statuts à savoir 28,66%.

FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE

ENSEIGNEMENT LYCEES

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	64 195 660,00	35 857 477,44	12 361 682,97	28 338 182,56
Investissement sur AP	925 465 323,30	643 019 723,87	84 526 189,27	282 445 599,43

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

ENSEIGNEMENT LYCEES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	90 230 000	82 354 102	91%	4 312 251	5 447 146	126%
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	3 570 000	2 669 755	75%			
TOTAL Investissement		**93 800 000**	**85 023 857**	**91%**	**4 312 251**	**5 447 146**	**126%**
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	7 226 222	7 694 146	106%	706 195	1 209 196	171%
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	44 195 491	44 047 560	100%	9 340 730	9 298 640	100%
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	1 850 000	1 793 484	97%	240 570	262 843	109%
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS	Fonctionnement	2 875 170	2 550 025	89%	0	46 255	0%
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	2 791 000	2 448 799	88%			
TOTAL Fonctionnement		**58 937 883**	**58 534 013**	**99%**	**10 287 495**	**10 816 934**	**105%**

BILAN GENERAL

Après une année record en matière d'investissements dans le secteur de l'éducation, l'année 2017 se caractérise par un niveau de dépenses plus conforme au niveau constaté en moyenne au sein de notre collectivité. Pour autant, avec plus de 80 millions d'euros, le niveau de réalisation des équipes du conseil régional reste particulièrement important. De nombreuses restructurations ont ainsi pu être livrées au cours de cette année, permettant de doter les établissements, notamment d'enseignement professionnel, de conditions de fonctionnement de très grande qualité.

Parallèlement, la Région a poursuivi ses efforts en matière de déploiement de sa solution de maintenance informatique. Pilotée dans le cadre de la mise en place de nos équipes mutualisées sur quatre zones de la région et avec l'appui central du groupement d'intérêt public Récia, des déploiements complets ont pu être opérés sur une vingtaine d'établissements, nécessitant la remise à plat des infrastructures et le financement d'actifs permettant de garantir un fonctionnement optimal. Les premiers retours des établissements ainsi dotés sont plutôt encourageants alors même que la prise en charge de la maintenance informatique constitue un dossier d'une extrême complexité eu égard au volume de micro-ordinateurs à gérer (plus de 35 000) et à la grande diversité des besoins exprimés par les équipes pédagogiques.

Parce que la volonté du conseil régional est de construire des lieux d'enseignement tournés vers le futur, la décision était prise de s'engager résolument dans la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés. Un travail particulièrement conséquent a été réalisé afin de définir pour chaque établissement les adaptations et travaux nécessaires afin de permettre d'offrir des conditions adaptées aux personnes souffrant de handicap. L'agenda déposé auprès des services de l'État se déclinera sur le plan opérationnel sur une durée de 9 ans et ce sont près de 100 millions d'euros qui seront consacrés à la mise aux normes et à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, des enseignants, des personnels.

Enfin, inscrit dans le cadre de la démarche « lycées et CFA du futur », le travail d'animation en relation avec les utilisateurs, les élèves, les enseignants mais aussi les professionnels (notamment les architectes) a été poursuivi afin de construire des cahiers d'ambition permettant d'inscrire de façon concrète les évolutions que le conseil régional souhaite voir apporter dans le cadre des projets de construction, de réhabilitation et de maintenance des établissements publics locaux d'enseignement. Au-delà des travaux, c'est aussi la volonté de voir s'inscrire des changements dans le cadre de l'implication dans l'élaboration des projets des jeunes, les budgets participatifs se sont mis en place en 2017 et ont permis la mise en œuvre rapide de projets portés par les membres de la communauté éducative et notamment des lycéens.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES

Dépenses d'investissement :

Le montant des AP affectées fin décembre 2017 s'établit à 34,9 M€, correspondant au montant des AP votées au BP.

A fin décembre 2017, le montant mandaté est de 82,354 M€, soit 91 % du budget voté.
Ce niveau de dépense est inférieur d'un peu plus de 18 % à celui constaté en 2016 (104 M€). Le budget 2016 représentait alors un niveau particulièrement élevé, répondant à la volonté régionale de soutenir l'économie régionale et notamment le BTP.

Le décalage entre le niveau de crédits programmés et la réalisation des dépenses 2017 s'explique en grande partie par des appels de fonds de la part des mandataires inférieurs aux prévisions d'environ 7 M€.

Le taux de réalisation 2017 sur les opérations gérées en direct se rapproche ainsi des années antérieures.

Les principales dépenses concernent les opérations budgétaires suivantes :
- Constructions, réhabilitations et restructurations pour 45 M€ ;
- Efficacité énergétique des lycées et loyers CPE pour un peu plus de 11 M€ ;
- Acquisitions, renouvèlement et réparations de biens meubles pour 10,3 M€.

Parmi les différents projets en « construction réhabilitation et restructurations », les livraisons des plus significatives sont les suivantes:

- La restructuration des bâtiments B/C internat/externat et bâtiments F/G ateliers au Lycée J. Berry (18)
- La reconstruction des ateliers au Lycée Becquerel (37).
- La restructuration du bâtiment G au lycée agricole de Vendôme (41).
- La restructuration de l'EREA Eric Tabarly à Châteauroux (36).
- La restructuration des gymnases du lycée Grandmont à Tours (37).

Les projets les plus importants en cours de réalisation en 2017 :

- La reconstruction des ateliers au Lycée Nadaud à Saint Pierre des Corps (37).
- La construction d'un nouveau gymnase du lycée Grandmont à Tours (37).
- L'extension de la demi-pension du lycée François Villon à Beaugency (45).
- La restructuration de l'internat du lycée Vaillant à Vierzon (18).
- La reconstruction des ateliers du lycée Jean de Beauce à Chartres (28).
- La restructuration de l'internat du lycée Touvent à Châteauroux (36).

Enfin, un focus particulier peut être fait sur le programme de renouvellement des systèmes de sécurité incendie des établissements de la Région débuté en 2015. En 2017, 13 nouvelles opérations ont été votées pour un montant de 2,3 M€.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses atteignent un taux de réalisation de 106 %. Elles sont supérieures de 20 points à celui de 2016. Ce taux de réalisation particulièrement élevé s'explique par un niveau d'engagement conforme à nos prévisions mais à la possibilité offerte d'assurer des décaissements plus importants dans le cadre de la journée complémentaire.

Recettes :

Les recettes réalisées s'établissement à 5,44 M€, soit 126 % du prévisionnel 2017.
Cet écart s'explique par la perception des recettes relatives aux conventions de financement ANRU (solde pour le lycée hôtelier de l'Orléanais), le versement de soldes de fonds de concours du conseil départemental du Cher, de remboursement d'avances forfaitaires perçues par des entreprises et par le remboursement du trop-perçu du contrat de mandat avec la SOMIVAL.

FINANCEMENT DES LYCÉES

Dépenses de fonctionnement :

Le budget inscrit en 2017 au titre du financement des lycées a été intégralement mandaté. Les dépenses ont été maitrisées alors même que notre académie continue de voir le nombre de ses lycéens croitre.

Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'établit à 9,29 M€, soit 100% du prévisionnel 2017. Il s'agit principalement des reversements sur les recettes de restauration-hébergement des EPLE qui représentent plus de 8,89 M€.

MOBILITÉ DES LYCÉENS

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses se réalisent conformément au BP 2017 avec un taux de réalisation à 97%.
Il n'y a pas d'écart significatif à signaler pour ce programme.

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 0,262 M€ soit 109 % du prévisionnel 2017. Elles concernent principalement le dispositif ERASMUS +.

ÉGALITÉ DES CHANCES DES LYCÉENS

Dépenses de fonctionnement :

Ce programme a permis de financer :

- 1,3 M€ de subventions aux établissements pour l'acquisition de ressources pédagogiques (papiers et numériques)
- les actions suivantes : aide au 1er équipement, accompagnement éducatif, prévention et promotion de la santé.

Le taux de réalisation est de 89%. Les écarts dans l'exécution budgétaire sont essentiellement liés à un moindre besoin des établissements concernant les ressources pédagogiques.

NUMERIQUE EDUCATIF

Ce programme a permis principalement de financer la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les lycées, CFA et EF2S
- la maintenance informatique des lycées, des CFA et EF2S (GIP Recia et équipements pour les équipes du service du numérique éducatif).
Le taux d'exécution de 88% s'explique par une exécution moindre, de l'ordre de 0,1 M€, que prévue sur le projet NetOCentre (sous-traitance optimisée grâce à des coûts renégociés) et un décalage entre engagement et mandatement pour les dépenses liées à la maintenance informatique 0,250 M€.

APPRENTISSAGE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	26 040 000,00	20 108 752,66	17 911 750,48	5 931 247,34
Investissement sur AP	78 786 000,00	43 928 702,05	8 830 598,58	34 857 297,95

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	9 000 000	8 830 599	98%			
TOTAL Investissement		**9 000 000**	**8 830 599**	**98%**			
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	62 081 810	61 767 262	99%			
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	5 729 400	5 874 459	103%	0	17 018	0%
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	16 190 000	13 521 612	84%	0	27 714	0%
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 075 000	971 575	90%	300 000	466 876	156%
FONDS D'INNOVATION	Fonctionnement	0	12 500	%			
TOTAL Fonctionnement		**85 076 210**	**82 147 407**	**97%**	**300 000**	**511 607**	**171%**

BILAN GENERAL

Avec 18 800 jeunes en formation dans les 39 CFA que compte notre région, l'effectif apprentis a connu une nette progression de 2,75% à la rentrée de 2017. L'augmentation s'établit à près de 5% pour les apprentis inscrits en 1ère année de formation.

Ce bon résultat concrétise la mobilisation de la Région et de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, afin de relancer le dispositif en perte de vitesse ces dernières années en raison de la conjoncture économique difficile.

Parmi les initiatives les plus marquantes, il convient de noter l'action des 29 développeurs de l'apprentissage qui a permis la signature de 2 518 contrats d'apprentissage et 807 contrats de professionnalisation. Les Centres d'Aide à la Décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont accompagné 3 304 jeunes vers l'apprentissage. Ces deux dispositifs sont financés par la Région.

La Région a également ouvert 27 nouvelles formations dont les 2/3 relèvent de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui un apprenti sur trois prépare un diplôme relevant du supérieur ; ils n'étaient que 18% en 2010.

Les inaugurations du nouveau CFA du BTP de Blois et de l'extension du CFA d'Orléans Métropole ont constitué des moments forts pour l'ensemble des acteurs de l'apprentissage et témoigné de l'engagement constant de la Région en faveur de l'apprentissage.

La signature du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) le 7 juillet 2017 entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, et les nouvelles conventions portant renouvellement des CFA pour la période 2017 – 2022, ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique au dispositif de formation tout en sécurisant financièrement les CFA. Cette dynamique est malheureusement remise en question par le projet de réforme de l'apprentissage du gouvernement qui prévoit de déréguler un dispositif de formation qui fonctionne bien et de mettre en place de nouvelles modalités de financement susceptibles de remettre en cause l'existence de l'apprentissage dans les territoires fragiles.

Dans cette période d'incertitudes, la Région sera aux côtés des CFA et des acteurs historiques de l'apprentissage : artisanat, agriculture, BTP, pour défendre un bilan et une action que chacun reconnait comme exemplaire et pour porter la voix et la réalité des territoires au plan national.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA

L'écart de 170 K€ entre le montant des crédits de paiement inscrits au budget et les crédits réellement consommés, résulte d'un solde au prorata (156 000 €) pour l'opération de restructuration du CFA d'Orléans Métropole.

FINANCEMENT DES CFA

Les 315 K€ d'écart entre les crédits inscrits et les crédits mandatés sont liés au financement de la formation d'ingénieurs HEI de la CCI de l'Indre. Le solde de la convention sera versé en 2018.

ÉGALITÉ DES CHANCES DES APPRENTIS

La surconsommation de 144 K€ est liée au financement de l'étude relative à la mise en œuvre d'un dispositif « qualité formation » dans les CFA.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

Les 16,190 M€ de crédits inscrits correspondent au montant des recettes attendues de l'Etat pour le dispositif. Les 13,521 millions correspondent aux crédits réellement versés aux employeurs d'apprentis.

MOBILITÉ DES APPRENTIS

L'écart de 104 K€ entre le budget et les mandaté est lié à une sous consommation des bourses de mobilité Eramus + en raison de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'actions de mobilité (dans le secteur du BTP notamment).

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	26 835 251,03	21 385 874,19	9 199 957,38	5 449 376,84
Investissement sur AP	27 031 908,92	12 648 830,98	3 095 495,83	14 383 077,94

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 790 200	3 095 496	82%	0	132 059	0%
TOTAL Investissement		**3 790 200**	**3 095 496**	**82%**	**0**	**132 059**	**0%**
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	36 256 210	34 965 803	96%			
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 611 031	9 046 647	105%			
TOTAL Fonctionnement		**44 867 241**	**44 012 450**	**98%**			

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été marquée par

- la sortie de la première promotion diplômée de 25 psychomotriciens issue de l'institut de formation créé à l'initiative de la Région en 2014 au sein du CHR d'Orléans.

- L'installation du Collégium Santé en juillet 2017 qui vise à rendre effectif le processus d'universitarisation des formations paramédicales en organisant la collaboration entre les Universités de Tours et d'Orléans, les instituts paramédicaux, le CHR d'Orléans et le CHRU de Tours. Les échanges porteront notamment sur l'accès à l'environnement numérique des Universités, sur la mise à disposition des ressources pédagogiques, l'intervention des universitaires dans la construction des parcours pédagogiques.

- L'organisation, en lien avec l'ARS, du renouvellement des agréments quinquennaux des instituts de formation paramédicale.

- L'application, pour la rentrée de septembre-octobre 2017, du décret du 28 décembre 2016 conduisant à l'alignement des bourses du paramédical sur le régime de l'enseignement supérieur.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

FINANCEMENT DES EFSS

La légère sous consommation de crédits s'explique par :

-le paiement sur deux exercices des subventions accordées dans le cadre du dispositif innovation et partenariat, qui seront donc soldées (674 K€) en 2018 ;
-la première année de mise en place d'une nouvelle autorisation de programme pour le développement de l'offre de formation dotée de 1 M € dont le montant mandaté s'élève à 405 K€.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

Le taux de consommation est de 82% compte tenu d'un décalage dans la facturation des travaux liés au transfert de l'IFSI/IFAS d'Amboise par rapport à ce qui avait été initialement programmé ainsi qu'à une sous-réalisation dans les travaux initialement programmés pour la rénovation des locaux qui accueillent le pôle des formations sanitaires et sociales à Bourges.

AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES AUX ÉLÈVES ÉTUDIANTS EFSS

Concernant les bourses versées aux apprenants et étudiants du secteur sanitaire et social, on note un taux de consommation de 105%, soit une sur-consommation de 435 K€. Cette situation est liée à l'impact de l'alignement des bourses du secteur sanitaire et social sur le régime des bourses de l'enseignement supérieur (augmentation du nombre de bénéficiaires boursiers, revalorisation des plafonds d'aide…).

CULTURE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	14 353 350,00	9 631 927,86	7 628 702,80	4 721 422,14
Investissement sur AP	74 145 338,27	46 665 783,92	5 792 064,82	27 479 554,35

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

CULTURE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	928 345	1 688 747	182%			
SPECTACLE VIVANT	Investissement	527 950	525 950	100%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 356 000	2 159 109	92%	50 000	0	0%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	217 000	193 862	89%	0	0	0%
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	2 724 705	1 224 397	45%	142 000	0	0%
TOTAL Investissement		**6 754 000**	**5 792 065**	**86%**	**192 000**	**0**	**0%**
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 438 750	2 269 997	93%	19 300	19 293	100%
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	9 641 388	8 269 452	86%	0	9 379	0%
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 553 500	3 352 865	94%			
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	4 433 900	4 260 790	96%	0	781	0%
PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 569 444	1 570 079	100%	0	3 500	0%
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	3 492 000	3 224 169	92%	1 000	12 500	1250%
TOTAL Fonctionnement		**25 128 982**	**22 947 352**	**91%**	**20 300**	**45 453**	**224%**

BILAN GENERAL

Les ambitions culturelles ont été approuvées à la session de juin 2017 avec la mise en œuvre concrète, dans le budget 2017, de mesures relatives à la coopération et à la structuration, à l'innovation sociale, à l'aménagement culturel et à la solidarité des territoires.

La Région a doublé son appui à ScènOCentre. Elle a également élaboré avec le Centre National du Cinéma un Contrat d'Objectif et de Moyens visant à structurer la filière audiovisuelle régionale en s'appuyant sur les TV locales et les producteurs et réalisateurs de la Région. Le redéploiement des crédits régionaux sur ce dispositif a permis de mobiliser des crédits nationaux supplémentaires.

Concernant la coopération, la Région a accompagné le lancement du chantier d'insertion de la coopérative Artéfact avec une subvention de 214 477 € en fonctionnement. La Région a également poursuivi son soutien à la FRACAMA à hauteur de 110 000 € pour le développement de la plateforme « métier culture ».

En matière d'aménagement culturel des territoires, le cadre d'intervention des Projets Artistiques et Culturels de Territoires (P.A.C.T) a été modifié avec un accompagnement renforcé de l'ingénierie et une orientation réaffirmée vers une contractualisation avec les EPCI. L'engagement de la Région au titre de ce dispositif a permis de nouer de nouveaux partenariats. 73 projets ont été soutenus dans le cadre de ces coopérations, correspondant à plus de 1 400 manifestations sur plus de 779 communes de la région. Au titre de la diffusion sur les territoires ruraux, la Région a également participé à l'acquisition du nouveau Cinémobile qui sera livré en 2018. 576 000 € ont été versés dans ce cadre.

Par ailleurs, l'intervention régionale a également poursuivi son action en faveur de l'art contemporain en intervenant sur des projets structurants comme la construction du Centre Création Contemporaine Olivier Debré avec le versement de 810 000€ en 2017.

2017 a été l'année du lancement de la première Biennale d'architecture du FRAC portant sur le thème « Marcher dans le rêve d'un autre ». Cette Biennale s'est articulée avec un volet Hors les Murs notamment à Orléans et une programmation diptyque dans les lycées régionaux. Cette Biennale a favorisé de nombreuses donations notamment des œuvres de Patrick Bouchain. 150 000 € ont été versé à ce titre en 2017. Des travaux liés à l'hygrométrie et à l'accueil du FRAC ont également été engagés en 2017.

Sur le plan de la création, l'année 2017 a été marquée par un nombre important de soutiens à la création engagés par la Région. Ceci a permis d'assurer le développement de l'ancrage local en matière de production cinématographique, d'art plastique (25 soutiens) et de spectacle vivant (plus de 50 soutiens).

L'exigence portée par le Domaine de Chaumont-sur-Loire sur le plan de la programmation artistique a permis de confirmer encore cette année un niveau de fréquentation en hausse en 2017. Il est également souligné la poursuite du soutien à des lieux « labellisés » (Smac, Scènes nationales, théâtres conventionnés) et 6 Théâtres de Ville.

L'action en faveur des publics a été poursuivie. Parmi les dispositifs emblématiques de la Région figure le chéquier Clarc dont le niveau d'utilisation a été significatif (près de 52 000 chéquiers fabriqués, 717 000 € de valeurs faciales utilisés), grâce notamment à la mobilisation des partenaires culturels.

Enfin, notre collectivité a poursuivi son engagement pour la conservation du patrimoine culturel notamment au château de Valençay ou par l'enrichissement des collections de Chaumont. Enfin, elle s'est mobilisée pour la restauration des œuvres du musée Girodet, endommagées par les inondations.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

Au titre du fonctionnement, les sous-consommations en mandatement sont dues aux modalités de paiement des dispositifs pour lesquelles des AE ne sont pas ouvertes.

La surconsommation est due au versement du solde de la subvention du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré pour un montant de 810 000 euros et à la réalisation des travaux au FRAC dans le cadre de la Biennale de l'architecture. Ces crédits n'étaient pas programmés au budget primitif. Ce redéploiement de crédits a été possible eu égard au report du versement des soldes des deux subventions en investissement pour la réhabilitation (230 700 euros) et l'équipement (50 000 euros) de la Friche l'Antrepeaux à Bourges.

SPECTACLE VIVANT

Les sous consommations au titre du fonctionnement sont dues aux modalités de paiement des dispositifs pour lesquelles des AE ne sont pas ouvertes. Le soutien dans ce secteur reste conforme à la programmation qui avait été établie.

La réalisation est conforme aux prévisions : la Maison de la culture de Bourges et le soutien à la l'itinérance artistique ont été mandatés comme prévus.

INDUSTRIES CULTURELLES

Le niveau d'intervention régionale est conforme aux prévisions, le léger décalage tient là encore au fait que les paiements des subventions accordées aux structures culturelles se font sur deux ans et induisent dès lors des réengagements sur l'exercice suivant.

En investissement, la légère sous-consommation des crédits est liée à deux points :

- La modification des phasages des aides à la production cinématographique (liée à la l'allongement des durées de réalisation de productions cinématographiques) et la mise en place d'un COM TV locales au sein de cette même opération budgétaire dont la mise en œuvre a elle aussi occasionné un rephasage des crédits.
- La sous-consommation de la ligne convergence numérique dans l'attente d'un cadre d'intervention commun avec les services de l'Etat suite à la réintégration de ce type d'intervention au sein des services de la Région.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE/PUBLIC

Les sous-consommations sont dues aux modalités de paiement des dispositifs hors AE. La programmation des crédits au titre des PACT est conforme à ce qui avait été prévu au sein de l'autorisation d'engagement.

En investissement, le taux de réalisation est de 89%, soit un écart de 23 000 €. Ce montant s'explique notamment par une moindre demande sur les aides aux instruments.

PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELS

Les réalisations sont conformes aux prévisions.

PATRIMOINE CULTUREL

En investissement, la sous-consommation s'explique notamment par le glissement sur 2018 de la finalisation des travaux de scénographie de la Cité royale de Loches (qui sera terminée pour le premier semestre 2018) ainsi que le retard pris par le porteur de projet du Centre d'interprétation de Chartres dont l'opération doit se terminer en 2020.

De plus, le démarrage des chantiers relatifs à l'aile Est de Chaumont-sur-Loire ont dû s'accompagner de diagnostics plus complets (dépose des planchers notamment intervenus dans le dernier trimestre 2017), ce qui justifie le report des projets.

En ce qui concerne le F.R.E.C.C. (fonds régional d'enrichissement des collections de Chaumont), l'utilisation de cette ligne dépend bien évidemment des opportunités qui se présentent ; en 2017 elles étaient faibles, ce qui explique la sous-consommation.

SPORT

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	8 494 125,00	5 268 731,04	2 142 376,04	3 225 393,96
Investissement sur AP	32 802 980,00	28 476 028,16	2 546 034,02	4 326 951,84

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

SPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	923 000	1 205 072	131%	0	0	0%
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	2 423 700	1 340 962	55%	0	0	0%
TOTAL Investissement		**3 346 700**	**2 546 034**	**76%**	**0**	**0**	**0%**
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 817 650	2 408 378	85%			
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	1 916 100	1 734 000	90%			
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	86 600	86 858	100%			
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	0	140 101	#DIV/0			
TOTAL Fonctionnement		**4 820 350**	**4 369 337**	**91%**			

BILAN GENERAL

L'engagement de la Région Centre Val de Loire en faveur du sport se manifeste dans plusieurs de ses politiques, qu'il s'agisse, notamment, de l'aménagement du territoire (financement des équipements sportifs dans le cadre des contrats de pays et d'agglomération), de l'éducation (réalisation et rénovation d'installations sportives dans les lycées), du soutien au développement de l'emploi associatif (Cap Asso), ou encore du soutien aux grands clubs à travers l'achat de prestations de service (communication).

Plus de 20 M€ ont été consacrés au sport en 2017 au travers ces différentes politiques.

Mais la Région a également défini une politique spécifique pour laquelle elle aura inscrit 8,167 M€ au BP 2017, et qui poursuit trois objectifs : favoriser le développement du mouvement sportif régional et des pratiques fédérales visant à développer le sport pour tous ; favoriser l'accès au sport de haut niveau et accompagner les sportifs de haut niveau et renforcer et améliorer les infrastructures sportives.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

SPORTS DE HAUT NIVEAU

La Région soutient les structures en s'appuyant sur trois dispositifs :

Partenariat « grands clubs » : 1, 277 M€ ont été consacrés au partenariat avec 50 clubs, dont 7 structures professionnelles. Eu égard aux excellents résultats sportifs obtenus par quelques clubs, la Région a, conformément à son cadre d'intervention, redéployé des moyens afin de les soutenir.

Parcours de l'Excellence Sportive Territoriale (PEST) : avant d'atteindre le haut niveau les jeunes sportifs peuvent être amenés à intégrer des structures permanentes d'entraînement. Ces structures, fruits de la politique particulière à chaque ligue ou comité régional, font l'objet d'une labellisation. 12 structures représentant 10 disciplines ont obtenu ce label et ont été soutenues en 2017.

Pôles Espoir : dans leur progression, les jeunes sportifs à fort potentiel sont susceptibles d'intégrer les 16 pôles Espoir implantés sur le territoire régional. Afin de préserver l'intégrité physique et morale des jeunes qui y sont intégrés et qui ont une charge importante d'entraînement, la Région prend en charge leur suivi médical et paramédical.

Le taux de consommation sur l'ensemble de ce dispositif est de 85%. Cette baisse dans le décaissement des crédits est liée à des dates plus tardives de tenue des assemblées générales des structures.

PRATIQUES SPORTIVES

Pour contribuer au développement des activités physiques, la Région a participé à l'achat de 54 véhicules destinés aux clubs pour le transport de leurs adhérents. Ce sont aussi 97 dossiers matériels qui ont été financés.

L'année 2017 a été marquée par une très forte demande de soutien au titre de l'achat de véhicules. Cette augmentation, alors que la tendance ces dernières années était à la baisse, s'explique par le financement par certaines fédérations, notamment celle de football, d'une part complémentaire rendant très accessible l'achat de véhicules très utiles en particulier dans l'organisation des écoles de sport.

Afin de faire face à cette augmentation de la demande, des crédits de paiement initialement fléchés sur les installations sportives ont été redéployés.

Afin de contribuer au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales en favorisant la pratique du plus grand nombre, la Région a fait le choix de soutenir les manifestations structurantes sur le territoire (1 056 300 € de crédits ont été affectés). Ce sont 205 manifestations qui ont été soutenues parmi lesquelles on signalera notamment le Championnat d'Europe Féminin U16 de Basket Ball ou le championnat du monde de tir sportif de vitesse.

La Région a également poursuivi le conventionnement avec les ligues et les comités régionaux dans le cadre duquel 0,546 M€ ont été, comme prévu, octroyés.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Au titre de l'exercice 2017, les dossiers relatifs au financement d'installations sportives ont été transférés à la Direction de l'Aménagement du Territoire. Cependant, il reste encore des dossiers à solder pour un montant total de 601 K€ ; ces dossiers seront soldés sur les années 2018 et 2019, dans la mesure où ces projets ne sont pas finalisés et la plupart des conventions se terminant en 2019.

Pour permettre d'assurer le maintien en état du patrimoine du CREPS et la mise aux normes de ses installations, un Programme Pluriannuel d'Investissement a été élaboré en lien avec la direction de l'établissement pour une période de 4 ans. Afin de permettre la prise en charge de ce PPI, une autorisation de programme a été ouverte en 2016 à hauteur de 1 600 000 €.

Sur l'année 2017, un montant de 73 274 € a été consommé pour réaliser des travaux de maintenance du CREPS.

Le faible taux de réalisation en investissement (55%) s'explique par des retards pris par les porteurs de certains projets initialement censés appeler des crédits régionaux en 2017 (travaux pour homologation du stade omnisports de Orléans – La source : 500 000 € ; aménagements de terrains sportifs au parc fédéral - FFE : 271 939 € ; création de vestiaires sportifs - Commune de Toury : 90 000 €…).

VIE CITOYENNE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	608 100,00	266 697,42	196 697,42	341 402,58

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

VIE CITOYENNE		DEPENSES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	Fonctionnement	151 000	160 565	106%
EGALITE	Fonctionnement	25 000	8 100	32%
TOTAL Fonctionnement		**176 000**	**168 665**	**96%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a largement été consacrée à la démarche «Faisons vivre une démocratie permanente en Région Centre-Val de Loire ». La Région a ainsi mis en œuvre une convention d'expérimentation d'un montant de 201 000 euros avec le collectif Démocratie Ouverte pour s'engager dans le programme Territoires Hautement Citoyen et entreprendre une année de multi-concertation.

Cette démarche s'est notamment traduite par ;
- Une saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)
- Une saisine du Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ),
- La mise en place d'outils numériques et de communication (site web www.democratie-permanente.fr et une page Facebook La Tournée citoyenne)
- Une Tournée citoyenne, avec des rencontres dans chacun des 23 bassins de vie
- Six « panels » départementaux d'habitants, d'acteurs du territoire et d'élus tirés au sort et animés par l'association Villes au carré selon une méthode de « gestion par consentement »
- Deux ateliers avec les Conseils de développement, en partenariat avec le CESER

Par ailleurs, un prestataire, EGAE, a été recruté en mai 2017 pour accompagner la Région dans sa démarche d'élaboration du plan régional égalité 2018-2021 avec pour objectifs :

1) Conduire une évaluation prospective des dispositifs existants et des actions engagées en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et les exclusions et de politique interne en matière de handicap

2) Effectuer un travail de parangonnage des actions qui existent dans d'autres collectivités territoriales sur le territoire régional et hors régional

3) Mettre en place une phase de concertation : Parallèlement aux deux missions précédentes, le prestataire a mobilisé, dans le cadre d'une démarche participative, les agents de la Région et les acteurs régionaux autour de la définition d'un nouveau plan régional en faveur de l'égalité qui prenne en compte leur réflexion afin d'inscrire dans ce plan une dynamique partenariale durable (avec les services de l'état, les acteurs et les associations mobilisées sur ces thématiques). Cette phase s'est conclue par le colloque du 7 décembre 2017.

4) Elaborer des préconisations pour la structuration d'un plan régional

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien financier à deux structures (FR-CIDFF et observatoire des inégalités) au titre de l'égalité.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le programme démocratie participative a également permis de soutenir trois structures menant des projets moteurs de démocratie et de transition vers un modèle de développement plus juste et équitable pour un montant global de 13 000 €.

EUROPE

EUROPE

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	190 536 449,89	64 683 800,56	11 588 297,95	125 852 649,33
Investissement sur AP	235 411 273,22	87 898 842,44	6 262 925,07	147 512 430,78

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)	Investissement	0	7 504 092	0%	0	24 855	0%
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	21 231 975	10 975 650	52%	18 695 975	13 361 660	71%
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement				0	0	0%
TOTAL Investissement		**21 231 975**	**18 479 743**	**87%**	**18 695 975**	**13 386 515**	**72%**
PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)	Fonctionnement	0	3 663 056	0%			
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Fonctionnement	54 985 324	43 788 330	80%	54 201 224	47 910 548	88%
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	140 850	118 314	84%	0	1 500	0%
ASSISTANCE TECHNIQUE	Fonctionnement	1 224 000	256 471	21%			
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Fonctionnement	0	84	#DIV/0	10 567 465	7 561 120	72%
TOTAL Fonctionnement		**56 350 174**	**47 826 256**	**85%**	**64 768 689**	**55 473 167**	**86%**

BILAN GENERAL

L'intervention de la Région en faveur de la construction européenne s'articule principalement autour de deux enjeux majeurs. Le premier consiste, à travers l'information et la sensibilisation des acteurs régionaux, au développement de la citoyenneté européenne. Le second vise à saisir les opportunités financières proposées par l'Europe, notamment à travers les fonds délégués à la Région dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de cohésion.

- ✓ Informer et sensibiliser les citoyens à l'Europe : La Région participe à différentes actions d'information et de sensibilisation en directions de publics cibles tels que les jeunes.

- ✓ Animer et fédérer les énergies européennes en région : En 2017, la Région a poursuivi son travail d'animation auprès des acteurs régionaux œuvrant sur les thématiques européennes, par l'intermédiaire du réseau Europe O Centre.

- ✓ Participer aux travaux des principaux organismes de coopération institutionnelle entre régions d'Europe : la Région est membre d'organismes de coopération institutionnelle tels que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Ces structures permettent à la Région de mieux défendre ses intérêts auprès des institutions européennes et de relayer les enjeux prioritaires auxquels elle est confrontée.

- ✓ Être présent et intervenir à Bruxelles : depuis 2 ans, la Région dispose à Bruxelles d'un bureau clairement identifié et bénéficie d'une meilleure visibilité des acteurs régionaux et européens. L'activité de l'antenne s'articule autour de trois principales missions : la représentation et la défense des intérêts du territoire auprès des instances, des régions et des réseaux européens, l'accompagnement des acteurs régionaux dans leurs démarches européennes et enfin, la veille et l'information sur les politiques et sur les opportunités de financements européens.

- ✓ Gérer et piloter des programmes européens, capter les financements communautaires : la Région a vu ses compétences renforcée et elle est désormais directement responsable, en tant qu'autorité de gestion, de la plupart des fonds européens de la période 2014-2020 mobilisables sur son territoire. A ce titre, elle est responsable de la mise en œuvre de 600 M€ (PO FEDER/FSE Centre-Val de Loire, PDR FEADER Centre-Val de Loire, PO FEDER Loire). L'année 2017 a permis la montée en puissance de la programmation et d'atteindre un niveau de paiement suffisant pour éviter le dégagement d'office sur les deux programmes opérationnels.

- ✓ Favoriser les échanges et la mobilité des jeunes : L'implication de la Région a permis, cette année encore, de mobiliser les financements du programme européen ERASMUS+, pour les publics apprentis, post-apprentis et lycéens en coordonnant les réponses à plusieurs appels à projets.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

PROGRAMMATION 2007-2013 (PCE)

Le budget primitif 2017 ne prévoyait aucun crédit de paiement sur ce programme compte tenu de la date limite de paiement fixé en 2016. Pour autant, les différentes autorisations de programmes et d'engagements n'avaient pas été closes compte tenu de la procédure de clôture en cours au niveau de la Commission Européenne.
De fait, l'année 2017 a conduit à la régularisation de la clôture des programmes dont le calcul du solde n'avait pas intégré les avances perçues initialement auprès de l'UE.

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

Par rapport à l'année précédente le taux de consommation sur la partie programmation (2007–2013 et 2014-2020) s'est très sensiblement amélioré et s'établit à 80%.

Ce niveau d'exécution du budget, s'il n'est pas encore optimal, a permis de justifier un niveau d'avancement financier suffisant pour éviter le dégagement d'office des crédits européens sur l'année 2017, que ce soit sur le Programme Opérationnel Interrégional Loire comme sur Programme Centre-Val de Loire.

En recettes, le taux de réalisation est de 88% compte tenu de la méthode de calcul des remboursements par la Commission qui nous est favorable.

L'exercice 2017 a aussi été marqué par une intégration tardive des comptes FEADER au sein du budget. En effet, la gestion du FEADER par un organisme payeur (Agence de Service et de Paiement) avec des tâches d'instruction déléguées aux services de l'Etat rend le pilotage financier du Programme de Développement Rural plus complexe. Cela a conduit la collectivité à voter une DM 3 spécifique en fin d'année afin de modifier la répartition Fonctionnement/Investissement des crédits de paiement inscrits au budget suite à la transmission des comptes certifiés par l'Agence de Service et de Paiement. A partir de 2018, une vigilance particulière sera portée sur la gestion du FEADER avec notamment un suivi accru des données financières en lien avec l'ASP.

SOUTIEN AUX ACTEURS RÉGIONAUX

Sur le programme Soutien aux acteurs régionaux, le taux d'exécution est de 84 % mais concerne un périmètre financier restreint (140 K€ de CP votés). Pour autant, le niveau de consommation de crédits de paiement a permis de soutenir les différentes initiatives des acteurs locaux en matière de citoyenneté européenne et de mobilité. A partir de l'exercice 2018, une autorisation d'engagement spécifique reprenant ces différents dispositifs a été créée et rattachée à la Coopération Internationale.

ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique correspond aux dépenses assumées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion. Néanmoins, les dépenses engagées au titre de ce programme budgétaire correspondent uniquement aux dépenses supportées par la Direction Europe et Partenariats, elles n'incluent pas les dépenses de rémunérations ou celles relatives aux moyens généraux.
Le faible taux d'exécution s'explique principalement par l'absence de mobilisation du FEADER qui devait permettre de soutenir des postes au sein des services instructeurs (service de l'Etat). Ceux-ci sont bien prévus en 2018.

PROGRAMMATION 2014-2020
RÉGION BÉNÉFICIAIRE FINAL

Le programme « Programmation 2014-2020 – Région Bénéficiaire final » identifie les différentes recettes de la collectivité lorsque cette dernière est bénéficiaire au titre de la programmation 2014-2020 que ce soit sur des crédits d'intervention (Apprentissage, Service Public Régional d'Orientation, Formation professionnelle, Efficacité énergétique…) ou bien au titre de l'assistance technique.

Le taux de réalisation s'établit à 72 %. Il s'explique, d'une part, par le niveau d'avancement du Programme Opérationnel sur les actions concernées, et d'autre part, par la non-mobilisation des crédits d'assistance technique qui seront valorisés sur le budget 2018.

B – Optimisation des ressources

COMMUNICATION

COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 204 836	4 723 909	112%	0	200	0%
TOTAL Fonctionnement		**4 204 836**	**4 723 909**	**112%**	**0**	**200**	**0%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été fortement marquée par le transfert de compétence sur les transports routiers interurbains et les transports scolaires, devenu effectif au 1er septembre 2017. Ainsi la Direction de la communication est intervenue dans les différentes phases de préparation et de lancement du nouveau réseau, tant pour le choix du nom du nouveau réseau de transports, rémi- réseau de mobilité interurbaine, que pour l'ensemble des informations à porter auprès du grand public : information sur le changement de nom et d'autorité organisatrice, information aux familles sur les transport scolaires (campagne d'abonnement, gratuité), édition de l'ensemble des documents d'information pour les usagers, environnement graphique complet, habillage des autocars, du mobilier urbain (poteaux et abribus), création des outils (cartes de transport scolaire et porte-cartes), création du site internet d'information…

Au-delà du lancement en septembre 2017, l'édition des outils et des campagnes d'information sur les transports perdure tout au long de l'année.

L'année 2017 confirme également l'évolution de la collectivité vers des pratiques de démocratie permanente et de dialogue citoyen déjà amorcée en 2016, qui entraîne des formes de communication nouvelles, alliant les outils numériques, les événements et dispositifs permettant le dialogue et la rencontre. Cela se traduit par moins d'édition de documents supports d'information, et davantage de réunions de réflexion. A noter en 2017 notamment, le lancement de la concertation sur le SRADDET « ma région 360° », avec une grande réunion régionale et le lancement de forums à l'échelle des bassins de vie.

La communication autour de la compétence « Formation professionnelle » et du plan 500 000 formations décliné à l'échelle régionale s'est traduite par la mise en place d'un plan de communication alliant l'accompagnement des tournées des « Cordées du territoire » afin d'analyser les besoins en compétences des entreprises, des campagnes de communication « Une formation pour un emploi » - en partenariat avec Pôle Emploi – ainsi que des opérations spéciales pour faire découvrir les formations et les emplois à pourvoir à l'échelle de chaque bassin de vie (« un Jour pour une Formation »).

A noter en 2017 également, l'accompagnement de la sortie du film « L'Ecole Buissonnière », tourné en Sologne par le réalisateur Nicolas Vanier et mettant en valeur la beauté et les valeurs de notre territoire régional. Le film était notamment présenté au moment du Festival de Loire 2017 à Orléans.

Au-delà de ces mises en lumière spécifiques, la Direction de la Communication et de la Presse a reconduit en 2017 certaines opérations et campagnes de communication récurrentes et accompagné les événements sportifs, culturels et touristiques de la région. A noter :

- « Les Echappées à Vélo en Région Centre Val de Loire », 44 événements sur une saison de juin à septembre, permettant la promotion du réseau de boucles et de véloroutes, qui fait de la région une destination cyclo-touristique de premier plan.

- Le soutien à « 2000 emplois, 2000 sourires » à Orléans et la 1ère édition de cette manifestation à Châteauroux

- Les forums de l'Orientation

- Les campagnes de communication sur « Nature Culture, l'Exceptionnelle rencontre » et « 1ère région du tourisme à vélo » visant à accroître la notoriété de notre région autour de la dimension Val de Loire, art de vivre

- L'accompagnement du festival Terre du Son, sur une scène «Centre-Val de Loire - Propulson » destinée à accueillir les groupes musicaux issus des dispositifs de détection et de promotion de la FRACAMA.

- La présence régionale appuyée au Printemps de Bourges avec un espace d'animation autour de la création numérique

- La communication de la Région lors des grands événements sportifs ou culturels : Artisanales de Chartres, Salon International de l'Agriculture, Festival de Loire, partenariats avec les salles Chato'Do à Blois, l'Astrolabe à Orléans, le Temps Machine à Tours, le Nadir à Bourges, Les Rendez-vous de l'Histoire, Festival DARC, Jazz à Montlouis-sur Loire, saison Orchestre symphonique, Terres du Son, Rencontres photographiques de Vendôme, Open de tennis d'Orléans, les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région…

La communication a poursuivi son appui à différents événements régionaux à travers le prêt du Car podium (50 événements dans l'année), la montgolfière, la mascotte Reggi, ou signalé son partenariat et son soutien via la communication par l'objet, la signalétique pérenne (MSP, SPRO, Lycées…), signalétique de chantier…

Editions – Internet – multimedia

- Une newsletter bimensuelle, ActuOCentre, ainsi que l'animation de réseaux sociaux généralistes ou spécialisés (sports, culture, etc) permettent de diffuser largement l'information sur l'actualité des territoires.

- L'édition de documents d'information sur nos dispositifs (plaquettes) se poursuit à destination de différents publics : Guide TER, Guide des animations Nature, Guide de l'apprentissage, Agenda, rapport d'activité, CPER, dispositifs de formation professionnelle, aides au 1er équipement, au secteur du sanitaire et social, aides aux employeurs d'apprentis, documents de synthèse sur les Fonds structurels européens, programme de la Semaine des rivières, programme du Mois des parcs, dispositifs Energie

- L'édition de supports et contenus divers pour animer la communication de la collectivité : cartons d'invitation, affiches, vidéos, photos, animation des sites internet www.jeunesocentre.fr et www.regioncentre-valdeloire.fr, animation des réseaux sociaux

Relations presse : accueil de journalistes, dossiers et communiqués de presse, conférences de presse

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	18 773 000,00	4 704 142,05	4 515 889,80	14 068 857,95
Investissement sur AP	13 950 076,89	6 519 416,64	2 465 076,25	7 430 660,25

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	1 008 754	892 644	88%	0	0	0%
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 710 023	2 442 637	90%	0	0	0%
VEHICULES	Investissement	631 000	745 914	118%			
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	262 000	201 433	77%			
TOTAL Investissement		**4 611 777**	**4 282 629**	**93%**	**0**	**0**	**0%**
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	5 141 600	4 872 652	95%	2 500 000	2 764 628	111%
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	2 812 500	2 699 491	96%	0	15	0%
VEHICULES	Fonctionnement	959 800	857 928	89%	0	1 490	0%
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 962 300	5 914 072	99%	0	1 050	0%
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 791 400	1 409 984	79%	0	41 471	0%
ETUDES	Fonctionnement	440 000	367 950	84%			
TOTAL Fonctionnement		**17 107 600**	**16 122 077**	**94%**	**2 500 000**	**2 808 655**	**112%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été principalement marquée dans le secteur des moyens généraux par :

- le début de la mise en œuvre du nouveau plan d'optimisation des systèmes d'information
- la mise en place des moyens nécessaires à l'exercice de la nouvelle compétence en matière de transports, scolaires et interurbains,
- la finalisation de l'équipement, en termes de locaux et de véhicules et dans le domaine informatique des espaces Région Centre-Val de Loire.

Ce qui se traduit par une hausse des dépenses sur ce secteur, mesurée pour le fonctionnement puisqu'elle est de 12 %, logiquement plus marquée en investissement avec 87 %. Si l'effort en matière de systèmes d'information est appelé à perdurer quelques années, les hausses des autres secteurs sont, elles, plus conjoncturelles.

Les consommations effectives sont proches des inscriptions budgétaires avec des taux de consommation de l'ordre de 95 % tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur les programmes : Eléments particuliers à relever

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

Outre les vérifications techniques règlementaires et les travaux consécutifs pour l'ensemble des bâtiments administratifs ainsi que la prise en charge des dépenses de fonctionnement courant concernant les bâtiments (loyers, fluides, nettoyage des locaux, frais de gardiennage, assurances…), les crédits consacrés à ce programme d'actions ont permis de réaliser des opérations de gros œuvre et de clos-couvert ou d'aménagement dans les bâtiments Lentin et Parisie (restructuration et mise en accessibilité de l'accueil, remplacement de fenêtres de toit) et à l'Espace Région Centre-Val de Loire de Châteauroux (réfection de faux-plafonds, cloisonnements, éclairage) ainsi que des travaux d'entretien des bâtiments (rénovation de bureaux et de salles de réunion à Lentin, Dolet et Parisie).

Outre les actions habituelles, d'entretien ou de réparation des matériels et équipements, de vérifications obligatoires des équipements et matériels de sécurité et de protection contre l'incendie, suivies des actions correctives afférentes, d'amélioration en matière d'économie d'énergie (installation d'éclairages Led à Lentin), de mise aux normes électrique (changement d'armoires électriques à Dolet), il a été procédé, dans le cadre de ce programme, à l'installation d'un escalier transformable en plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à Lentin, d'une borne électrique pour un véhicule électrique nouvellement acheté à Parisie, de vidéo-portiers à l'entrée des Espaces Région Centre-Val de Loire (ERCVL) de Blois et Châteauroux, au changement et à l'installation de dispositifs de climatisation à Parisie et à l'ERCVL de Bourges ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de bureau pour équiper les 5 ERCVL et le bâtiment Vieille Monnaie qui accueille désormais la direction des Transports reconfigurée suite au transfert de compétences intervenu en la matière au cours de l'année 2017.

Une recette de 2 764 628 € est enregistrée. Il s'agit de l'ensemble des indemnités d'assurances dont un reliquat de 2 593 519 € encaissés suite au sinistre des inondations du printemps 2016 du lycée Jeannette Verdier et du lycée du Chesnoy.

SYSTÈMES D'INFORMATION

2017 marque la première année de mise en œuvre du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI) avec la mise en œuvre des principaux projets suivants :

- l'équipement numérique des nouveaux Espaces Région Centre-Val de Loire en début d'année et des 60 agents de la Direction des Transports et Mobilités Durables issus des départements ;
- la mise en ligne du site remi-centrevaldeloire.fr permettant la réalisation des inscriptions en ligne des usagers au service de transports scolaires ;
- la récupération des applications et des données de gestion de transports scolaires Pégase et Carto-pégase en provenance des 6 départements et le déploiement de nouveaux services (envoi de SMS) ;
- la mise à disposition de nouveaux services numériques aux 77 conseillers régionaux : PC hybride Surface Pro4, suite logicielle Office 365, convocation aux commissions et accès dématérialisé aux rapports et délibérations via l'application Kbox ;
- la modernisation de la flotte de téléphonie mobile (300 smartphones) ;
- la mise en place du nouveau service de visioconférence dans 11 salles de réunion au siège et dans le ERCVL avec des images et sons en haute définition, le partage de documents en ligne et un service de conciergerie accessible 7j/7 24h/24,
- la mise en service d'une application de gestion des ressources alimentaires dans les lycées (e-selfOcentre).

VEHICULES

Outre le fonctionnement courant du parc automobile (carburant, autoroute, entretien), les crédits ouverts pour ce programme d'action ont permis de procéder à l'acquisition/renouvellement de 30 véhicules pour le siège dont 18 pour couvrir les besoins liés au transfert de compétence en matière de transports et de 10 véhicules pour les Services Numériques Educatifs.

FRAIS D'ASSEMBLEE

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Le montant des crédits inscrit au titre de ce programme a été affecté au fonctionnement administratif de l'Institution régionale.

ÉTUDES

Les études réalisées concernent tous les domaines d'intervention de la Région. Pour 2017, les principales études lancées ont été les suivantes : étude d'appui à l'élaboration du plan d'action sur la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) en lien avec le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) ; deux études dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) (dynamiques socio-économiques sur le territoire régional, et projections de populations et de ménages) ; et une étude sur l'emploi public. Les trois dernières études citées sont réalisées en partenariat avec l'INSEE.

MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Investissement sur AP	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

MOYENS GENERAUX FINANCIERS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement				39 267 008	39 267 008	100%
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	54 150 000	53 468 216	99%	118 000 000	80 000 000	68%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	2 950 000	2 950 000	100%	30 000	0	0%
TOTAL Investissement		**57 100 000**	**56 418 216**	**99%**	**157 297 008**	**119 267 008**	**76%**
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	11 769 174	11 769 174	100%	346 787 437	346 352 287	100%
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement				281 800 917	286 510 956	102%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement				395 186 786	386 756 734	98%
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	13 759 200	8 443 723	61%	0	279 337	0%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	6 779 276	4 241 298	63%	45 904	399 450	870%
TOTAL Fonctionnement		**32 307 650**	**24 454 195**	**76%**	**1 023 821 044**	**1 020 298 764**	**100%**

FISCALITÉ DIRECTE

Tous produits confondus, sous l'effet du doublement du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans le cadre du transfert des compétences « transports scolaire et interurbain » des Départements aux Régions, le produit total des ressources fiscales directes (346,4 M€) est en hausse de 93 % par rapport à l'exercice précédent.

Recettes	**Voté 2017**	**Réalisé 2017**	**Taux de réalisation**
CVAE	308 131 841,00	308 114 487,00	99,99 %
Péréquation des ressources	5 442 515,00	5 442 515,00	100,00 %
Attribution de compensation (loi NOTRe)	1 101 921,81	1 101 921,80	100,00 %
IFER	32 111 159,00	31 690 073,00	98,69 %
Anciennes taxes	0,00	3 290,18	-
TOTAL	**346 787 436,81**	**346 352 286,98**	**99,87 %**

Dépenses	**Voté 2017**	**Réalisé 2017**	**Taux de réalisation**
Attribution de compensation (loi NOTRe)	11 769 174,00	11 769 173,92	100,00 %
TOTAL	**11 769 174,00**	**11 769 173,92**	**100,00 %**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), une des composantes de la contribution économique territoriale (CET). Sous l'effet de la loi NOTRe, les Régions perçoivent désormais 50 % du produit de la CVAE dont l'évolution est fonction du dynamisme de l'activité économique sur le

territoire régional constaté l'année N-2 ainsi que du rythme d'encaissement du produit fiscal afférent auprès des entreprises. Indépendamment du doublement de la CVAE – hors péréquation – (308,1 M€), son produit est en hausse de 6,5 % par rapport à l'exercice 2016. La Région Centre-Val de Loire a par ailleurs bénéficié du mécanisme de péréquation des ressources régionales postérieures à la taxe professionnelle (5,4 M€). En effet, le produit des ressources qui se sont substituées à la taxe professionnelle a progressé moins rapidement en Région Centre-Val de Loire (+ 7,5 %) que l'ensemble des Régions françaises (+ 10,7 %) entre 2011 et 2016.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER (31,7 M€) est en légère baisse de 0,7 %. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en léger repli (- 0,5 %) de même que l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs (- 1,0 %) sous l'effet de la détérioration du rapport entre les sillons-km réservés en Région Centre-Val de Loire et ceux réservés au plan national s'est dégradé au détriment de la première (- 0,08 point) malgré l'indexation de la ressource sur l'inflation (+ 1,0 %) et l'augmentation des tarifs (+ 0,8 %).

Au titre de l'exercice 2017, l'attribution de compensation consécutive au transfert des compétences « transports scolaire et interurbain » constitue tout à la fois une charge (11,8 M€) et un produit (1,0 M€). Pour chaque Département, son montant correspond à 4/12ème de la différence entre le coût de l'exercice de ces compétences et le produit transféré à la Région sur la base de 25 points de la CVAE. Si les charges sont inférieures au produit transféré (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret), la Région verse une attribution de compensation aux Départements. A l'inverse, si les charges sont supérieures au produit transféré (Eure-et-Loir, Indre), les Départements versent une attribution de compensation à la Région. La Région est par ailleurs compensée financièrement par les Départements au titre du transfert de la planification de la prévention et de la gestion des déchets (0,1 M€).

FISCALITÉ INDIRECTE

Sous l'effet d'une modification tarifaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation et du dynamisme de certaines ressources fiscales – parmi lesquelles la modulation et la majoration de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (+ 2,4 %) ou la ressource régionale pour l'apprentissage (+ 1,9 %) – les ressources fiscales directes progressent par rapport à l'exercice précédent. Quant au produit de la fraction de la TICPE versée en compensation des primes versées aux employeurs d'apprentis (+ 7,1 %), sa hausse s'explique pour partie par une somme de 753 000 € versée à tort par l'Etat à la Région au cours de l'exercice.

	Voté 2017	Réalisé 2017	Taux de réalisation
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	98 613 916,00	99 428 531,70	100,83 %
Modulation régionale de la TICPE	29 674 896,00	30 454 770,41	102,63 %
Majoration Grenelle de la TICPE	29 061 855,00	29 704 135,00	102,21 %
Ressource régionale pour l'apprentissage | Taxe d'apprentissage*	67 436 146,00	68 494 244,00	101,57 %
Ressource régionale pour l'apprentissage | TICPE	6 265 513,00	6 576 651,12	104,97 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	24 164 178,99	24 164 178,99	100,00 %
TICPE « formation professionnelle »	11 116 412,46	11 116 412,38	100,00 %
TICPE « primes versées aux employeurs d'apprentis »	15 468 000,00	16 572 032,41	107,14 %
TOTAL	**281 800 917,45**	**286 510 956,01**	**101,67 %**

** Le taux de réalisation consolidé pour la ressource régionale pour l'apprentissage est égal à 101,9 %.*

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2017 – égal à 99,4 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2016 et novembre 2017 (+ 2,4 %). Les mesures portant sur la majoration du tarif du cheval fiscal (+ 13,1 M€) et la suppression de l'exonération à 100 % de la taxe pour les véhicules moins polluants (+ 1,4 M€) ont permis de générer un gain de près de 14,5 M€.

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. Il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire régional au cours de l'année. Les anticipations réalisées au moment de l'élaboration du budget primitif reposaient sur l'hypothèse d'une progression de la consommation globale de carburants (+ 0,5 %). Dans les faits, celle-ci a globalement progressé de près de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent sur la période de référence comprise entre décembre N-1 et novembre N. *De facto*, le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE est supérieur aux anticipations (+ 1,4 M€).

Le produit de la ressource régionale pour l'apprentissage (75,1 M€) – qui s'est substituée à l'ensemble des anciennes ressources (hors compensation du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis) – est supérieur aux prévisions ainsi qu'au produit de l'exercice précédent (+ 3,7 %). Sa part variable – fondée sur le dynamisme de la masse salariale privée N-2 et péréquée – a évolué très fortement par rapport à l'exercice précédent (+ 31,9 %) pour atteindre 10,5 M€.

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE – est conforme aux prévisions (35,3 M€), en progression de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

La compensation financière de l'Etat au titre des dispositifs d'aide aux employeurs d'apprentis est versée en intégralité sous la forme d'une part de TICPE (16,6 M€). Elle vise à compenser le montant des primes versées par la Région aux employeurs d'apprentis (11,6 M€) ainsi que celles versées au titre du dispositif de recrutement d'un apprenti supplémentaire (5 M€) au titre de l'année scolaire 2016-2017. Le taux de réalisation anormalement élevé (107 %) s'explique pour partie par la somme de 753 000 € indûment versée par l'Etat à la Région au cours de l'exercice 2017. Celle-ci fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2018.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

En section de fonctionnement, toutes dotations et compensations confondues (386,8 M€), le taux de réalisation est égal à 97,9 %. Sous l'effet de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, atténué par le montant du premier acompte de la dotation issue du fonds de soutien exceptionnel en faveur du développement économique, le produit des dotations de fonctionnement est en baisse de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent.

	Voté 2017	Réalisé 2017	Taux de réalisation
DGF (part forfaitaire)*	180 547 703,00	180 598 980,00	100,03%
DGD (part résiduelle)**	22 810 014,00	23 187 686,00	101,66%
TICPE « compensation »	123 706 538,00	124 018 094,00	100,25%
DTCE-FDL	5 783 321,00	5 779 042,00	99,93%
DCRTP	21 500 980,00	21 485 074,00	99,93%
FNGIR	24 114 207,00	24 114 207,00	100,00%
Fonds de soutien exceptionnel en faveur du développement économique	16 470 669,00	7 320 297,00	44,44%
FCTVA (fonctionnement)	253 353,55	253 353,55	100,00%
TOTAL	**395 186 785,55**	**386 756 733,55**	**97,87%**

** dont dotation au titre des permanents syndicaux.*

*** dont dotation au titre des aérodromes.*

Sous l'effet de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, le produit de la part forfaitaire de la DGF est en baisse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent (- 18,3 M€).

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), correspondant aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF (23,2 M€), est en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression du montant de la DGD résiduelle s'explique par le versement du montant définitif de la compensation au titre des redevances gares et quais pour les exercices 2014 à 2017 (1,5 M€). En définitive, cette augmentation n'est que conjoncturelle et la DGD résiduelle devrait retrouver son niveau figé dès l'exercice 2018 (22 M€ dont 3,1 M€ au titre de la compensation du montant des redevances gares et quais).

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences prévus par les lois « Libertés et responsabilités locales » (2004), « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (2014), « Formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014), et « Nouvelle organisation territoriale de la République » (2015). Sous l'effet des ajustements intervenus en loi de finances rectificative pour 2017, le produit de la TICPE « compensation » est en légère augmentation (+ 0,3 %, soit 124 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant a été minoré de près de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent (5,8 M€).

La dotation globale de neutralisation (DGN) est destinée à compenser l'insuffisance des recettes de la CVAE et des IFER par rapport aux ressources fiscales directes antérieurement perçues par les Régions. Ainsi, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité tandis que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) corrige les déséquilibres subsistants entre des collectivités perdantes ou gagnantes au sein d'une même catégorie de collectivité. Si le montant du FNGIR demeure figé (24,1 M€), celui de la DCRTP a été minoré de 10,8 % (21,5 M€) sous l'effet de l'entrée de la DCRTP des Départements et des Régions dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat.

Le produit des dotations d'investissement (39 M€) progresse de 6,1 % en raison de la progression des dépenses éligibles au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) réalisées au cours de l'exercice 2016.

Recettes	Voté 2017	Réalisé 2017	Taux de réalisation
DRES	22 785 661,00	22 785 661,00	100,00 %
FCTVA	16 481 347,00	16 481 347,43	100,00 %
TOTAL	**39 267 008,00**	**39 267 008,43**	**100,00 %**

Dépenses	Voté 2017	Réalisé 2017	Taux de réalisation
FCTVA (2e échéance du prêt à taux zéro)	2 950 000,00	2 950 000,00	100,00 %
TOTAL	**2 950 000,00**	**2 950 000,00**	**100,00 %**

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2015 et jugées éligibles auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Compte tenu de la progression des dépenses d'investissement réalisées par la Région au titre de l'exercice 2016, le produit du FCTVA (16,5 M€) a progressé de 15,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, la Région a remboursé la seconde échéance (2,95 M€) du prêt à taux zéro contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public local – par le biais d'une avance au titre du FCTVA – mis en œuvre par le Gouvernement au cours de l'exercice 2015.

DETTE ET TRÉSORERIE

Recours à l'emprunt et capital restant dû :
L'emprunt d'équilibre 2017 a été mobilisé à hauteur de 80 M€ auprès de BEI sur un taux fixe de 1,237 % et une durée de 20 ans. A la suite à cette mobilisation, ce sont 24,138 M€ qui restaient disponibles sur cette convention jusqu'en mars 2018.
En comptant cet emprunt d'équilibre, l'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2017 à 712 M€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 27,4 M€). La variation nette d'encours est ainsi de + 25,3 M€ par rapport à l'encours dette globale (amortissable + CPE) au 31/12/2016. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette « au sens large » se positionne à 939,5 M€.

Une reprise d'encours de dette a été réalisée pour 2,9 M€ au 01/09/2017 à la suite du transfert de compétence Transports découlant de la loi Notre. Cet encours transféré par le Conseil départemental d'Eure et Loir pour 2,9 M€ ne présente, au 31/12/2017, pas de risque particulier.

Dans un contexte de taux favorable notamment sur la partie de l'encours positionnée sur les index monétaires toujours négatifs en 2017, le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 1,39 % au 31/12/2017.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie :
Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 8,335 M€, ceux des instruments de trésorerie à moins de 10 000 €. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2017 et de l'annulation des ICNE 2016 (solde de -0,152 M€), le mandatement redescend à 8,183 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2017, des titres émis pour un montant de 0,280 M€ suite à l'émission de billets de trésorerie à taux négatifs.

En effet, la gestion court terme a été optimisée par l'utilisation du programme de NEU CP et a permis de dégager plus de 538 000 € d'économies en termes de frais financiers. Depuis la mise en place du programme cette économie se chiffre à près de 2,1 M€. Sur l'année 2017, ce sont 22 billets, pour un montant global de 795 M€, qui ont été émis à taux négatifs (-0.387% en moyenne).

Le remboursement en capital est conforme à ce qui était attendu avec 53,468 M€ soit 98,8 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :
Au niveau de la ligne de « réaménagement de la dette », les mouvements traduisent, le remboursement, en janvier 2017, du revolving mobilisé en fin d'année 2016 pour 2,3 M€ et son retirage, en décembre 2017, pour 1 ,120 M€. La réalisation sur cette ligne « réaménagement de la dette », se chiffre au global à 3,480 M€ en dépenses et 2,3 M€ en recettes, le delta observé de 1,180 M€ étant la matérialisation comptable de la baisse de plafond du revolving sur l'année 2017.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

Dans le cadre de la participation régionale dans le Fonds d'Investissement AEROFUND II pour le développement économique, la Région a perçu 136 175,40€ € de la Société de Gestion, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds.

Dans le cadre de la participation régionale dans le Fonds d'Investissement SOFIMAC CROISSANCE 2 pour le développement de l'économie verte, la Région a perçu 198 230,09 € de la Société de Gestion, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds.

Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SAEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, la région a perçu environ 3 000 € au titre des dividendes versés de l'exercice 2016.

Par ailleurs, la région a réalisé 56 100 € de produits de cessions d'immobilisations. Des parcelles de terrains du site de la Ferme Villavard ont été échangées pour un montant de 14 000 €. Des véhicules de l'administration ont été vendus aux enchères pour un montant de 42 100 €.

En 2017, nous observons une baisse significative des remises gracieuses accordées, 13 536,00 € contre 74 815,00 € en 2016, soit une diminution de 82%.
Il en est de même pour les admissions en non-valeur, pour lesquelles une diminution de 46% est observée. Leur montant est passé de 7 371,54 € en 2016 à 4 012,90 € en 2017.

RESSOURCES HUMAINES

Le stock des AP/AE

	Stock AP/AE (hors votes 2018)*	Mandaté sur stock AP/AE au 31/12/2017	Mandaté 2017 sur AP-AE	Reste à mandater au 31/12/2017
Fonctionnement sur AE	1 019 600,00	84 737,95	84 737,95	934 862,05

* AP ou AE qui font encore l'objet de mandatement

RESSOURCES HUMAINES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	124 913 543	125 342 895	100%	2 863 330	4 451 982	155%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 435 000	6 050 220	94%	706 000	640 707	91%
TOTAL Fonctionnement		**131 348 543**	**131 393 115**	**100%**	**3 569 330**	**5 092 690**	**143%**

BILAN GENERAL

L'année 2017 a été principalement marquée par :

- La mise en œuvre du 2ème volet du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations, pour les agents de catégorie C et A,
- La 2ème augmentation du point d'indice – qui n'avait pas augmenté depuis juillet 2010 – de 0,6 % à compter du 1er février 2017 (une augmentation de 0,6% avait été appliquée au 1er juillet 2016),
- De nouveaux transferts de compétences : gestion des fonds européens, fonctionnement du CREPS Centre – Val de Loire à Bourges (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive), planification des déchets, transports routiers interurbains et scolaires, économie (notamment dispositif NACRE),
- La mise en œuvre de décisions issues du dialogue social régional,
- La décision gouvernementale de modifier le dispositif de Contrats Uniques d'Insertion en ne renouvelant pas les contrats arrivant à terme.

MASSE SALARIALE

Ce programme porte sur l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité (rémunérations de base, régime indemnitaire, charges patronales), quel que soit leur statut : fonctionnaires et stagiaires de la fonction publique, contractuels de droit public, contrats aidés et apprentis.

En 2017, la masse salariale a évolué de 5,927 M€ (montants mandatés de CA à CA), soit + 4,96 % par rapport à 2016. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de masse salariale, par profils de rémunération, pour la période 2013 à 2017 :

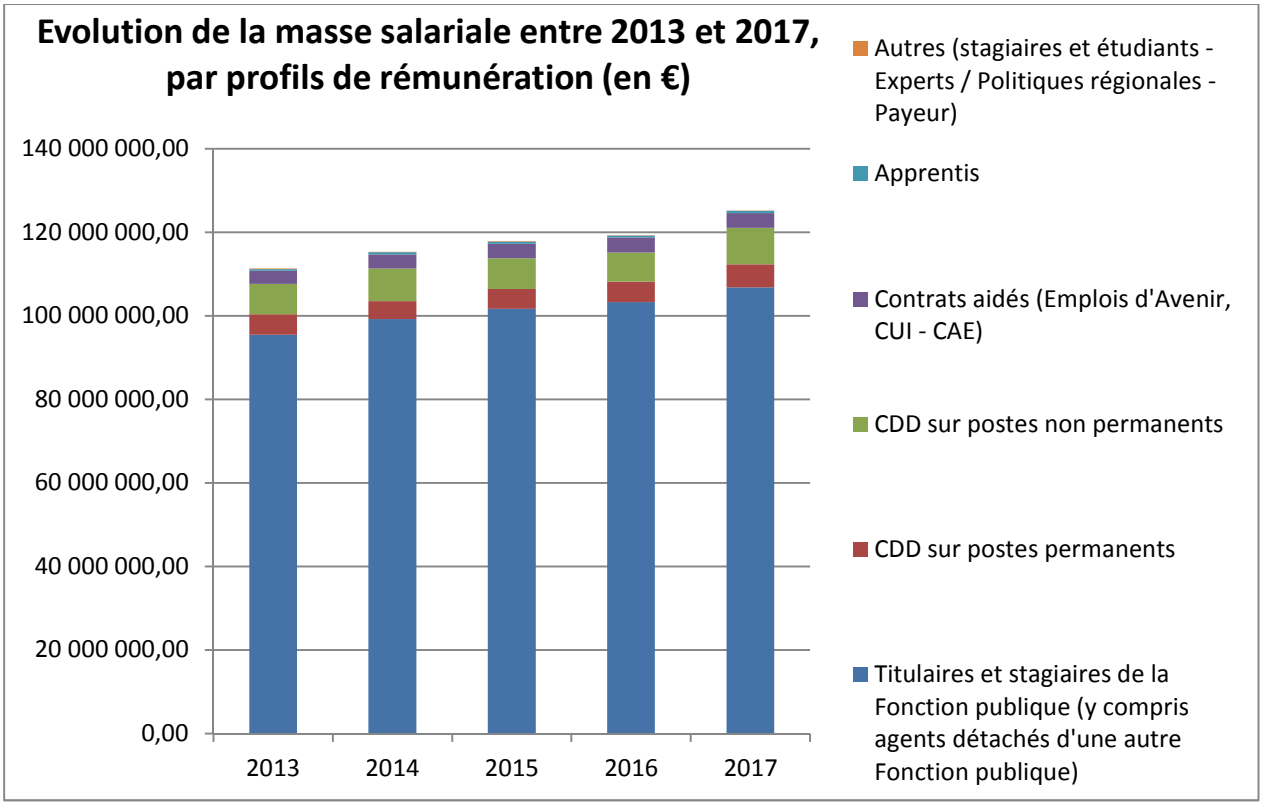

Sur les dépenses de masse salariale, les principaux motifs d'évolution en 2016, sont les suivants :

- Points d'indice (augmentation de 0,6% à compter du 1er février 2017), pour 1,011 M€,
- Les décisions relatives à la carrière des agents,
  - Issues du dialogue social et de la Commission Administrative Paritaire (CAP), c'est-à-dire avancements de grade et promotions internes, pour un montant total de 0,766 M€,
  - Issues de l'application de la réglementation, c'est-à-dire, les avancements d'échelons, désormais à la durée unique, représentent un coût de 1,069 M€,
- L'intégration de nouvelles compétences (fin des transferts des fonds européens, transports routiers scolaires et interurbains, planification des déchets, CREPS, économie), pour un coût total de 1,495 M€,
- La fin des CUI et les moyens pour maintenir le service public dans les lycées compte tenu en outre, de l'augmentation de l'absentéisme « santé » en 2017 : l'augmentation par rapport à 2016 est de 1,274 M€, soit +0,579 M€ par rapport à l'enveloppe 2017,

- Les dépenses de CDD en renforts et remplacements dans les services du siège : augmentation de 0,235 M€ par rapport à 2016,
- L'augmentation du coût des rémunérations des apprentis : +0,054 M€, et des contrats Emplois d'Avenir : +0,101 M€ ; ces augmentations sont liées aux évolutions du SMIC et des charges patronales. Par ailleurs, les effectifs des apprentis ont augmenté de 12 sur l'année totale (toutes rentrées confondues). Pour les Emplois d'avenir, il y a eu moins d'interruptions longues de contrats, par rapport à 2016.
- La diminution du nombre d'agents détachés de l'Etat (départs à la retraite d'agents issus des transferts des agents des lycées) : -0,085 M€

La mise en œuvre du PPCR en 2017, qui comportait le rééchelonnement indiciaire et le transfert primes / points, des agents des catégories C et A, ne représente pas un coût significatif, dans la mesure où l'augmentation des indices des agents est très largement absorbée par la diminution de primes.

Concernant les recettes liées à la masse salariale, leur volume est quasiment identique à celui de 2016. Il s'agit :

- Du remboursement des indemnités journalières au titre des absences maladie des agents (y compris dans le cadre du contrat d'assurance Risques statutaires) : 2,018 M€ (45% des recettes),
- Du versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés, pour un montant de recettes de 2,028 M€ (soit 46% du volume des recettes relatives à la masse salariale) ; à noter que les aides de l'Etat sont en baisse par rapport à 2016 (-0,329 M€), compte tenu de la diminution du nombre de contrats sur la fin de l'année et de difficultés de traitement des dossiers avec l'ASP (établissement gestionnaire de ces aides),
- Des remboursements de rémunérations ou de charges patronales, pour un montant de 0,405 M€.

AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL

En 2017, les autres dépenses de personnel ont atteint 6,050 M€, soit une augmentation de près de 0,278 M€ (+4,74%), par rapport à 2016.

Les autres dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux qui regroupent la subvention versée au COS, la cotisation au prestataire d'action sociale (Neeria, ex-Publiservices), les titres de services prépayés (Tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux) et la prise en charges du coût des abonnements domicile-travail. En 2017, ces dépenses se sont élevées à près de 2,747 M€ (2,805 M€ en 2016) ;

- Les frais de déplacement : il s'agit du remboursement des frais de déplacement aux agents et aux experts, ainsi que des achats directs de billetterie (train, avion) et de nuitées d'hôtel, pour les déplacements hors Régions Centre – Val de Loire et Ile de France. En 2017, ces frais s'élèvent à près de 0,326 M€, soit une augmentation de 0,100 M€ par rapport à 2016, en raison de déplacement plus nombreux à l'étranger et de paiement sur 2017 de factures datant de 2016 (billetterie d'avion dans le cadre des congés bonifiés).

- Les frais de formation, d'accompagnement et de recrutement : ils correspondent aux achats de formation et de séminaires, de prestations d'accompagnements individuels et collectifs des agents, ainsi qu'aux frais de recrutement (annonces et cabinets de recrutements éventuels). En 2017, les crédits consacrés à ces dépenses

se sont élevés à plus de 0,485 M€ (pour mémoire, en 2016 : 0,370 M€, soit +0,115 M€ et +31% ; en 2015 : 0,540 M€).

Pour mémoire, la cotisation obligatoire versée au CNFPT, en 2017, s'est élevée à près de 0,627 M€ (cotisation versée dans le cadre de la paie et donc intégrée dans les dépenses du programme Masse salariale).

- La santé et la sécurité au travail : il s'agit de l'ensemble des frais médicaux payés par la collectivité, ainsi que des prestations d'assistantes sociales et de prévention des risques / protection des agents. Ces dépenses ont atteint 0,500 M€ en 2017 (0,434 M€ en 2016, hors prévention des risques qui relevait alors de la Direction des Moyens Généraux ; transférés sur le budget RH au budget primitif 2017).

- Les frais divers, pour un montant de 1,992 M€ correspondant essentiellement à la cotisation d'assurance Risques statutaires (1,979 M€ ; en 2016 : 1,930 M€) et à la communication interne.

Ce programme comporte également des recettes :

- Les remboursements à la Région des coûts des tickets restaurant et des CESU payés par les agents : soit 0,390 M€ (0,380 M€ en 2016),
- La subvention attribuée à la Région par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), dans le cadre de conventions triennales : 0,245 M€ en 2017, correspondant au solde de la convention 2014-2016 et au 1er acompte de la convention 2017-2019.

LES DÉCISIONS

A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Les résultats de l'exercice 2017 sont identiques à ceux du compte administratif.

B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2017 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

- Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 1 932 600 118,02 € (avec le solde reporté N-1 de 187 423 967,62 €), dont 785 020 203,42 € en investissement et 1 147 579 914,60 € en fonctionnement.

- Le montant total des recettes réalisées s'établit à 1 947 145 829,34 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 19 811 565,10 €), dont 577 976 930,58 € en investissement et 1 369 168 898,76 € en fonctionnement.

- Le résultat de la section de fonctionnement est de + 221 588 984,16 €.

- Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 207 043 272,84 €.

- L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 14 545 711,32 €.

Le compte administratif est présenté en conformité avec le compte de gestion présenté par le payeur régional. Il est adopté en totalité.

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**908 385 023,93**	**785 020 203,42**	**0,00**	**123 364 820,51**	**298 026 084,28**	**299 570 151,52**
90	**Opérations ventilées**	**371 116 056,31**	**312 528 692,56**	**0,00**	**58 587 363,75**	**298 026 084,28**	**14 502 608,28**
900	Services généraux	11 765 869,46	11 302 368,38	0,00	463 501,08	2 577 075,13	8 725 293,25
901	Formation pro. et apprentissage	12 885 200,00	12 000 360,45	0,00	884 839,55	12 000 360,45	0,00
902	Enseignement	100 200 000,00	90 349 262,22	0,00	9 850 737,78	89 713 279,98	635 982,24
903	Culture, sports et loisirs	10 120 700,00	8 338 098,84	0,00	1 782 601,16	8 338 098,84	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	78 322 735,00	75 020 267,59	0,00	3 302 467,41	75 020 267,59	0,00
906	Gestion des fonds européens	13 727 882,85	10 975 650,24	0,00	2 752 232,61	6 262 925,07	4 712 725,17
907	Environnement	5 090 300,00	4 339 324,69	0,00	750 975,31	4 339 324,69	0,00
908	Transports	76 813 769,00	40 869 797,03	0,00	35 943 971,97	40 603 380,27	266 416,76
909	Action économique	62 189 600,00	59 333 563,12	0,00	2 856 036,88	59 171 372,26	162 190,86
92	**Opérations non ventilées**	**349 845 000,00**	**285 067 543,24**	**0,00**	**64 777 456,76**		**285 067 543,24**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	2 950 000,00	2 950 000,00	0,00	0,00		2 950 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	79 150 000,00	56 948 216,31	0,00	22 201 783,69		56 948 216,31
925	*Opérations patrimoniales*	*30 000 000,00*	*10 190 864,04*		*19 809 135,96*		*10 190 864,04*
926	*Transferts entre les sections*	*237 745 000,00*	*214 978 462,89*		*22 766 537,11*		*214 978 462,89*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**187 423 967,62**	**187 423 967,62**				

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**908 385 023,93**	**577 976 930,58**	**0,00**	**330 408 093,35**
90	**Opérations ventilées**	**90 115 883,17**	**53 647 245,33**	**0,00**	**36 468 637,84**
900	Services généraux	0,00	24 855,23	0,00	-24 855,23
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	132 058,82	0,00	-132 058,82
902	Enseignement	27 097 912,00	28 232 806,74	0,00	-1 134 894,74
903	Culture, sports et loisirs	192 000,00	0,00	0,00	192 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	2 763 408,00	2 774 130,00	0,00	-10 722,00
906	Gestion des fonds européens	18 695 975,17	13 361 660,13	0,00	5 334 315,04
907	Environnement	0,00	733,32	0,00	-733,32
908	Transports	35 098 000,00	933 025,37	0,00	34 164 974,63
909	Action économique	6 268 588,00	8 187 975,72	0,00	-1 919 387,72
92	**Opérations non ventilées**	**439 481 347,00**	**336 530 540,49**	**0,00**	**102 950 806,51**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	16 481 347,00	16 481 347,43	0,00	-0,43
923	Dettes et autres opérations financières	143 000 000,00	82 300 000,00	0,00	60 700 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*30 000 000,00*	*10 190 864,04*		*19 809 135,96*
926	*Transferts entre les sections*	*250 000 000,00*	*227 558 329,02*		*22 441 670,98*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**190 988 649,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*(1)	*190 958 649,00*			
954	Produits des cessions d'immobilisations (1)	30 000,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (2)**	**187 799 144,76**	**187 799 144,76**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**	**0,00**		

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).
(2) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixte au 1068.

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 397 207 419,71**	**1 145 460 074,29**	**2 119 840,31**	**0,00**	**249 627 505,11**	**425 526 920,32**	**722 052 994,28**
93	**Services ventilés**	**926 905 495,71**	**898 090 699,31**	**0,00**	**0,00**	**28 814 796,40**	**425 526 920,32**	**472 563 778,99**
930	Services généraux	71 609 042,45	69 163 719,70	0,00	0,00	2 445 322,75	6 153 200,34	63 010 519,36
931	Formation pro. et apprentissage	243 558 934,71	239 157 272,97	0,00	0,00	4 401 661,74	136 313 794,26	102 843 478,71
932	Enseignement	150 553 425,60	150 139 046,65	0,00	0,00	414 378,95	15 830 339,48	134 308 707,17
933	Culture, sports et loisirs	29 849 331,50	27 316 688,69	0,00	0,00	2 532 642,81	9 771 078,84	17 545 609,85
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	9 791 300,00	8 937 578,85	0,00	0,00	853 721,15	4 725 169,95	4 212 408,90
936	Gestion des fonds européens	51 322 183,84	43 788 329,84	0,00	0,00	7 533 854,00	11 260 255,54	32 528 074,30
937	Environnement	7 093 600,00	7 091 955,20	0,00	0,00	1 644,80	6 012 301,61	1 079 653,59
938	Transports	319 543 602,61	313 144 757,90	0,00	0,00	6 398 844,71	199 757 937,36	113 386 820,54
939	Action économique	43 584 075,00	39 351 349,51	0,00	0,00	4 232 725,49	35 702 842,94	3 648 506,57
94	**Services communs non ventilés**	**279 343 275,00**	**247 369 374,98**	**2 119 840,31**	**0,00**	**29 854 059,71**		**249 489 215,29**
940	Impositions directes	11 769 174,00	11 769 173,92	0,00	0,00	0,08		11 769 173,92
941	Autres impôts et taxes	84,56	84,56	0,00	0,00	0,00		84,56
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943	Opérations financières	16 796 016,44	7 361 568,68	2 119 840,31	0,00	7 314 607,45		9 481 408,99
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	778 000,00	680 218,80	0,00	0,00	97 781,20		680 218,80
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (autres que virement)*	*250 000 000,00*	*227 558 329,02*			*22 441 670,98*		*227 558 329,02*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**190 958 649,00**		**0,00**				**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement(1)*	*190 958 649,00*		*0,00*				*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**1 397 207 419,71**	**1 145 460 074,29**	**2 119 840,31**	**0,00**	**249 627 505,11**	**425 526 920,32**	**722 052 994,28**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**	**0,00**					

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**1 397 207 419,71**	**1 369 168 898,76**	**0,00**	**0,00**	**28 038 520,95**
93	**Services ventilés**	**106 628 543,02**	**105 220 236,45**	**0,00**	**0,00**	**1 408 306,57**
930	Services généraux	5 494 750,00	4 013 329,02	0,00	0,00	1 481 420,98
931	Formation pro. et apprentissage	27 137 555,80	31 198 687,06	0,00	0,00	-4 061 131,26
932	Enseignement	3 513 557,00	5 848 622,71	0,00	0,00	-2 335 065,71
933	Culture, sports et loisirs	20 300,00	45 453,19	0,00	0,00	-25 153,19
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	268 800,00	263 458,29	0,00	0,00	5 341,71
936	Gestion des fonds européens	54 201 224,30	47 910 547,74	0,00	0,00	6 290 676,56
937	Environnement	290 865,00	195 260,51	0,00	0,00	95 604,49
938	Transports	15 680 490,92	15 476 504,55	0,00	0,00	203 986,37
939	Action économique	21 000,00	268 373,38	0,00	0,00	-247 373,38
94	**Services communs non ventilés**	**1 270 767 311,59**	**1 244 137 097,21**	**0,00**	**0,00**	**26 630 214,38**
940	Impositions directes	346 787 436,81	346 352 286,98	0,00	0,00	435 149,83
941	Autres impôts et taxes	405 507 455,45	410 529 050,01	0,00	0,00	-5 021 594,56
942	Dotations et participations	280 430 247,55	271 644 353,03	0,00	0,00	8 785 894,52
943	Opérations financières	297 171,78	632 944,30	0,00	0,00	-335 772,52
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections*	*237 745 000,00*	*214 978 462,89*			*22 766 537,11*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**1 377 395 854,61**	**1 349 357 333,66**	**0,00**	**0,00**	**28 038 520,95**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**19 811 565,10**	**19 811 565,10**			

(1) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

C – L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2017

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser des deux sections.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2017, ce résultat s'élève à 221,589 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	19 811 565,10	1 349 357 333,66	1 369 168 898,76
Dépenses (réelles + ordre)		1 147 579 914,60	1 147 579 914,60
Total	19 811 565,10	201 777 419,06	221 588 984,16

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 207,043 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		577 976 930,58	577 976 930,58
Dépenses (réelles + ordre)	187 423 967,62	597 596 235,80	785 020 203,42
Total	-187 423 967,62	-19 619 305,22	-207 043 272,84

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de 14 545 711,32 € (221 588 984,16 € - 207 043 272,84 €).

Rapport annuel de la dette 2017

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette ainsi que les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2017.

La gestion active de l'encours a permis de maîtriser les frais financiers de la dette amortissable (0,64 % du budget global), **le taux moyen pondéré de celle-ci devient le plus faible constaté sur les dix dernières années avec 1,39 % au 31/12/2017.** Dans le même temps, la capacité de désendettement se situe à 3,32 ans contre 3,38 ans en 2016.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

Alors que le cycle haussier était bien marqué par la Réserve fédérale notamment par 3 relèvements successifs de 0,25 % de ses taux directeurs, la politique conduite par la BCE restait accommodante sur 2017 avec des niveaux de taux directeurs inchangés. Néanmoins, porté par une embellie économique, le ton de la BCE s'est durci en cours d'année s'agissant notamment de son programme d'achats de dette publique (QE pour Quantitative Easing en anglais) avec une nouvelle réduction annoncée pour le début 2018 (60 Mds€ à 30 Mds€) et une hypothèse aujourd'hui plus tangible de non prolongement du « QE » au-delà de septembre 2018.

Profitant de l'annonce que la BCE ne procéderait pas à un relevant de ses taux directeurs avant la fin de son programme de rachats de dette, les taux courts sont restés en territoire négatif tout au long de l'année 2017 : l'EONIA fixant -0,346 % au 31/12 alors que l'EURIBOR 3 mois se stabilisait en moyenne annuelle autour de -0,32 %.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la remontée des taux longs est désormais amorcée mais est restée mesurée sur l'année 2017.

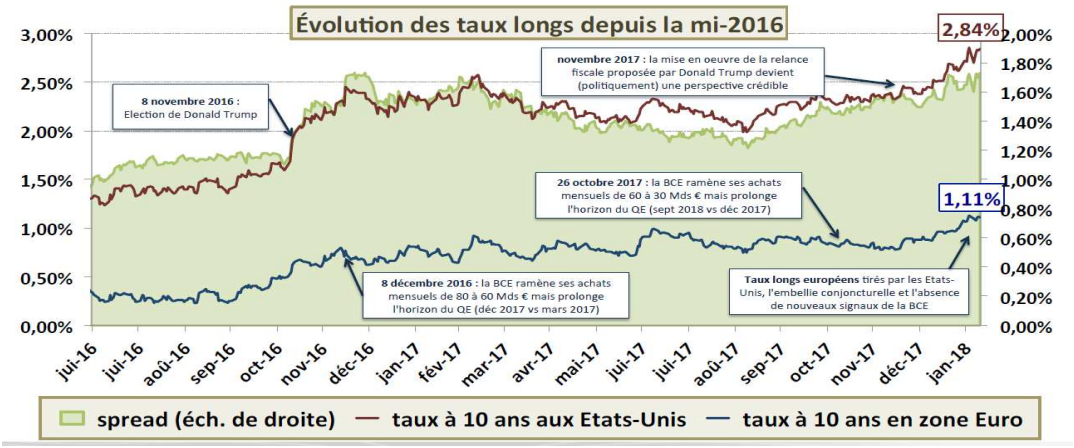

Les anticipations actuelles sur les taux longs montrent une évolution néanmoins plafonnée d'ici à 2026 avec un maximum anticipé pour une maturité de 15 ans autour de 2,00 %.

Marchés financiers : offre bancaire et conditions de financement

Dans le prolongement des années précédentes, les marges proposées aux collectivités ont poursuivi leur normalisation. Une nouvelle baisse a ainsi été constatée avec des marges fin 2017 proposées autour de 40 points de base pour les banques de réseau soit un nouveau recul de 25 points de base par rapport à 2016.

Les grandes collectivités ont continué à se tourner vers la Banque Européenne d'Investissement, celle-ci restant sur l'année 2017 le partenaire proposant les conditions financières les plus optimisées (marge sur EURIBOR : 0,30 %). Il est néanmoins à noter que le spread observé entre les conditions BEI et celles proposées par les banques de réseau tend à se réduire par rapport aux écarts de marges qui avaient été constatés sur les dernières années.

S'agissant des émissions obligataires long termes, malgré une marge moyenne attractive soit 0,25 % sur OAT pour les grandes collectivités, le montant émis par le secteur public est relativement stable avec une émission globale de 1,8 Mds d'euros. Le nombre d'émetteurs (19) et d'émissions (50) n'évoluent également pas depuis deux ans. Une vingtaine de collectivités dont 8 régions sont présentes à la fin 2017 sur le marché des NEU CP (anciennement appelés Billets de Trésorerie). Les conditions de financements ont une nouvelle fois été favorables en 2017, avec un taux moyen à 1 mois toujours proche de -0,40 % en corrélation avec le niveau de l'EONIA observé tout au long de l'année.

II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

L'inscription d'emprunt au BP 2017 est de 118 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes. L'emprunt réalisé en 2017 s'élève à 80 M€ soit 26,4 M€ de moins que celui consolidé en 2016.

En M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunts inscrits au BP	74	74,3	77,9	87,3	113,8	118
DM1 (= emprunt reporté) Ajustement DM	26	2,5	13,2	15,5 7,10	17,4 3,5	
Total	100	76,8	91,1	109,9	134,7	
Emprunts mobilisés	53,8	20	55	82	106,4	80
% mobilisation / total inscrit	53,8 %	26 %	60,3 %	74,6 %	79 %	67,8%
Variation nette de l'encours sur la dette directe hors CPE	7,50	-29,2	4,70	32,1	56,6	28,2

Compte tenu des réalisations, l'encours de la dette directe s'élève à 684,5 M€ au 31 décembre 2017. Celui-ci passe à 712 M€ en incluant l'encours du Contrat de

Performance Energétique (encours TTC = 27,4 M€ au 31/12/2017) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.

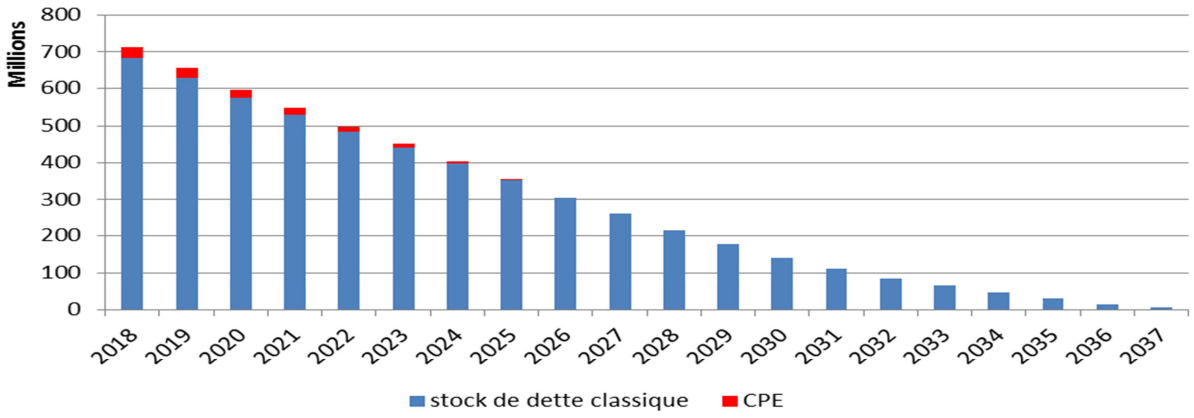

Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 soit respectivement 68,3 M€ et 159,1 M€ au 31/12/2017.

L'encours global est alors porté à 939,5 M€ au 31/12/2017.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.

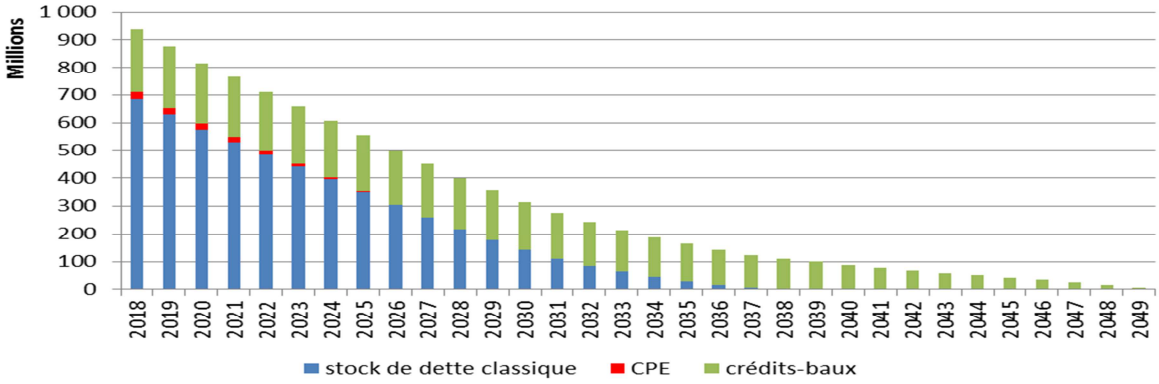

Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale :

a) Répartition taux fixe / taux variable :

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

La répartition de la dette a évolué comme suit depuis 2012 (y compris revolving):

	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17
% taux fixe	74 %	71 %	57 %	48 %	46 %	52 %
% taux variable	26 %	29 %	43 %	52 %	54 %	48 %

Cette répartition est étendue à 57 % taux fixe / 43 % taux variable si l'encours de crédit-bail est également considéré.

Après avoir majoritairement positionné l'encours de dette sur index monétaires au cours des deux derniers exercices notamment pour profiter des taux négatifs, la Région a choisi de sécuriser son emprunt d'équilibre de fin d'année en le positionnant sur taux fixe.

L'emprunt d'équilibre de 80 M€, mobilisé auprès de la BEI, a ainsi été consolidé sur un taux fixe 20 ans à 1,237 %.

L'enveloppe BEI est donc consommée à hauteur de 325,862 M€, celle-ci reste mobilisable pour 24,138 M€ jusqu'en mars 2018.

b) Répartition par prêteurs :

L'encours détenu auprès de la **Banque Européenne d'Investissement** est, depuis 2013, en augmentation constante et représente désormais plus de 42 % de la dette régionale.

Les groupes Caisse d'Épargne (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier) et Crédit Agricole (Caisses de Crédit Agricole, CA-CIB) se partagent respectivement la seconde (22 %) et troisième place (15 %).

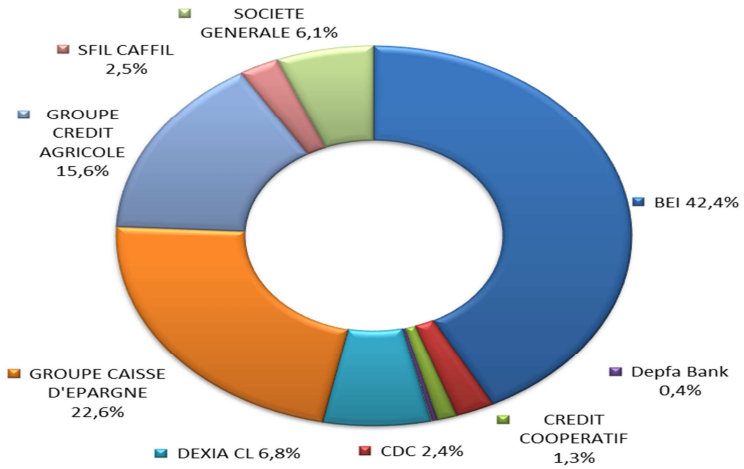

3) L'évolution de la charge de la dette :

Une baisse constante du coût moyen de la dette :

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 1,39 % en 2017 et se positionne depuis les cinq derniers exercices en baisse de plus de 120 points de base (pour rappel taux moyen 2016 : 1,42 %).

Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2017 :

En 2017, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 0,91 % des dépenses de fonctionnement et 0,64 % du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	54,150	54,150	53,468	98,7 %	98,7 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	13,300	13,300	8,335	62,7 %	62,7 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	67,450	67,450	61,804	91,6 %	91,6 %
Réaménagement de la dette	*25*	*25*	*2,300*	*9,2 %*	*9,2 %*

** Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE*

La capacité de désendettement de la Région :

Le ratio sur la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte administratif).

La capacité de désendettement de la Région Centre-Val de Loire au 31/12/2017 est de 3,32 ans. Cela signifie que la Région a besoin de l'équivalent de 3 ans et 4 mois d'épargne brute pour rembourser la totalité de l'encours de sa dette.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

La Région a tiré avantage, tout au long de l'année 2017, du positionnement d'une partie de son encours de dette positionnée en taux variable ou révisable notamment par des échéances nulles en intérêts.

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

a) L'optimisation du coût de la dette par une opération de refinancement d'encours :

La dette indexée sur taux variable et révisable était positionnée de manière optimale sur 2017. Sur l'ensemble des échéances payées sur cette année, près de 55 % d'entre elles ont fait l'objet de frais financiers nuls soit 23 contrats pour un encours de plus de 199,5 M€ au 31/12/2017.

A noter que les banques « floorent » les taux d'intérêts appliqués aux contrats c'est-à-dire qu'elles appliquent un taux zéro même si le taux global du contrat est négatif. En effet, compte tenu des taux négatifs, la Région devrait, émettre des titres sur certains contrats du fait que le taux global (taux d'intérêts + marge bancaire) est mécaniquement inférieur

à zéro. Néanmoins, du point de vue des banques, le fait de constater un taux négatif pourrait amener à requalifier les emprunts qu'elles ont consentis en « placement ». Ceci explique donc l'application d'un taux « zéro » même si dans les faits celui-ci est négatif pour les collectivités.

b) Les remboursements anticipés liés à l'optimisation de l'encours revolving :

La ligne « réaménagement de la dette » ayant été dotée au budget primitif pour 25 M€, ces crédits ont permis de rembourser dès le début de l'année 2017 les emprunts revolving mobilisés en fin d'année 2016. Cette faculté va s'éteindre en 2018 du fait de l'extinction rapide du dernier contrat revolving permettant ces mouvements.

Ainsi, le seul emprunt restant détenu auprès de la Société Générale a été mobilisé en décembre 2017 pour 1,120 M€, l'enveloppe revolving ayant été remboursée en début d'année 2017 pour un montant de 2,300 M€.

Il est à noter que la Région dispose également de conventions de type revolving qu'elle a consolidé en emprunt amortissable. Sur certains contrats de type CACIB-BFT (filiale Crédit Agricole), des possibilités de remboursement temporaire à frais réduits sont offertes même dans le cas où la consolidation a été réalisée en taux fixe. Cette faculté n'a pas été mise en œuvre en 2017 car ne présente, compte tenu des conditions de taux négatifs, aucun avantage.

c) Reprise d'encours de dette Loi Notre

La Région a géré sur l'année 2017 une reprise d'encours de dette liée au transfert de compétences découlant de la loi Notre en matière de transports scolaire et interurbains. Ainsi, au 1er septembre 2017, ce sont 8 lignes d'emprunt qui ont été transférées par le Conseil départemental d'Eure et Loir à la Région pour un montant global de 2,9 M€.

N°LOAN	établissement	capital initial	encours transféré au 01/09/2017	devise	durée résiduelle	Index au 01/09/2017	marge	périodicité	type de taux	taux d'intérêts estimés à la date du 01/09/2017	catégorie d'empunt
119	CA-CIB	1 600 000,00	**560 000,00**	EUR	3,31 ans	TAG03 MOIS	0,003%	T	variable	0,00%	A-1
120	CA-CIB	500 000,00	**330 357,17**	EUR	9,22 ans	TAG03 MOIS	0,003%	T	variable	0,00%	A-1
121	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	1 700 000,00	**1 252 776,86**	EUR	9,75 ans			A	fixe	4,51%	A-1
122	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	900 000,00	**75 334,73**	EUR	0,04 an			A	structuré / taux fixe 3,57 % barrière 7% sur Libor USD	3,57%	B-4
123	CREDIT FONCIER	700 000,00	**182 702,84**	EUR	3,25 ans			T	fixe	3,18%	A-1
124	CaffiL -SFIL	1 100 000,00	**330 000,14**	EUR	4,25 ans			T	fixe	3,84%	A-1
125	CREDIT FONCIER	300 000,00	**110 000,00**	EUR	5,32 ans			T	fixe	4,44%	A-1
126	CA-CIB	244 000,00	**61 000,00**	EUR	2,35 ans	TAG03 MOIS	0,003%	T	variable	0,00%	A-1

		capital initial	encours transféré au 01/09/2017
SOUSTOTAL	CACIB	2 344 000,00	951 357,17
	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	2 600 000,00	1 328 111,59
	CREDIT FONCIER	1 000 000,00	292 702,84
	CAffIL -SFIL	1 100 000,00	330 000,14
TOTAL GENERAL TRANSFERE		**7 044 000,00**	**2 902 171,74**

imputation capital : compte 1641
imputation intérêts : compte 66111

Cet encours qui se chiffre au 31/12/2017 à 2,671M€ ne représente pas de risque particulier. Sa durée résiduelle moyenne est courte (6 ans et 10 mois) pour un taux moyen au 31/12/2017 de 2,90 %.

2) L'optimisation de la gestion de la trésorerie

a) 2017 : le programme de NEU CP à son rythme de croisière

Le programme de NEU CP (anciennement appelé billets de trésorerie), actuellement calibré à 160 M€ depuis qu'une augmentation de plafond a eu lieu en 2016 a permis l'émission de 22 billets sur l'année 2017.
Le montant global émis est de 795 M€, stable par rapport à 2016, avec une moyenne de 36 M€ par NEU CP.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	taux lignes "classiques"	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	couts BT*	gains
2017	1	24/01/2017	21/02/2017	28	40 000 000,00	0,36%	-0,390%	*11 200,00*	- 12 137,01	23 337,01
2017	2	08/02/2017	09/03/2017	29	30 000 000,00	0,36%	-0,390%	*8 700,00*	- 9 427,96	18 127,96
2017	3	21/02/2017	21/03/2017	28	30 000 000,00	0,36%	-0,385%	8 400,00	- 8 986,02	17 386,02
2017	4	07/03/2017	11/04/2017	35	50 000 000,00	0,36%	-0,380%	17 500,00	- 18 479,05	35 979,05
2017	5	24/03/2017	21/04/2017	28	80 000 000,00	0,36%	-0,385%	22 400,00	- 23 962,73	46 362,73
2017	6	07/04/2017	12/05/2017	35	30 000 000,00	0,36%	-0,3725%	10 500,00	- 10 868,52	21 368,52
2017	7	13/04/2017	12/05/2017	29	50 000 000,00	0,36%	-0,370%	14 500,00	- 14 907,22	29 407,22
2017	8	24/04/2017	23/05/2017	29	40 000 000,00	0,36%	-0,380%	11 600,00	- 12 248,19	23 848,19
2017	9	10/05/2017	09/06/2017	30	40 000 000,00	0,36%	-0,390%	12 000,00	- 13 004,13	25 004,13
2017	10	15/05/2017	09/06/2017	25	15 000 000,00	0,36%	-0,375%	3 750,00	- 3 907,27	7 657,27
2017	11	23/05/2017	21/06/2017	29	40 000 000,00	0,36%	-0,3875%	11 600,00	- 12 490,01	24 090,01
2017	12	07/06/2017	07/07/2017	30	65 000 000,00	0,36%	-0,385%	19 500,00	- 20 860,86	40 360,86
2017	13	12/06/2017	21/07/2017	39	15 000 000,00	0,36%	-0,385%	5 850,00	- 6 258,86	12 108,86
2017	14	20/06/2017	21/07/2017	31	30 000 000,00	0,36%	-0,380%	9 300,00	- 9 819,88	19 119,88
2017	15	10/07/2017	11/08/2017	32	25 000 000,00	0,36%	-0,390%	8 000,00	- 8 669,67	16 669,67
2017	16	24/07/2017	21/09/2017	59	20 000 000,00	0,36%	-0,385%	11 800,00	- 12 627,41	24 427,41
2017	17	09/08/2017	13/09/2017	35	25 000 000,00	0,36%	-0,390%	8 750,00	- 9 482,76	18 232,76
2017	18	22/09/2017	23/10/2017	31	30 000 000,00	0,36%	-0,390%	9 300,00	- 10 078,38	19 378,38
2017	19	24/10/2017	21/11/2017	28	30 000 000,00	0,35%	-0,395%	8 166,67	- 9 219,50	17 386,17
2017	20	23/11/2017	21/12/2017	28	30 000 000,00	0,35%	-0,415%	8 166,67	- 9 686,46	17 853,13
2017	21	11/12/2017	13/02/2018	64	30 000 000,00	0,35%	-0,395%	18 666,67	- 21 081,47	39 748,14
2017	22	18/12/2017	26/01/2018	39	50 000 000,00	0,35%	-0,390%	18 958,33	- 21 133,93	40 092,26
				total 2017	**795 000 000,00**		**-0,387%**		**- 279 337,29**	**537 945,62**
				moyenne 2017	**36 136 364**		**taux moyen**			

L'économie globale cumulée depuis 2014, année de mise en place du programme, s'élève à plus de 2,1 M€ dont 1,6 M€ réalisés sur les deux dernières années du fait d'émissions réalisées à taux négatifs.

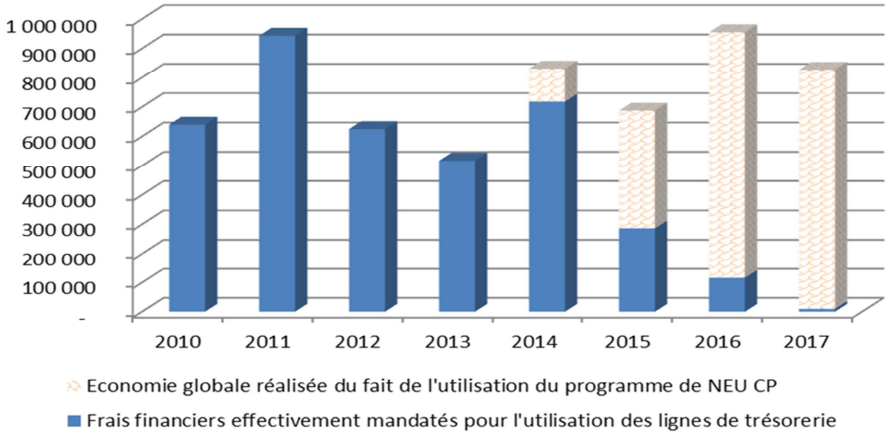

L'utilisation des NEU CP est aujourd'hui à son « rythme de croisière », les lignes de trésorerie ont eu, sur l'année 2017, uniquement une vocation de couverture du programme (back up).

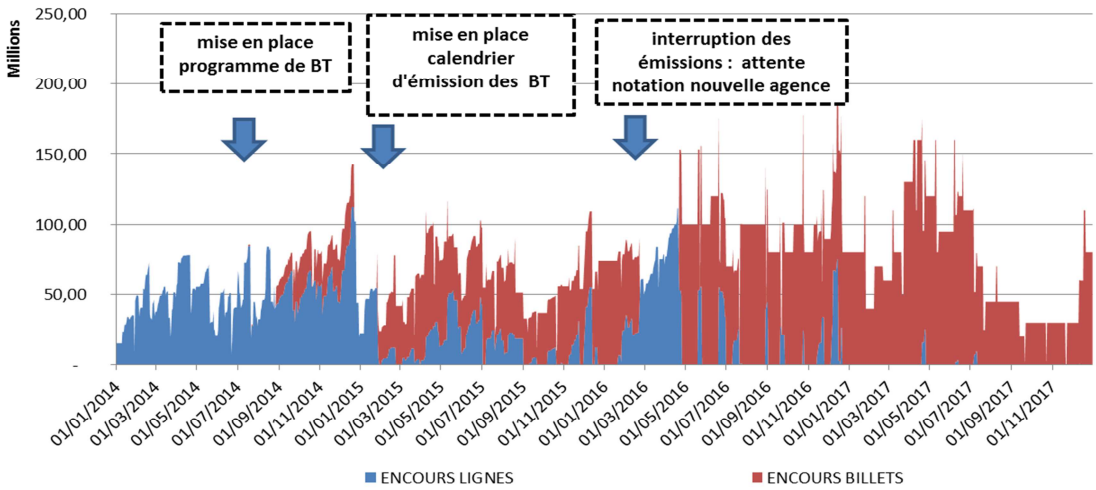

b) <u>La contractualisation des lignes de trésorerie</u>

Dans l'objectif de couvrir le programme de billets de trésorerie de 160 M€ (en back-up) mais également de gérer sa trésorerie au « fil de l'eau », la Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations pour un volume global de 160 M€ soit le montant maximum voté.

La première en septembre avec le renouvellement de la ligne Société Générale pour 60 M€ puis en novembre pour le renouvellement des 100 M€ restant. Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
SOCIETE GENERALE	60 000 000 €	1 an à compter du 3/11/2017	Taux moyen des EURIBOR 1 MOIS (EUF1M)	0,35 %	0 ,05 %	néant
CA CIB	60 000 000 €	1 an à compter du 4/01/2018	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,25 %	0,04 %	néant
LA BANQUE POSTALE	40 000 000 €	1 an à compter du 4/01/2018	EURIBOR 7 JOURS	0,34%	0,05 %	néant

c) <u>Le suivi quotidien du niveau de trésorerie</u>

Des excédents ont été constatés sur le compte 515. Ceux-ci sont notamment liés au calage des émissions des billets de trésorerie mais restent sans conséquence compte tenu du fait que les émissions ont été réalisées à taux nul négatif.

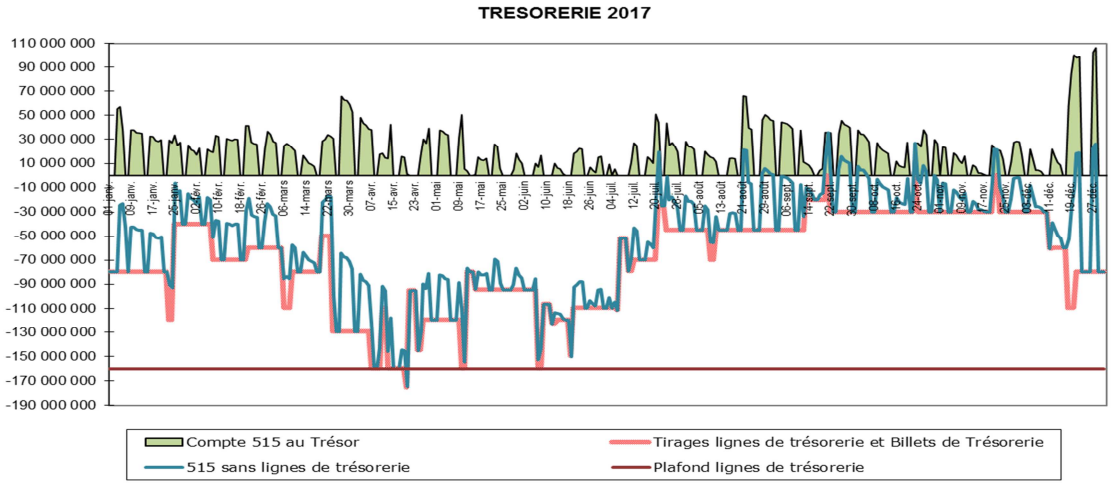

Au 31/12/2017, le solde de tirage des instruments de trésorerie soit 80 M€ correspond aux NEU CP négociés respectivement pour 30 M€ et 50 M€ pour assurer la gestion court terme de fin d'année.

Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 au Trésor» retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Ce niveau doit être le plus proche possible de zéro puisque les collectivités ne peuvent pas placer leurs fonds (possibilité offerte depuis le 1er janvier 2005 mais sous des conditions très spécifiques) et qu'elles n'ont par ailleurs pas le droit d'être en déficit.
- le «Tirages lignes de trésorerie» retrace nos besoins de trésorerie. Si cette ligne dépasse le montant du plafond, cela signifie que la Région doit recourir aux crédits revolving pour faire face à ses besoins de financement.
- le « 515 sans lignes de trésorerie » indique ce que serait quotidiennement le niveau de du compte si nous n'avions pas recours aux emprunts revolving : excédent de trésorerie en début d'année, déficit en fin d'année.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2017, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 365 jours pour un encours moyen par jour de mobilisation de 70,3 M€ (92,1 M€ en 2016).

Hormis les 780 M€ des billets de trésorerie, le montant cumulé des tirages effectués sur les lignes est marginal et s'élève en 2017 à 39,017 M€ (584,181 M€ en 2016), le montant des frais financiers payés se chiffrent à moins de 10 000 € (contre 0,116 M€ en 2016).

Le montant dû au titre des commissions de non utilisation passe de 0,060 M€ en 2016 à 0,019 M€ en 2017 compte tenu de l'intensification de l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Par ailleurs, le coût des commissions annexes se chiffre à 0,068 M€.

Au global sur l'année 2017, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie ont été « autofinancés » par les émissions des NEU CP, ces coûts n'ont donc pas pesé sur le budget régional.

Rapport sur la gestion pluriannuelle

Conformément aux articles L. 4312-4-I et 4312-4-II du Code général des collectivités territoriales, la Région utilise les autorisations de programme (AP) pour ses dépenses d'investissement depuis 1993 et les autorisations d'engagement (AE) pour ses dépenses de fonctionnement depuis 2005 dont la réalisation dépasse le cadre annuel budgétaire.

Les AP et les AE correspondent au montant maximal pouvant être affecté, engagé et mandaté pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement (sauf frais de personnel) étalées sur plusieurs années.

La pratique de la pluriannualité est assez peu contrainte règlementairement pour les Régions. Le législateur leur laisse ainsi le soin de définir elles-mêmes, à l'intérieur d'un cadre minimum, les modalités de gestion et de suivi de leurs engagements pluriannuels.

Leurs obligations sont les suivantes :

- adopter un règlement budgétaire et financier,
- présenter au Compte Administratif un rapport retraçant les engagements pluriannuels, une annexe normalisée retraçant la situation des autorisations de programme - autorisations d'engagement, et crédits de paiement,
- produire également au Compte Administratif, dans une logique prudentielle et de lisibilité, un ratio informatif rendant compte de la gestion des AP et AE.

Le présent rapport répond à ces deux dernières obligations.

Vous sont ainsi présentées :

- une analyse de la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- l'annexe budgétaire normalisée, permettant le calcul du ratio de couverture des AP et AE/CP, qui est intégrée dans le document comptable.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

I - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2017, la section d'investissement, gérée quasiment en intégralité au moyen des AP, représente 59,1 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

A. Les stocks d'AP :

- AP votées disponibles à l'affectation :

Le montant des restes à affecter sur les AP votées et non clôturées (exercices antérieurs) s'élève à 818,6 M€, et est en diminution par rapport au stock du CA 2016 (1 072 M€) et celui du CA 2015 (1 153 M€).

Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AP, détaillé en partie **I - C.** du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AP votées dans l'année :

En 2017, 107 AP ont été créées au cours des étapes budgétaires (pour mémoire 75 en 2016 et 286 en 2015). Si l'on inclut les abondements ou minorations d'AP antérieures, le montant global d'AP votées en 2017 se situe à hauteur de 905,2 M€ (191,2 M€ en 2016 et 1 125 M€ en 2015).

Aussi, compte tenu des annulations d'AP devenues sans objet mais également d'AP clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AP vivantes au 31/12/2017 est de 4 290 M€.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AP à la fin de l'exercice 2017. A titre d'information, le montant cumulé des AP vivantes au 31/12/2016 était de 3 775 M€, l'affecté global à 71,6 %, et le mandaté global à 50,7 %.

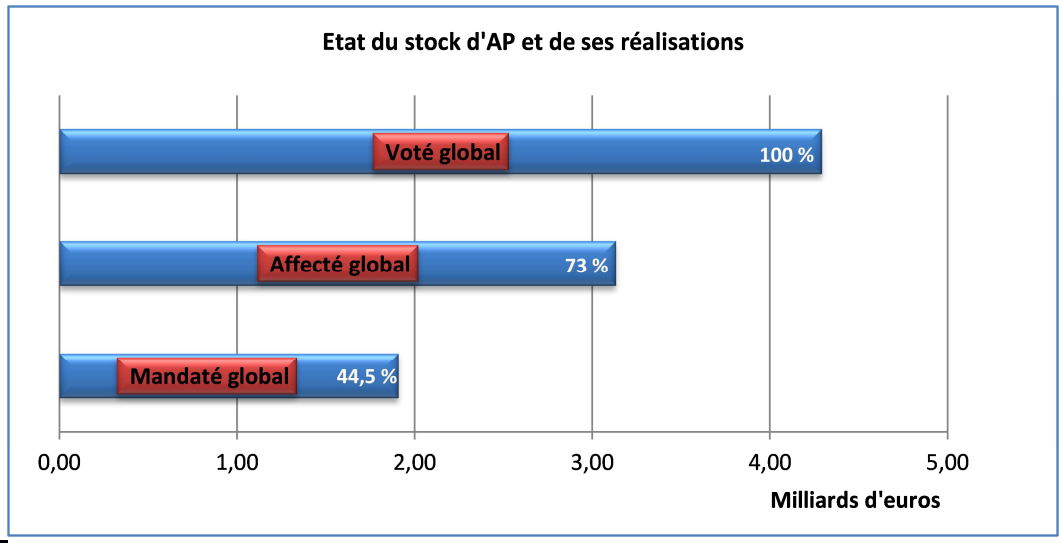

Les AP affectées :

- AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2017 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2017 se montait à 790,1 M€.

- Flux d'AP affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2017 sur des AP votées avant ou au cours de l'année 2017 est de 795,1 M€.

- Les AP affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) se situe à hauteur de 64,4 M€.

- Les CP mandatés au budget 2017 :

L'ensemble des mandats sur AP de l'exercice 2017 se monte à 298,0 M€.

- Les AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2017 :

Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le stock d'AP affectées restant à financer au 31/12/2017 s'élève à 1 222,8 M€, en très forte augmentation par rapport au stock établi au 31/12/2016 (voir explications dans le paragraphe suivant).

B. Le ratio de couverture des AP affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP affectées au 31/12/2017 et le montant de CP mandatés sur AP en 2017. Le ratio de couverture AP/CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'AP.

Au 31/12/2017, 4,10 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Cette forte augmentation par rapport à 2016, tout comme celle du stock d'AP affecté restant à financer (voir plus haut), est consécutif au vote et à l'affectation avant la fin de l'année

2017 d'une AP de 460 M€, liée au transfert de l'Etat à la Région des lignes ferroviaires TET (Trains d'équilibre du territoire), dont les premiers paiements n'interviennent qu'à partir de 2018.

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AP est présentée dans le graphique ci-dessous :

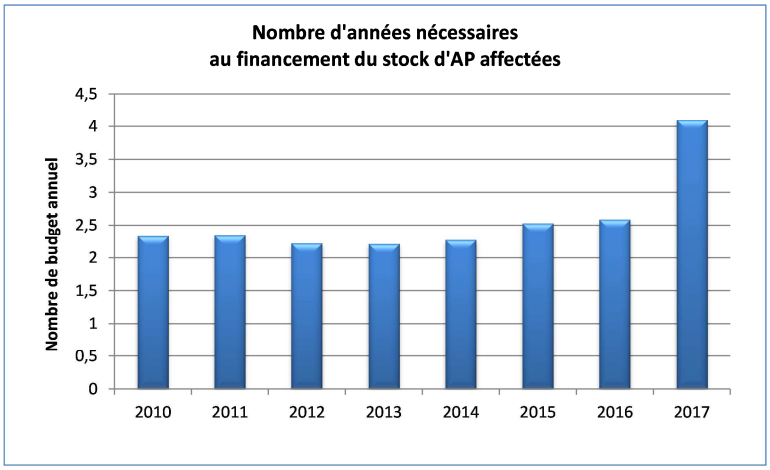

II - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

A fin 2017, la section de fonctionnement constituait 40,9 % du volume global des engagements pluriannuels de la collectivité (montants votés en AP et en AE cumulés).

D'autre part, au 31/12/2017, le mode de gestion en AE représente 47,5 % de la gestion globale des crédits de la section de fonctionnement. Il ne progresse pas comme au cours des derniers exercices (47,3 % à fin 2016, 41 % à fin 2015, 30 % à fin 2014 et 17 % à fin 2013).

A. Les stocks d'AE :

- AE votées disponibles à l'affectation :

Au 31/12/2017, le montant des restes à affecter sur les AE votées et non clôturées s'élève à 227,6 M€. Il se stabilise après une forte baisse en 2016 par rapport à l'exercice précédent à (257,6 M€ à fin 2016).

Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des AE, détaillé en partie **II - C.** du présent document, mais représentent un stock d'engagements potentiellement mobilisables en termes de crédits sur les prochains exercices.

- AE votées dans l'année :

En 2017, 106 AE ont été créées au cours des étapes budgétaires (79 en 2016, 142 en 2015 et 65 en 2014). Si l'on inclut les abondements ou minorations d'AE antérieures, le volume global d'AE votées en 2017 se situe à hauteur de 1 032 M€ (381,7 en 2016). Cette très forte augmentation s'explique par la création, pour plus de 842 M€, des AE nécessaires à la prise en charge par la Région de la compétence des transports scolaires et interurbains, transférée par l'Etat au cours de l'exercice 2017.

Aussi, compte tenu des annulations d'AE devenues sans objet mais également d'AE clôturées suite à leur exécution complète, mandatées intégralement ou partiellement, le montant cumulé des AE vivantes au 31/12/2017 s'établit à 2 964 M€.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser et comparer les différentes composantes du stock d'AE à la fin de l'exercice 2017. A titre d'information, le montant cumulé des AE vivantes au 31/12/2016 était de 2 066 M€, l'affecté global à 87,5 %, et le mandaté global à 53,2 %.

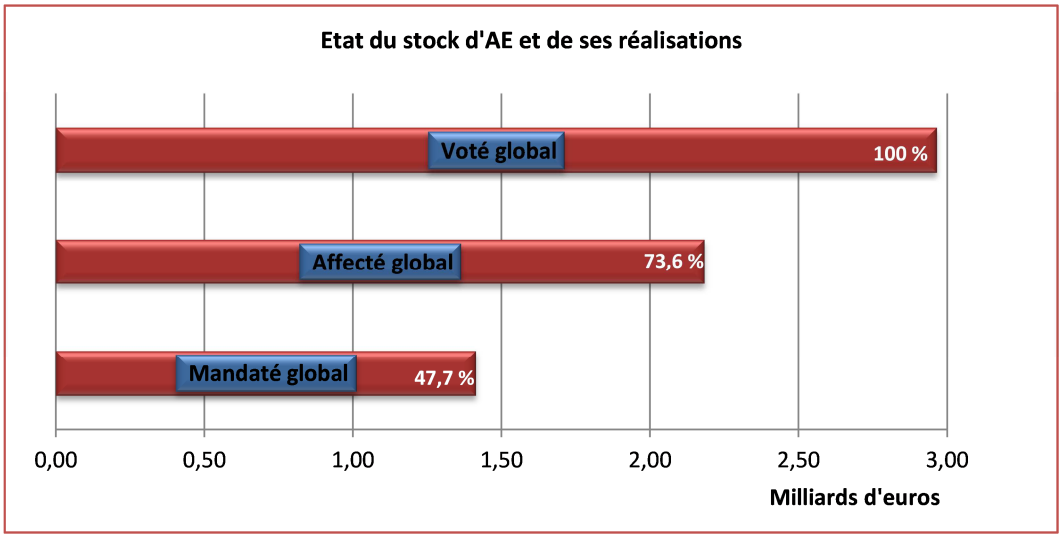

B. Les AE affectées :

- AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2017 :

Le montant des restes à mandater sur les AP affectées antérieurement à 2017 se montait à 709,2 M€.

- Flux d'AE affectées dans l'année :

Le montant des affectations réalisées en 2017 sur des AE votées avant ou au cours de l'année 2017 est de 569,8 M€.

- Les AE affectées annulées :

Le montant des annulations d'affectations (revalorisations négatives) en 2017 se situe à hauteur de 83,7 M€.

- Les CP mandatés au budget 2017 :

L'ensemble des mandats sur AE de l'exercice 2017 se monte à 426,2 M€.

- Les AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2017 :

Compte tenu des différents mouvements détaillés ci-dessus, le reste à mandater sur les AE affectées au 31/12/2017 s'élève à 769,1 M€ (709,2 en 2016).

C. Le ratio de couverture des AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AE affectées au 31/12/2017 et le montant de CP mandatés en 2017. Le ratio de couverture AE / CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaire pour financer le stock d'AE.

Au 31/12/2017, 1,80 année de crédits de paiement sont nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AE.

Ce ratio baisse sensiblement par rapport à 2016 (2,16) et retrouve le niveau de celui de 2015, le volume des mandatements au cours de l'exercice ayant fortement progressé.

L'évolution depuis 2010 du ratio de couverture des AE est présentée dans le graphique ci-dessous :

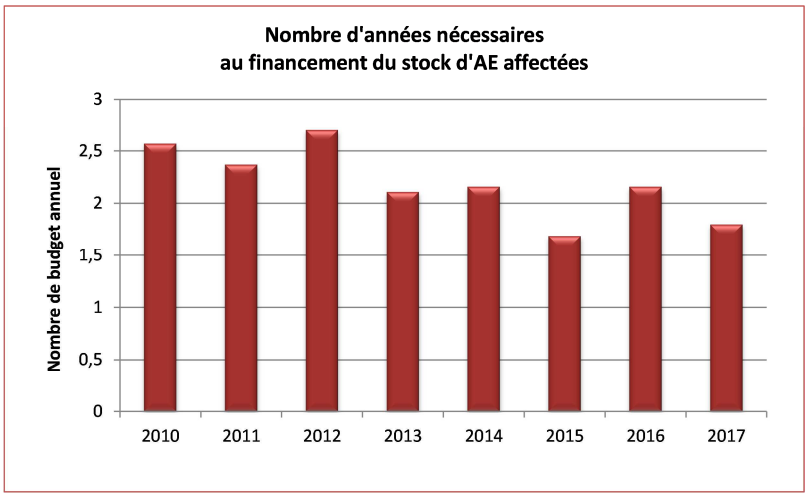

Tableau des clôtures des AP-AE

Suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le tableau ci-après recense toutes les clôtures d'AP et AE intervenues au cours de l'exercice 2017, y compris les clôtures d'AP et AE exécutées à 100 %. En effet, dans le § A-Interventions Régionales du présent rapport, ne figurent que les AP – AE clôturées en raison d'un abandon de projet.

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
AP 2000-2160	SECURITE DES POPULATIONS (CPER)	11 821 080,84	-557 146,85
AP 2007-0861	CR AGGLO DU PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS	15 465 000,00	-321 593,81
AP 2007-7323	VT - CPNRC	983 000,00	-49 124,52
AP 2008-1830	CRP CHARTRAIN 3G	8 778 000,00	-125 556,18
AP 2008-1922	CONTRAT VILLE MOYENNE LA CHATRE	286 500,00	-9 500,00
AE 2008-7350	VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX	1 500 000,00	-179 820,97
AP 2008-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2008	2 799 447,50	-403 686,80
AP 2008-7901	CPIER - CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION CENTRE	1 005 000,00	-69 380,41
AP 2008-7902	CPIER - BATELLERIE DE LOIRE	220 000,00	-8 365,94
AP 2008-7903	CPIER - MAISONS DE LOIRE	850 000,00	-25 340,30
AE 2008-7906	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES	1 035 000,00	-42 276,33
AP 2008-7907	CPIER PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES	1 725 000,00	-1 078 125,00
AP 2008-18008	CG 18 - POLE DU CHEVAL	2 358 000,00	-27 377,18
AP 2008-28009	CG 28 - FONDS ZA	761 000,00	-16 806,38
AP 2008-37004	CG 37 - LOGEMENT	1 200 000,00	-9 700,00
AP 2008-37009	CG 37 - FONDS ZA	2 635 577,00	-814 562,86
AP 2008-41004	CG 41- LOGEMENT	335 000,00	-25 000,00
AP 2008-41011	CG 41 - PLATE FORME DU BREUIL	885 000,00	-63 210,17
AP 2008-45003	CG45 - LOGEMENT	1 700 000,00	-10 500,00
AP 2009-0154	COEURS DE VILLAGE	15 734 381,83	-842 873,74
AP 2009-7301	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	799 221,61	-84 432,15
AP 2009-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2009	1 940 830,00	-318 324,66
AP 2009-7912	CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - PAPI	70 000,00	-30 162,36
AP 2010-7301	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	450 686,45	-35 500,00
AP 2010-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2010	3 910 000,00	-2 584 127,43
AP 2011-0255	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	430 000,00	-126 405,44
AP 2011-0677	CONVENTIONS VERTES 2011-2013	459 000,00	-87 356,43
AP 2011-1147	RNR ETANG FOUCAULT (36)	86 000,00	-5 714,29
AP 2011-7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT 3	7 876 286,00	-361 870,58
AP 2011-7301	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	448 778,20	-25 600,00
AP 2011-7302	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	237 129,44	-3 225,01
AP 2011-7307	VT - AAP ECO L'EAU	600 000,00	-363 434,11
AP 2011-7320	VT - PNR BRENNE 2011-2013	330 000,00	-4 805,49
AE 2011-7330	VT - PNR BRENNE 2011-2013 (FONCT)	220 000,00	-5 236,00
AE 2011-7331	VT - PNR LAT 2011-2013 (FONCT)	165 000,00	-2 731,85
AE 2011-7332	VT - PNR PERCHE 2011-2013 (FONCT)	120 000,00	-13 124,07
AP 2011-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2011	4 473 900,00	-3 074 560,15
AP 2011-41001	CG 41 - FRICHE INDUSTRIELLE DE L'AGGLOMERATION DE BLOIS	750 000,00	-63 787,73
AP 2012-0154	COEURS DE VILLAGE	22 500 000,00	-2 880 843,63
AE 2012-1108	RNR PONTLEVOY 41 FONCTIONNEMENT	43 591,00	-21 795,50
AP 2012-1952	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENRGIES RENOUVELABLES	600 000,00	-119 701,94
AP 2012-7300	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	510 000,00	-6 287,93
AP 2012-7301	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	2 500 000,00	-228 215,93
AP 2012-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2012	2 527 320,00	-1 802 271,38
AP 2013-1719	ENVELOPPE ADDITIONNELLE DE LA FERTE SAINT AUBIN	224 000,00	0,00
AP 2013-7900	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2013	2 527 320,00	-1 311 402,74
AP 2013-28017	CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	100 000,00	-34 988,42
AP 2013-37024	CG 37 - TRES HAUT DEBIT	1 904 919,00	0,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
AP 2013-45012	CG 45 - ZA 45	2 320 000,00	0,00
AP 2014-0702	FONDS SUD EQUIPEMENTS STRUCTURANTS 2014	2 000 000,00	-47 301,93
AE 2014-1686	CENTR'AIDER	456 000,00	0,00
AE 2014-1960	ENERGETIS	200 000,00	-141 900,00
AP 2014-14205	CEN TRANSITOIRE	165 000,00	-13 466,30
AP 2014-14206	PNR BRENNE TRANSITOIRE	45 030,00	0,00
AP 2014-14207	PNR LAT TRANSITOIRE	28 225,00	0,00
AP 2014-14208	PNR PERCHE TRANSITOIRE	66 775,00	-572,36
AP 2014-14209	CEN TRANSITOIRE	180 000,00	-3 011,66
AE 2014-14262	CEN TRANSITOIRE	50 000,00	0,00
AE 2014-14250	CAR - OUTILS FINANCIERS	60 000,00	-9 000,00
AE 2014-14258	LIG'AIR TRANSITOIRE (FONCT)	90 000,00	0,00
AE 2014-14263	PNR BRENNE TRANSITOIRE	136 495,00	-1 451,35
AE 2014-14264	PNR LAT TRANSITOIRE	108 000,00	-2 592,36
AE 2014-14265	PNR PERCHE TRANSITOIRE	30 700,00	-79,00
AE 2014-14266	CEN TRANSITOIRE	50 000,00	0,00
AE 2014-14268	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	358 000,00	-113 175,00
AP 2014-14701	CPIER OUVRAGES DOMANIAUX 2014	600 000,00	-283 539,32
AP 2015-1611	PROJETS ALIMENTAIRES - TERRITORIAUX INVEST	150 000,00	-150 000,00
AE 2015-1959	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS	400 000,00	-332 927,54
AP 2015-15208	BATELLERIE DE LOIRE 2015-2020	200 000,00	-180 700,00
AP 2015-36215	CG 36 (2015-2020) AMGT ACTION SOCIALE LA CHATRE	256 000,00	0,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
AP 2000-0149	AIDE REGIONALE A L'INNOVATION (ARI)	3 081 529,73	0,00
AP 2000-0790	CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT A L'EXPORTATION (CORDEX)	6 882 204,96	-1 341 796,25
AP 2004-0125	FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION	253 000,00	-15 000,00
AP 2006-0756	CREATIS	295 000,00	0,00
AP 2006-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	1 468 722,00	-12 761,79
AP 2007-0759	FREMA	553 192,00	0,00
AP 2007-0769	CREATEM	6 375 982,00	-15 000,00
AP 2007-4000	CAP CREATION CENTRE	913 500,00	0,00
AP 2007-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 479 594,00	-925 244,00
AP 2007-7506	GP - SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	1 856 591,74	-30 086,02
AP 2007-7507	GP - SOL SOUS-SOL EAU	2 352 264,51	-34 869,70
AP 2007-7702	GP - CAP FILIERES FORESTIER	3 000 000,00	-857 170,44
AP 2007-7704	GP - EXPERIMENTATION	5 100 000,00	-113 302,98
AE 2007-7750	GP - APPUI A L'EMPLOI ET A L'INSTALLATION	2 900 000,00	-469 688,75
AE 2007-7751	GP - CAP FILIERES STRUCTURATION	3 100 000,00	-996 210,52
AE 2007-7752	GP - CAP FILIERES - EQUIN	450 000,00	-44 157,76
AE 2008-0584	CAP ASSO CENTRE	7 774 867,00	-687 098,51
AP 2008-0769	CREATEM	5 175 926,00	-76 000,00
AE 2008-0925	REMUNERATIONS	12 107 459,90	-811 233,06
AE 2009-0584	CAP ASSO	11 699 500,00	-1 222 523,31
AE 2009-0925	REMUNERATIONS 2010	16 379 586,00	-54 375,00
AP 2009-1256	AEROFUND	1 000 000,00	0,00
AP 2009-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 218 600,00	-774 200,00
AE 2009-4003	CAP FORMATION CENTRE	526 019,00	-156 881,83
AP 2010-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000,00	-233 648,18
AE 2010-0472	BOURSES DOCTORALES	3 525 000,00	-104 500,00
AP 2010-0850	APPELS A PROJET 2010	4 350 000,00	-169 875,57
AP 2010-0896	SOLEIL	1 750 000,00	-20 495,82
AE 2010-0925	REMUNERATIONS 2011	16 897 000,00	-19 146,61
AE 2010-1204	CLUSTERS	1 724 800,00	-1 329 001,22
AP 2010-4002	CAP EMPLOI CENTRE	2 200 000,00	-1 327 350,00
AE 2010-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-936 574,59
AE 2010-7773	GP - CAP CONVERSION	800 000,00	-585 843,99
AP 2010-37005	CG37 - CANDE	1 136 866,00	10 292,52

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
AP 2011-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 500 000,00	-261 162,24
AE 2011-0472	BOURSES DOCTORALES	3 900 000,00	-35 000,00
AE 2011-0574	FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2012	7 600 000,00	-1 041 162,50
AP 2011-0897	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	1 325 000,00	-521 887,31
AE 2011-0925	REMUNERATIONS 2012	17 552 000,00	-404 689,13
AE 2011-1258	INITIATIVES ECONOMIE SOLIDAIRE	1 000 000,00	-249 664,27
AP 2011-1759	CAP DEVELOPPEMENT ARTISANAT	242 272,00	-15 200,00
AE 2011-1850	APPEL A PROJET 2011	1 800 000,00	-370 394,75
AE 2011-2981	PLATE FORME LIBRE SAVOIRS	900 000,00	102 680,40
AE 2011-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-694 240,75
AP 2011-28013	CG 28 - VELOROUTES VALLEES DU LOIR ET DE L'EURE : TRAVAUX	235 000,00	-92 945,25
AP 2012-0068	CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 500 000,00	-150 644,97
AE 2012-0966	HEBERGEMENT RESTAURATION 2013	1 350 000,00	-55 891,90
AE 2012-1258	APPEL A PROJETS INNOVATION SOCIALE	1 000 000,00	-176 324,53
AP 2012-1769	CAP ARTISANAT CREATION	3 700 000,00	-2 497 724,90
AE 2012-1850	APPEL A PROJET 2012	1 400 000,00	-349 398,66
AP 2012-4000	CAP CREATION CENTRE	950 000,00	-594 500,00
AE 2012-4003	CAP FORMATION CENTRE	1 000 000,00	-923 542,00
AP 2013-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 400 000,00	-160 548,78
AP 2013-0704	FONDS DE GARANTIE	1 000 000,00	-47 620,00
AE 2013-1134	MOBICENTRE	1 500 000,00	-438 295,15
AE 2013-1239	CG 41: STRUCTURATION DESTINATION SOLOGNE	70 000,00	-2 504,09
AP 2013-4000	CAP CREATION CENTRE	1 000 000,00	-247 700,00
AP 2013-28001	CG 28 VALORISATION DU PARC ET CHÂTEAU DE LA FERTE VIDAME	110 000,00	-55 000,00
AP 2013-41032	CG 41 - SIGNALETIQUE TOURISTIQUE DES GRANDS SITES	100 000,00	-45 260,09
AP 2013-45016	CG 45 - VELOROUTE CANAL DE LOING - CANAL DE BRIARE	190 150,00	-152 120,00
AP 2014-0068	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 700 000,00	-669 135,75
AP 2014-0179	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	80 000,00	-2 150,04
AE 2014-0475	MISE A DISPOSITIONS D'ORDINATEURS	150 000,00	-45 146,94
AP 2014-0719	CENTRECO PROGRAMME INVESTISSEMENT	20 000,00	-10 142,81
AP 2014-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	550 000,00	-50 000,00
AP 2014-0929	CAP SOLIDAIRE	150 000,00	-87 000,00
AE 2014-0966	HEBERGEMENT RESTAURATION 2014	1 350 000,00	-226 044,00
AE 2014-1134	MOBICENTRE	2 100 000,00	-580 318,66
AP 2014-1260	SCOP	150 000,00	-9 000,00
AP 2014-4000	CAP CREATION REPRISE	1 500 000,00	-560 000,00
AP 2014-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	50 000,00	-15 503,76
AP 2014-14405	SOL SOUS-SOL EAU	447 735,00	-444 799,78
AP 2014-14500	CPER 2014-2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35 000 000,00	-35 000 000,00
AP 2015-0078	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	-680,42
AP 2015-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	335 050,00	99 977,17
AE 2015-0475	MISE A DISPOSITIONS D'ORDINATEURS	150 000,00	-68 253,55
AP 2015-0719	CENTRECO	30 000,00	0,00
AP 2015-0929	CAP SOLIDAIRE	200 000,00	-137 000,00
AP 2015-1260	SCOP	600 000,00	-149 700,00
AE 2015-1363	METIERS D'ART	370 000,00	-33 362,35
AP 2015-1475	ORDICENTRE	1 250 000,00	-284 580,44
AP 2015-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	197 700,00	-11,99
AP 2015-1523	CULTURE SCIENTIFIQUE	10 000,00	0,00
AP 2015-1789	AIDE A LA CREATION	50 000,00	-12 470,32
AP 2015-1793	SEM PATRIMONIALE	2 041 000,00	-76,00
AE 2015-3706	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLO	250 000,00	-97 176,10
AP 2015-14600	CENTR'ACTIF	200 000,00	-15 000,00
AE 2015-15765	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	250 000,00	-146 949,99
AP 2015-18213	CG18 CHEMINEMENTS PIETONS BASE DE LOISIRS DE GOULE	100 000,00	-3 217,37
AP 2016-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-250 000,00
AP 2016-0719	CENTRECO	10 000,00	0,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
AP 2015-0929	CAP SOLIDAIRE	200 000,00	-137 000,00
AP 2015-1260	SCOP	600 000,00	-149 700,00
AE 2015-1363	METIERS D'ART	370 000,00	-33 362,35
AP 2015-1475	ORDICENTRE	1 250 000,00	-284 580,44
AP 2015-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	197 700,00	-11,99
AP 2015-1523	CULTURE SCIENTIFIQUE	10 000,00	0,00
AP 2015-1789	AIDE A LA CREATION	50 000,00	-12 470,32
AP 2015-1793	SEM PATRIMONIALE	2 041 000,00	-76,00
AE 2015-3706	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLO	250 000,00	-97 176,10
AP 2015-14600	CENTR'ACTIF	200 000,00	-15 000,00
AE 2015-15765	CPIER OS11 ITINERAIRES DE RANDONNEE	250 000,00	-146 949,99
AP 2015-18213	CG18 CHEMINEMENTS PIETONS BASE DE LOISIRS DE GOULE	100 000,00	-3 217,37
AP 2016-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-250 000,00
AP 2016-0719	CENTRECO	10 000,00	0,00
AP 2016-0830	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	450 000,00	-60 000,00
AP 2016-0929	CAP SOLIDAIRE	100 000,00	-3 000,00
AE 2016-36219	CG 36 (2015-2020)- CAP FILIERES	469 600,00	-469 600,00
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES			
AE 2012-1030	TGV BRIVES ORLEANS LILLE 2012-2015	5 400 000,00	-195 061,40
AP 2014-1193	BILLETTIQUE	500 000,00	-66 603,00
AE 2015-1294	CONTRÔLE QUALITE - SUIVI AUTOCARS	1 600 000,00	-1 600 000,00
AP 2016-1178	ACQUISITION ATER X73500	1 800 000,00	-544 000,00
AE 2017-1163	TRANSFERT DEPARTEMENT INTERURBAIN / SCOLAIRE	420 000 000,00	-420 000 000,00
AP 2017-1458	CAPILLAIRES FRET AUNEAU VILLE AUNEAU	220 000,00	-220 000,00
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
AP 2000-0002	CONSTRUCTIONS NEUVES- LE SUBDRAY	70 658 450,86	-159 740,82
AP 2003-0728	SECURITE	2 494 978,40	-95 513,03
AP 2005-0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS REHABILITATION	28 289 611,40	-1 194 330,00
AP 2005-0725	EPS DANS LES LYCEES	7 600 000,00	-482 287,83
AP 2005-0934	RECONSTRUCTION - LP LECLERC	21 500 000,00	-14 561,41
AP 2006-0013	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	13 832 084,30	-1 886 296,17
AP 2007-0725	EPS SANS LES LYCEES	6 350 000,00	-251 149,66
AP 2008-36011	CG36 ENSEIGNEMENT MUSICAL DE L'INDRE	77 000,00	-32 408,36
AE 2009-0454	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	2 393 500,00	-431 018,00
AP 2009-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	1 160 000,00	-112 192,19
AP 2009-7104	GP -EDIFICES PATRIMONIAUX CANDE ST MARTIN	167 000,00	-32 050,51
AP 2009-7112	GP-VALORISATION CATHEDRALE CHARTRES	2 000 000,00	-122 570,44
AP 2010-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	9 000 000,00	-1 132 977,14
AP 2010-7100	GP-CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE 2	603 928,71	-21 119,87
AP 2010-7116	GP-MUSEE GIRODET DE MONTARGIS	897 000,00	0,00
AP 2011-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	162 500,00	-8 200,34
AP 2011-0459	CONSTRUCTIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES	1 686 000,00	-161 981,66
AP 2011-1558	CMA 37- EQUIPEMENTS LOURDS SUITE TRAVAUX	2 400 000,00	-399 882,35
AP 2012-0459	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS SPORTIVES	1 529 700,00	-95 987,02
AP 2012-1314	PPI GROS ENTRETIEN	2 250 000,00	-35 224,46
AP 2012-1562	BIO CUBE INSTITUTE - CONSTRUCTION	2 000 000,00	0,00
AP 2013-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	260 625,00	-4 646,06
AP 2013-0293	FRRAB	20 000,00	-11 557,00
AP 2013-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 128 000,00	-99 095,17
AP 2013-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUEL	1 620 000,00	-37 755,00
AP 2014-0006	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	121 500,00	-25 353,63
AP 2014-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	5 000 000,00	-19 469,79
AP 2014-0293	FRRAB	20 000,00	-2 500,00
AP 2014-0458	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	-163 246,56
AP 2014-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	0,00
AE 2014-1144	BAFA	200 000,00	-57 700,00
AP 2014-1305	FRAM ET FRAR	130 000,00	-24 610,00

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
AE 2014-1323	APPEL A PROJET BIO RESTAURATION SCOLAIRE	300 000,00	-115 734,33
AE 2014-1324	ACHATS DE TABLETTES NUMERIQUES - PRESTATION DE DEPLOIEMENT	140 000,00	-22 058,00
AP 2014-1325	ACHAT DE TABLETTES NUMERIQUES POUR ETABLISSEMENTS	2 163 200,00	-1 854,34
AP 2014-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUEL	1 620 000,00	0,00
AP 2015-0315	ITINERANCE REGIONALE	30 000,00	0,00
AP 2015-0717	FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES	130 000,00	-427,70
AP 2015-1321	FRAC EQUIPEMENT	30 000,00	0,00
AE 2015-2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	-40 374,44
AP 2015-3108	CHAUMONT INVESTISSEMENT	50 000,00	0,00
AP 2016-0880	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	40 000,00	-40 000,00
AP 2016-1449	CICLIC	60 000,00	0,00
OPTIMISATION DES RESSOURCES			
AP 2016-1001	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00
AE 2016-1002	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	-1 000 000,00

Liste des virements de crédits entre chapitres sur l'exercice 2017

INVESTISSEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
LYCEES	902	222	2313	14	63	MGA	900	0202	2181	105001	13	226 000,00	07/07/2017
MGA	900	202	2181	105001	13	LYCEES	902	222	2313	14	63	226 000,00	07/11/2017
EUROPE - PROG 2014-2020	906	62	2045	9004	81	EUROPE - PROG 2007-2013	900	043	13172	8026	81	7 504 092,32	04/12/2017
							TOTAL DES VIREMENTS 2017					**7 956 092,32**	

FONCTIONNEMENT

Origine						Destination							
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Date
MGF	943		66111	6009	21	MGF	941		673		21	**84,56**	09/02/2017
Europe	936	61	65732	9062	081	EUROPE	931	11	673	1374	81	**84,41**	03/05/2017
MGF	943		6688	0	21	COMMUNICATION	930	202	6233	1068	111	**537 700,00**	21/06/2017
DL	932	28	65735	27	63	COMMUNICATION	930	202	6231	1069	111	**50 000,00**	17/11/2017
CULTURE	933	312	6574	912	71	COMMUNICATION	930	202	6231	1069	111	**40 000,00**	17/11/2017
CULTURE	933	312	6574	329	71	COMMUNICATION	930	202	6231	1069	111	**60 000,00**	17/11/2017
TOURISME	939	95	6574	854	53	COMMUNICATION	930	202	6231	1069	111	**100 000,00**	22/11/2017
EUROPE - PROG 2014-2020	936	61	6574	9058	81	EUROPE - PROG 2007-2013	930	43	673	8011	81	**3 663 056,05**	04/12/2017
RESSOURCES HUMAINES	930	201	6168	0	31	RESSOURCES HUMAINES	932	222	6453	0	31	**65 000,00**	12/12/2017
TIC	935	56	6558	3136	44	ENVIRONNEMENT	937	76	65735	15274	43	**28 300,00**	20/12/2017
								TOTAL VC 2017			TOTAL VC	4 544 225,02	

MÊME CHAPITRE ENTRE POLITIQUES

Origine						Destination								
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant	Motif	Date
INVESTISSEMENT											**TOTAL**			
LYCEES	902	222	21831	7	063	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	902	222	21828	105101	013	140 000,00	ACHAT DE VEHICULES SNE	21/04/2017
TRANSPORTS	908	812	2041722	15308	042	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	908	810	21828	105101	013	140 000,00	VEHICULES ERC TRANPORTS	02/05/2017
LYCEES	902	222	21831	7	063	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	902	222	21828	105101	013	4 300,00	ACHAT DE VEHICULES SNE COMPLEMENT	07/07/2017
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	908	810	21828	105101	013	TRANSPORTS	908	812	2041722	15308	042	140 000,00	RETOUR VIRT VEHICULES ERC TRANSPORTS	29/08/2017
FONCTIONNEMENT											**TOTAL**			
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	930	0202	627	1042	021	MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	0202	6711		021	50,00	INTERETS MORATOIRES	14/11/2017
DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	930	048	65734	802	081	DIRECITON DE LA COMMUNICATION	930	0202	6231	1069	111	30 000,00	VIREMENT CREDITS RESERVES	17/11/2017
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	0202	6281	105305	013	DIRECITON DE LA COMMUNICATION	930	0202	6231	1069	111	100 000,00	VIREMENT CP ADHESIONS	17/11/2017
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	0202	617	1909	100	RESSOURCES HUMAINES	930	0202	6574	1665	100	11 000,00	PAIEMENT SUBVENTION DEMOCRATIE OUVERTE	07/12/2017
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	930	0202	6234	105307	013	DIRECITON DE LA COMMUNICATION	930	0202	6231	1069	111	340 000,00	VIREMENT FIN D'ANNEE	08/12/2017
D.T.M.D.	935	58	65736	774	042	D.A.T	935	53	6574	1782	041	240 000,00	BESOIN POUR MANDATEMENT FIN D'EXERCICE	11/12/2017
D.E.I.N.	930	042	617	1520	081	D.C.I.	930	048	6574	1687	081	102 500,00	BESOIN POUR MANDATEMENT FIN D'EXERCICE	11/12/2017
MOYENS GENERAUX ADMINISTRATION	930	022	6238	105407	013	MOYENS GENERAUX DES RESSOURCES HUMAINES	930	022	64118	0	031	10 000,00	PAYE AGENTS CESER	12/12/2017
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	65738	1134	052	RESSOURCES HUMAINES	932	222	6454	0	031	300 000,00	PAYE AGENTS LYCEES	12/12/2017
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	6156	475	052	RESSOURCES HUMAINES	932	222	6453	0	031	40 000,00	PAYE AGENTS LYCEES	12/12/2017
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	6518	1627	052	RESSOURCES HUMAINES	932	222	6453	0	031	60 000,00	PAYE AGENTS LYCEES	12/12/2017